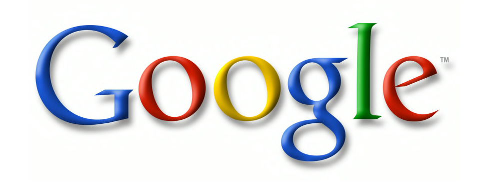





STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

LA FRANCE

SOUS LE RÉGIME

BONAPARTISTE

par le prince

PIERRE DOLGOROUKOW.

Première Livraison.

Prix 5 shillings.

LONDRES,
STANISLAS TCHORZEWSKI, LIBRAIRE,
1, Macclesfield-Street, Gerrard-Street, Soho.
1864.

Printed and published
by prince Peter Dolgoroukow,
14, Panton-Street, Haymarket, London.

LA FRANCE

SOUS LE RÉGIME

BONAPARTISTE.

Printed and published
by prince Peter Dolgoroukow,
14, Panton-Street, Haymarket, London.

LA FRANCE

SOUS LE RÉGIME

BONAPARTISTE

par le prince

PIERRE DOLGOROUKOW.

Première Livraison.

Prix 5 shillings.

LONDRES,
STANISLAS TCHORZEWSKI, LIBRAIRE,
1, Macclesfield-Street, Gerrard-Street, Soho.
1864.

Cet ouvrage sera publié par livraisons, paraissant à peu de distance l'une de l'autre.

Le prix de chaque livraison est de cinq shillings.

Le prince Pierre Dolgoroukow demeure 7, Parsons-Green, Fulham, Londres.

LA FRANCE

SOUS LE RÉGIME

BONAPARTISTE.

CHAPITRE PREMIER.

La France actuelle, sous le régime bonapartiste, offre à l'univers un spectacle bien triste, mais en même temps aussi bien instructif pour les hommes sérieux, pour les amis de la liberté. La position actuelle de la France, et surtout les causes desquelles cette position se trouve être le résultat, méritent d'être étudiées avec soin.

Après l'Angleterre, la Hollande et la Suisse, la France est certainement le pays ayant rendu le plus de services à la liberté et à la dignité humaines, aux droits légitimes et imprescriptibles de l'homme. Non-seulement, pendant le dix-huitième siècle, les écrivains français ont courageusement défendu les principes de la liberté en présence des murs de la Bastille, dont les portes se refermaient souvent sur eux; non-seule-

ment la minorité éclairée de la noblesse française et la grande majorité de la bourgeoisie ont voulu, en 1789, des réformes larges et sages, lesquelles réformes auraient empechée la révolution d'éclater, mais encore c'est la France qui a eue, en 1789, l'immortelle gloire de formuler et de proclamer le catéchisme de la liberté, ce que l'on est convenu d'appeler les principes de 1789. Sous l'égide de ces grands principes émet la ridicule prétention de se placer l'homme lui-même, lequel, depuis treize ans, avec sa bande d'acolytes, foule aux pieds les libertés françaises et maintient cette nation sous le joug de l'esclavage le plus humiliant. Pendant vingt années consécutives, sous la république et sous le premier empire, les Français ont parcouru et bouleversé l'Europe, mais en même temps ils ont rendu à l'humanité l'immense service de renverser, en bien des pays, un ordre de choses suranné et par conséquent de préparer, dans ces pays, l'avénement d'un ordre de choses nouveau et adopté aux besoins contemporains. Ensuite, pendant trente-sept années consécutives, de 1814 à 1851, les Français ont joui, sous deux dynasties et sous une république, d'une liberté large et digne, que leur enviaient la plupart des nations.

Comment se fait-il donc que ces pionniers de la civilisation en soient devenus aujourd'hui les traînards? Comment se fait-il qu'après avoir non-seulement joui de la liberté chez eux, mais après l'avoir encore portée et implantée chez les autres, les Français en soient ar-

rivés à tomber aussi bas qu'ils se trouvent aujourd'hui, c'est-à-dire à végeter dans un esclavage humiliant sous le gouvernement le moins digne d'estime qui ait existé en France depuis le directoire? Comment se fait-il que la position des Français chez eux, à l'intérieur, cette position objet, il y a vingt ans, d'admiration et d'envie pour la plupart des nations, inspire aujourd'hui des sentimens de compassion et de pitié?

Toute nation, de même que tout individu, a ses qualités, ses défauts, et de plus encore les défauts de ses qualités, pour peu que ces dernières prennent un développement un peu considérable. Les qualités de la nation française, l'une des plus heureusement douées et l'une des plus dignes d'affection qui existent sur le globe, sont nombreuses. Les Français, généralement, ont un coeur excellent et tout rempli de sentimens d'humanité; ils sont pleins d'élan pour les idées généreuses; ils sont souvent d'une vivacité maladive, mais étrangère à tout sentiment de haine ni de rancune; ils sont sociables, communicatifs, expansifs, et par conséquent aimables; ils ont l'esprit vif, prompt, très-brillant; ils saisissent vîte les idées et se les approprient à merveille; ils sont doués d'une merveilleuse facilité d'élocution, d'un admirable talent pour exposer et résumer les diverses questions avec cette clarté, cette netteté, cette lucidité, symptômes infaillibles d'un esprit net et lumineux à la fois.

Les défauts des Français, malheureusement pour eux, sont précisément ceux qui offrent le plus d'ob-

stacles à ce qu'un régime libre prenne racine sur le sol français. Ces défauts consistent en un amour-propre excessif débordant en une vanité incommensurable; en une gloriole militaire contraire au bon sens et offrant un contraste criant et déplorable avec la bonté et l'humanité innées dans cette nation; dans un amour démésuré pour les changemens et les innovations; enfin dans l'absence de la persévérance et de l'esprit de suite dans les entreprises de tout genre; aucune nation n'a plus d'élan: peu de nations ont moins de persévérance. Sans cette dernière qualité, sans l'esprit de suite, sans la fermeté tranquille et patiente, la somme de courage civil dans un pays ne saurait être considérable. Or, le courage civil est le plus fort soutien de la liberté, et moins il y a, dans un pays, de courage civil, plus s'y trouve développée la triste et déplorable fibre de la gloriole militaire, cet adversaire si dangereux de la liberté politique.

Il y a peu de pays où la gloriole militaire soit plus développée qu'elle l'est en France, et ce déplorable sentiment est aussi hostile, en tous pays, à l'affermissement d'un régime de liberté légale qu'il est favorable à la dictature. A mesure que la civilisation marche, se développe, s'étend et pousse des racines plus profondes, la gloriole militaire perd de son prix, et plus une nation est en possession du sens froid et calme, du vrai bon sens, moins elle se laisse séduire par elle. Un jour viendra où l'on comprendra, ce que tant de gens intelligens et bons n'en sont point encore arrivés

à comprendre aujourd'hui: qu'un homme assez heureux pour avoir été à même de rendre le plus petit service à l'humanité, se trouve incontestablement placé au dessus du plus célèbre des conquérans, et l'auteur d'une découverte utile, fût-elle la plus modeste, au dessus du capitaine gagneur de vingt batailles rangées. Il viendra un temps où l'on comprendra que, si la guerre faite pour la défense du sol national n'est que l'accomplissement d'un devoir sacré, une guerre d'envahissement et de conquête n'est autre chose qu'un acte de brigandage, commis sur une large échelle, et qu'un conquérant est un être encore plus ignoble qu'un brigand de grand chemin: l'un et l'autre essaient de fonder leur prospérité personnelle sur le malheur d'autrui, mais il existe entre eux cette différence capitale, qu'un brigand, en égorgeant et en dévalisant ses semblables, court le risque d'aller à l'échafaud ou aux galères, tandis qu'un conquérant égorge des hommes, ruine des familles, dévaste des provinces entières, et pour prix de toutes ces infamies il recueille des applaudissemens, du pouvoir et des richesses. Ainsi le conquérant est encore plus ignoble que le brigand.

L'on a beaucoup répété que le Français n'a point le sentiment de la liberté, mais qu'il a au plus haut degré le sentiment de l'égalité. A notre avis, cela n'est guère exact: il n'a ni le sentiment de la liberté, ni celui de l'égalité, mais il se trouve doué au plus haut degré du sentiment de la vanité. Dans cette

nation, l'on entend l'égalité d'une façon toute particulière. Pour un Français, le pia desideria de l'égalité consiste à n'avoir point de supérieurs, à avoir le moins possible d'égaux et le plus grand nombre possible d'inférieurs. Tout Français souhaite d'avoir le pouvoir en main: les hommes d'élite pour l'ambition de faire de grandes choses, mais les hommes ordinaires pour la jouissance de se placer au-dessus des autres. Si un Français, investi du pouvoir, en abuse, s'il en fait sentir le joug à ses subordonnés, ce n'est point par méchanceté (la grande majorité de cette nation se trouvant douée d'un très-bon coeur) mais c'est pour faire bien sentir aux autres qu'il a le pouvoir en main: donc il se trouve placé au-dessus d'eux. Toute distinction, même la plus futile, est ardemment recherchée. L'on sait que la croix de la Légion d'Honneur est déplorablement prodiguée, mais combien de chevaliers de cet ordre portent sans cesse le ruban à leur boutonnière, même à la boutonnière de leur redingote? L'on voit à Paris des hommes qui ont équipages, chevaux, groom, mais n'ont point de beefsteak à manger chez eux, et auxquels les épiciers du voisinage ont cessé de faire crédit. Le premier, le plus ardent désir de la majorité des Français, c'est de paraître, c'est de briller, c'est d'éblouir et d'inspirer de la jalousie aux autres; de là provient que nulle part le sentiment de l'envie, ce fruit de la vanité froissée, ne se trouve aussi répandu qu'en France. Le paysan envie le fermier; le fermier envie le propriétaire; l'ouvrier envie le bour-

geois; le bourgeois envie le petit noble; le petit noble envie le grand seigneur; le comte de fraîche création envie le comte d'origine féodale dont les aieux ont figuré aux croisades; le marquis envie le duc .... Tous ces sentimens d'envie se produisent d'une manière plus ou moins visible, suivant le degré de l'éducation et de la position sociale de chacun. Au sommet de l'échelle sociale, l'envie se trouve déguisée sous les formes d'une exquise courtoisie; dans la bourgeoisie elle perce souvent d'une manière ridicule; dans le peuple elle se traduit par la grossièreté et la brutalité, mais elle existe à tous les degrés de l'échelle sociale ......

Il se trouverait bien peu de Français qui consentiraient, librement, à accorder à un autre un privilège, duquel eux-mêmes ne seraient point admis à jouir, mais bien peu d'entr' eux refuseraient pour eux-mêmes un privilège exclusif. Posséder ce qui manque aux autres, tel est le suprême bonheur pour la majorité de cette nation, et la vanité la rend souvent indifférente à la liberté.

Aussi est-elle bien triste, bien humiliante, la position actuelle de la France sous ce gouvernement bonapartiste, dont la nation française, à l'étonnement de tous les peuples de l'univers, consent à supporter le joug. Ce gouvernement, qui ne peut faire un pas sans mentir, a la prétention de reposer sur la base du suffrage universel, mais en réalité il repose sur les quatre bases suivantes·

sur l'absence de la liberté de la presse, c.-à-d. sur les ténèbres;
sur l'armée, c.-à-d. sur la force brutale;
sur la police, c.-à-d. sur l'espionnage;
sur l'achat des consciences et l'abaissement des caractères, c.-à-d. sur la corruption;

Voilà les quatre bases sur lesquelles repose, en réalité, ce gouvernement, la honte de la France!

Le suffrage universel, excellent pour le choix des administrateurs locaux, à la condition de se trouver éclairé par une presse libre, ne vaut rien, d'aucune manière, pour les choix des députés à envoyer au Corps-Législatif, et en l'absence de la liberté de la presse, il devient un instrument gouvernemental, à l'exception des villes les plus peuplées, où la diffusion des lumières permet de juger et d'apprécier le présent par une comparaison éclairée avec le passé, et où l'intimidation gouvernementale se trouve être beaucoup moins facile à exercer.

Aujourd'hui, personne en France n'a la moindre garantie de sécurité; chacun peut être privé de sa liberté, dépouillé de sa propriété, outragé dans sa dignité et dans son honneur, et il n'a aucun recours possible . . . .

A qui s'adressera-t-il? Où ira-t-il porter ses réclamations?

Ce ne sera point à la presse: elle est bâillonnée. La presse indigène se trouve placée sous le régime des avertissemens et des suppressions arbitraires. Les or-

ganes de la presse étrangère, pour peu qu'ils soient indépendans et éclairés, voient souvent leurs publications saisies au bureau de la librairie, ou même complètement prohibées, parfois même pour le transit à travers la France.

Le citoyen vexé voudrait-il s'adresser aux chambres? Mais il n'y a plus en France de régime parlementaire: il n'existe qu'un régime d'esclavage. Il n'y a plus de chambres: elles se trouvent remplacées par deux antichambres. La première antichambre, appelée le sénat, est composée, à un très-petit et très-minime nombre d'exceptions près, de valets, appelés par l'empereur à y siéger pour toute la durée du régime bonapartiste, et le plus grand souci de ces idiots consiste dans la crainte de voir diminuer, en quoi que ce soit, le pouvoir absolu de leur Sultan. La seconde antichambre, appelée le Corps Législatif, se trouve composée, en très-grande majorité, de valets appelés, par le ministre de l'intérieur, à y siéger pendant six années consécutives, si toutefois le régime bonapartiste venait à durer pendant ce laps de temps. Il y a, au Corps Législatif, une minorité éminemment remarquable par ses talens et par le sentiment de la dignité personnelle, mais en définitif c'est la majorité qui fait la loi dans toute assemblée.

Le citoyen vexé aura-t-il recours à la magistrature? Mais il n'y a plus de véritable magistrature en France: il y a seulement des janissaires civils, siègeant en robes longues, occupés uniquement à plaire au gouverne-

ment, à rechercher ses faveurs, à postuler des avancemens pour eux, pour leurs fils, pour leurs gendres, sourds à la voix de l'équité, souvent même dénués du simple bon sens. La magistrature française actuelle a aidé Napoléon III à voler les princes d'Orléans; elle est devenue vile et servile; elle a perdu toute pudeur et tout honneur; ses arrêts ne sauraient plus inspirer et n'inspirent que le mépris le plus profond......

Voilà où en est réduite la France sous le régime bonapartiste; voici à quel degré se trouve tombé ce pays, après avoir joui, de 1814 à 1851, d'un régime de liberté plus ou moins considérable, mais de liberté réelle, que lui enviaient alors bien des peuples, aujourd'hui remplis, à son égard, d'un sentiment de compassion et de pitié.

Nous ne pouvons croire à la durée de ce régime; déjà l'opinion de la partie saine, éclairée et honnête de la nation française commence à protester contre cet état d'abaissement moral; nous espérons voir la France, d'ici à peu d'années, sortir d'un sommeil dans lequel, pour sa dignité, elle n'aurait jamais dû tomber, et revenir à un régime libre. Nous l'espérons et nous le souhaitons vivement.

Maintenant, avant d'en venir à parler de l'origine du régime actuel, origine souillée par la fourberie, le parjure et la violence, nous allons jeter un coup d'oeil sur les divers partis aujourd'hui existants en France.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Il y a en France six partis: les légitimistes, le clergé catholique, les constitutionnels généralement appelés orléanistes, les républicains modérés, les républicains rouges, et enfin ceux que l'on appelle les bonapartistes, et que nous nommerons les budgétistes.

Commençons par ces derniers.

Napoléon I tomba en 1814, non devant les alliés, la France ayant bien prouvé, en 1792, qu'elle ne se laissait point envahir contre son gré, mais devant la fatigue, la lassitude, l'aversion que le régime du sabre, de la violence et de l'oppression inspirait à tous les coeurs bien doués. Les alliés, en entrant en France, ne songeaient nullement aux Bourbons. L'empereur d'Autriche voulait renverser un gendre si incommode pour faire monter sur le trône son petit-fils enfant sous la régence de sa fille; l'empereur Alexandre aurait voulu faire monter sur le trône Bernadotte, prince royal de Suède; l'Angleterre et la Prusse ne songeaient qu'à renverser Napoléon sans se préoccuper du choix de son successeur. Mais en 1814, la question, par la force des choses, se trouvait posée entre les Bonaparte et les Bourbons. Une fois le régime odieux du sabre ren-

versé, il n'y avait de possible, à cette époque, que des princes, appartenant, il est vrai, à cet ancien régime dont la France ne voulait plus, mais des princes que l'on supposait avoir été éclairés par l'expérience et par les malheurs de vingt-cinq années d'exil. Après le retour de ces princes, l'illusion se dissipa, et les fautes des Bourbons amenèrent la catastrophe de 1815. Mais, comme l'a très-bien prouvé M. Thiers, dans son Histoire de l'Empire, la conspiration ourdie en 1815, par Fouché et par plusieurs généraux n'avait nullement pour but la restauration de Napoléon, lequel, connaissant les fautes commises par les Bourbons, se hâta d'accourir et s'empara du pouvoir. La France, en 1815, voulait si peu de Napoléon, qu'elle lui envoya une Chambre de Représentans hostile aux cinq sixièmes des voix, et que sur une liste de deux cent cinquante membres désignés par lui pour être créés pairs héréditaires et former la chambre haute, cent quarante refusèrent.*) Après Waterloo, la France ne voulut plus entendre parler de Napoléon, et la Chambre des Représentans ne voulait ni du despote deux fois tombé, ni de la branche aînée des Bourbons. La question ne se posait plus comme l'année précédente; il y avait, dans l'opinion publique, un troisième candidat, souhaité par les libéraux et par tous ceux qui, ne voulant plus des hommes de l'ancien régime comme imcompatibles avec l'état de la société moderne, avaient une légitime et juste

*) J'ai entendu raconter ce fait par le comte Molé.

aversion pour le despotisme. Cette opinion se trouvait partagée par l'empereur Alexandre, lequel n'avait jamais aimé les Bourbons, avait été mécontent d'eux en 1814; encore plus mécontent au Congrès de Vienne, et se trouvait surtout vivement et intimement blessé, de ce que Louis XVIII et la duchesse d'Angoulême avaient considéré le projet de mariage du duc de Berry avec une grande-duchesse de Russie comme une mésalliance. Si, en 1815, les troupes russes fussent arrivées à Paris avant les troupes anglaises, le duc d'Orléans eut été proclamé roi des Français; c'est lord Wellington qui a fait la seconde restauration. Les vengeances maladroites et souvent odieuses, exercées contre l'armée de la Loire et contre les hommes mêlés au mouvement des cent jours, les rancunes maladroites envers ceux qui avaient joué un rôle sous l'empire, relevèrent un peu la cause napoléonienne, mais bientôt la politique sage et habile du duc Decazes lui porta un rude coup, en détachant d'elle la plupart des hommes considérables. La chute du duc Decazes, en 1820, fut un évènement funeste pour la branche aînée mais ce qui contribua surtout à relever la cause napoléonienne, ce fut la mort de Napoléon I, en 1821. Le terrible despote cessait d'être à craindre; l'héritier de ses prétentions était un pauvre enfant élevé dans l'exil, et tous ceux qui voulaient faire de l'opposition aux Bourbons, proclamaient hautement ce qu'ils appelaient la gloire napoléonienne, oubliant qu'après tout cette gloire se résumait en trois choses: l'asservissement de

la France jusqu'à l'état d'esclavage; la devastation de l'Europe, et le sang français versé sur tous les champs de bataille, dans le but de permettre à un despote d'opprimer et la France et l'Europe. Avec la vivacité du caractère si impressionnable et si mobile des Français, avec leur tendance à s'enthousiasmer pour les idées les plus exagérées, à pousser l'idée jusqu'à bout, et ensuite à se rejeter dans l'extrême opposé, les libéraux et les républicains se pamèrent d'admiration vis-à-vis de Napoléon. Les républicains oubliaient qu'il avait broyé la république, et les libéraux ne se souvenaient plus de ce qu'il avait été l'ennemi le plus acharné des assemblées, des discussions, de toutes les libertés et surtout de la plus indispensable de toutes, celle de la presse. Cela dura ainsi pendant toute l'époque de la restauration.

L'idée napoléonienne, dont les libéraux et les républicains se servaient comme d'une arme utile, était, en réalité, si peu sympathique à la France, que le jour où le pouvoir échut, en 1830, à un gouvernement véritablement libéral, il ne se trouva plus de bonapartistes. L'on vit clairement alors que l'opinion bonapartiste n'avait été qu'une forme commode de protestation contre les fautes de la restauration; la mort du duc de Reichstadt, en 1832, ne produisit à-peu-près nulle sensation; l'on sait à quelle honte et à quel suprême ridicule sont venues aboutir les tentatives de Strasbourg en 1836 et de Boulogne en 1840, et le roi Louis-Philippe redoutait si peu les tendances napoléo-

niennes, qu'en décembre 1840 il faisait ramener à Paris et placer aux Invalides les cendres de l'empereur. L'on peut dire positivement qu'au moment où éclata la révolution de février, il n'y avait point de parti bonapartiste.

A la suite de la révolution de février et de l'établissement de la république, il fallut procéder au choix d'un président. Le parti républicain portait M. Ledru-Rollin; les orléanistes et les légitimistes n'en voulaient point; la popularité de M. Ledru-Rollin ne leur convenait nullement; ils tendaient à rétablir, les premiers une monarchie sérieusement et réellement constitutionnelle avec Louis-Philippe II sur le trône; les autres auraient voulu y faire monter Henri V. Ce qu'ils voulaient dans un président, c'était un homme ne pouvant les offusquer, ne pouvant être un obstacle durable à leurs voeux, le jour où les passions, excitées par la secousse de février, en seraient venues à se calmer; ils voulaient, en un mot, d'un président dont la nullité parfaite leur permît de le jeter à bas, le jour où il leur conviendrait de le faire. Or, le prince Louis Bonaparte passait pour un homme nul, et l'appui, à lui accordé par les légitimistes et les orléanistes, fut une arme de guerre employée à empêcher l'arrivée à la présidence de M. Ledru-Rollin, sous le gouvernement duquel l'on redoutait de voir la république se consolider et prendre racine. Telle fut la cause de l'élection de décembre 1848, laquelle n'aurait jamais pu s'accomplir si le pouvoir suprême ne se fût trouvé, à cette époque-là,

entre les mains du général Cavaignac, dont l'intelligence était bien loin d'égaler son patriotisme et ses vertus.

Les millions de votes produits par le suffrage universel chaque fois que le gouvernement joue la comédie de le consulter, ne prouvent nullement l'existence d'un parti bonapartiste, mais ils prouvent seulement, jusqu'à la dernière évidence, qu'avec la centralisation administrative telle qu'elle existe en France, avec l'absence de toute liberté de presse et de toute liberté d'association, le suffrage universel n'est qu'une immense marionnette dont le ministre de l'intérieur tient les fils, et les fait mouvoir à son gré.

Une fois le prince Louis arrivé à la présidence, l'on vit se grouper autour de lui, comme il arrive dans tous les temps et dans tous les pays, les hommes sans convictions politiques arrêtées, toujours empressés aux abords du pouvoir et qui entourent l'empereur Napoléon III, non par ce qu'il est le neveu de Napoléon I, mais parcequ'il dispose du budget. Ce ne sont point des bonapartistes: ce sont des budgétistes.

Les partis orléaniste, légitimiste, républicain ont, chacun, leurs raisons d'existence: le parti bonapartiste, à part le désir de puiser au budget, n'en a aucune et ne saurait en avoir.

Le parti orléaniste est composé de ceux qui veulent une monarchie constitutionnelle adoptée aux besoins de l'époque. Ils veulent une république modérée appelée monarchie, avec un président héréditaire appelé roi des

Français. Pour occuper cette fonction, ils portent leurs voeux vers la maison d'Orléans, parce qu'elle a fait ses preuves de libéralisme; elle n'a jamais recherché le pouvoir absolu; elle a déjà donné à la France dix-huit années de paix, de liberté et de prospérité.

Le parti légitimiste a des convictions que non-seulement nous ne partageons point, mais que nous ne pouvons même comprendre. Néanmoins ces convictions sont sincères et par conséquent éminemment respectables. Il va sans dire que nous comprenons parfaitement le dévouement personnel à un prince respectable et bon comme l'est M. le comte de Chambord, mais ce que nous ne saurions trouver logique et juste, c'est cette idée de placer une famille au-dessus des lois, au-dessus de la volonté nationale; c'est de croire qu'à telle ou telle famille Dieu a délégué le droit imprescriptible de gouverner telle ou telle nation. Il est vrai que les plus savants d'entre les légitimistes n'ont jamais pu, au sujet de Hugues-Capet, cet aïeul des Bourbons, lequel avait jeté son souverain dans une prison pour s'emparer de son trône, nous fixer le jour où Hugues-Capet aurait cessé d'être un usurpateur pour devenir un roi légitime, un monarque de droit divin!

Le parti républicain, armée fervente de l'idée destinée, à un jour éloigné, à triompher incontestablement dans l'univers entier, le parti républicain a sa raison d'être. Il est composé de ceux qui, par un sentiment d'impatience, sentiment propre à la nature

humaine, voudraient avancer le jour du triomphe de ce principe appelé, avec le temps et indubitablement, à devenir la loi qui régit le monde, et dont le premier germe se trouve déposé dans le plus sublime des livres, dans l'Évangile.

Mais le parti bonapartiste, quelle serait sa raison d'être? Que représente-t-il? Ce n'est point ce que l'on appelle la gloire des armes, comme on le fait accroire aux chauvins? Chacun des régimes qui ont gouverné la France a apporté au pays son écot de succès militaires. Le régime orléaniste a eu les guerres d'Algérie, l'affaire de Saint-Jean d'Ulloa, la prise d'Anvers; la restauration a eu la prise d'Alger et l'expédition véritablement humanitaire de la Morée en 1829; la première république non-seulement a sauvé la France d'une formidable coalition européenne, mais encore elle lui a procuré un accroissement de territoire que les fautes de Napoléon I lui ont fait perdre. Les victoires de Valmy, de Fleurus, de Jemmapes, de Zurich n'appartiennent point à l'époque impériale, laquelle, si elle a eu Marengo, Austerlitz, Jéna, Friedland, Wagram, a eu aussi Baylen et les désastres d'Espagne; la Bérézina et les désastres de Russie; Leipzick, Waterloo et les troupes de l'Europe deux fois à Paris. Le régime napoléonien n'a donc nullement le monopole de ce que l'on appelle la gloire; comme tous les régimes qui ont passé sur la France, il a eu et ses succès et ses revers. Il faut ajouter que ni les Bourbons de la branche aînée, ni la maison d'Orléans, n'ont jamais sali leurs

succès militaires en faisant peser sur les Français un régime d'oppression et de servilité, et que jamais ils ne se sont déshonorés en commettant l'infamie de considérer les hommes comme de la chair à canon ....

Que représenterait donc l'opinion napoléonienne, si elle existait réellement? Ce n'est point la liberté! Elle ne saurait vivre avec la liberté: le premier et le second empire en sont les preuves. Ce ne sont point les intérêts populaires qu'elle représente: les impôts ont augmenté; les bâtisses, faites dans Paris, ont eu pour résultat de rendre les logemens en ville inaccessibles aux ouvriers; les hommes du peuple qui osent élever la voix contre le gouvernement sont saisis la nuit et dirigés sur Cayenne ou Lambessa, c.-à-d. condamnés arbitrairement à une existence de forçats sans que personne seulement ose élever la voix en leur faveur ....

Ce n'est point l'appel du peuple à la vie politique? Tout le monde sait que le suffrage universel, tel qu'il se trouve pratiqué aujourd'hui en France, dans la plupart des localités, n'est autre chose qu'une ignoble comédie où la dignité humaine et les lois de la morale se trouvent également foulées aux pieds ... La censure est aujourd'hui indirectement rétablie sous forme d'intimidations envers les imprimeurs, les libraires, les journalistes; ces trois professions, exercées en France seulement en vertu de brevets, accordés et retirés selon le bon plaisir de l'administration, se trouvent, de fait, livrées au caprice du gouvernement ....

Ce n'est point la probité administrative? .... Les

concussions ont pris un développement jusques-là inconnu en France, et qui rappelle notre pauvre Russie...

Ce n'est point l'indépendance judiciaire? .... La magistrature française, si respectable jusqu'en 1851, a complètement changé, et, comme nous l'avons dit plus haut, oubliant les nobles traditions de ses illustres devanciers, elle a perdu toute pudeur et tout honneur; elle est devenue vile et servile ....

Que représente donc l'opinion bonapartiste?

Elle représente un groupe de cinq à six cents individus, qui se sont imposés à la France par surprise, par violence, l'exploitent dans leur propre intérêt, et tâchent de la baillonner, pour empêcher la vérité de se faire jour. A cette bande d'individus se sont réunis, provisoirement, tous ceux qui veulent profiter des ténèbres du despotisme pour faire leurs affaires privées, ainsi que tous ceux qui veulent vivre aux frais de l'état, tout en étant indifférens à l'origine et à la moralité du pouvoir disposant du budget. Voilà pourquoi nous appelons budgétistes ces soi-disans bonapartistes.

Mais de parti bonapartiste, il n'y en a point en réalité. La restauration est tombée il y a 34 ans; il existe des légitimistes; la maison d'Orléans a été renversée du trône il y a 16 ans; il existe des orléanistes, et leur nombre s'acrroit tous les jours de manière à faire trembler le gouvernement actuel; la république a cessé d'exister depuis 12 ans; il y a des républicains, mais le jour où le régime actuel tombera, il n'y aura

plus de parti bonapartiste. Ceux qui servent Napoléon courront bien vîte se prosterner devant celui qui lui succèdera, quel qu'il soit, roi ou président, et plus ils font leurs preuves de servilité à l'heure qu'il est, plus haut ils crieront au bonheur de se trouver débarrassés d'un régime, lequel, à ce qu'ils diront alors, leur pesait, et qu'ils servent en ce moment avec des excès d'un zèle, devenu l'objet de l'étonnement et du mépris de l'Europe entière. Il ne restera de bonapartistes que deux à trois cents individus, trop compromis dans l'ordre de choses actuel, trop discrédités dans l'opinion publique, pour que le futur gouvernement, quel qu'il fût, consente, malgré leurs sollicitations, à se nuire à soi-même en les employant.

Ce régime d'obscurantisme, de mensonge et de fourberies a rejeté la France, sous le rapport de la liberté politique, de la liberté individuelle et de la moralité des sphères officielles, au-dessous de toutes les nations qui l'entourent. En 1847, l'influence morale de la France était considérable sous ce gouvernement de juillet, que les valets de Bonaparte et les budgétistes d'aujourd'hui assurent avoir rabaissé le pays. Cette influence se trouvait assise, non sur la terreur, sentiment produisant la haine sans inspirer l'estime, mais sur des bases toutes morales: l'exemple des libertés constitutionnelles et de la prospérité honorable du pays.

L'influence du sage et noble exemple, donné à l'univers par la France libérale, sous le gouvernement de

juillet, était si considérable et si fécond en résultats bienfaisans pour la cause de la liberté, que la Prusse, l'Espagne, le Portugal, le Piémont furent redevables, à cette noble influence, de l'établissement, chez eux, de gouvernemens constitutionnels; la Belgique obtint la possibilité de se constituer en un état libre, et enfin, l'un des plus fervens champions du despotisme, Ferdinand II de Naples, avait lui-même cru ne pouvoir se dispenser d'octroyer une charte à ses sujets en janvier 1848. Mais aujourd'hui la France n'inspire plus en Europe qu'un sentiment de terreur, fort naturel si l'on pense que les immenses ressources de ce pays, le plus favorablement placé et le mieux constitué qu'il y ait dans l'uuivers entier pour faire la guerre, se trouvent livrées, sans réserve, ni contrôle aucun, aux mains d'un aventurier sans principes, connu pour son habitude de tromper tout le monde et qui précipite les Français dans des expéditions lointaines et ruineuses, pour les distraire de l'humiliant spectacle de leur esclavage à l'intérieur du pays. Autant l'influence de la France libérale était noble et digne d'envie, autant la terreur inspirée par elle aujourd'hui ne mérite que de la haine et aucune estime. Si, un jour, dans une séance où se trouveraient réunis les sommités intellectuelles de l'univers, un troupeau d'ours venait à faire incursion dans la pièce voisine, tous ces hommes si éminens se trouveraient saisis d'une indicible terreur, et pourtant chacun avouera que les ours ne sauraient inspirer

l'ombre d'un sentiment de considération! Telle est l'influence du régime bonapartiste sur l'Europe ....

Personne n'a mieux défini le régime bonapartiste que M. le comte de Chambord, dans son manifeste aux légitimistes, publié en Suisse en 1862: régime monstrueux, qui semble contrarier à plaisir les instincts et les besoins de la France; qui remplace le sentiment moral par le cynisme, la liberté par l'intimidation électorale et le servilisme des votes, les réalités fécondes du gouvernement représentatif par les misérables simulacres d'un constitutionnalisme mensonger.

Mais un pareil état de choses, qui a rayé la France de la liste des nations libres, baillonné la presse, introduit la censure, si ce n'est de nom, au moins de fait, ravalé la magistrature dans la boue en transformant les magistrats en suppôts de police, en janissaires civils, enlevé aux Français toutes les garanties de leur sécurité individuelle, un régime pareil ne saurait durer encore de longues années ..... Déjà le réveil de l'opinion publique commence à s'opérer; le mécontentement grandit; d'ici à quelques années le régime actuel sera balayé par les évènements, et alors les acteurs et les suppôts de ce régime seront emportés par la plus juste des réactions: celle de la dignité humaine, de la liberté et de la probité politique.

CHAPITRE TROISIÈME.

Jetons maintenant un coup d'oeil sur le parti légitimiste.

La noblesse française, après avoir vu ses chefs décimés sur l'échafaud et dans l'exil par la main de fer du cardinal de Richelieu, ne sut point profiter, pour s'organiser en un corps politique, des circonstances si favorables à elles offertes par la minorité de Louis XIV et par les troubles de la Fronde. Les chefs réellement intelligens lui firent défaut à cette époque, et avec la légèreté de caractère inhérente aux Français, la noblesse oublia les grandes traditions de l'époque de la Ligue pour les bals de la cour; elle oublia les parlemens pour courir à l'hôtel de Rambouillet. Ce n'était point assez. A peine le jeune Louis XIV eût-il saisi d'une main raide et rude, mais recouverte d'un élégant gantelet de velours, les rênes de l'état, que les descendans des fiers et belliqueux barons féodaux se précipitèrent dans ses antichambres, et on les vit, concentrant leur patrie dans le roi, briguer les sourires du maître, devenu tout-puissant par leurs propres fautes à eux. Cette noblesse, qui encombrait les antichambres de Versailles, était remplie de courage et de sentimens d'hon-

neur; qu'est ce qui pouvait donc avoir amené cette décadence politique, cet oubli de toute indépendance personnelle? Hélas! Cela émanait d'une faiblesse que les Français n'ont jamais cessé d'avoir: de l'amour des fêtes et des plaisirs. Ils échangeaient l'indépendance, l'influence que leur procuraient la vie austère des châteaux et les ennuis de la province, ils les échangeaient contre les puérils agrémens des bals et des fêtes, que leur offraient la servitude de Versailles et l'existence au sein de la domesticité royale. Triste et navrant spectacle, grande et solennelle leçon pour les autres pays!

Au XVIII siècle, l'exemple de l'Angleterre et de l'aristocratie anglaise, si indépendante et si influente inspira à la noblesse française un sentiment d'envie bien naturel. La minorité la plus éclairée, la plus intelligente de la noblesse française ne rêvait qu'à l'établissement, en France, d'une constitution qui lui aurait permis de prendre part à la direction des affaires du pays. Mais le temps avait marché, et l'on ne saurait refaire le passé, ni déraciner complètement les germes jetés par lui dans un pays. Il y avait, d'ailleurs, entre l'Angleterre et la France, une différence colossale. En Angleterre il y a une aristocratie, laquelle, lors qu'elle n'absorbe point le pouvoir comme cela eut lieu à Venise ou à Gênes, mais qu'elle le partage avec la bourgeoisie comme c'est le cas en Angleterre, est un élément de liberté et de prospérité pour le pays. Pour prendre racine dans le sol, l'aristocratie ne devait point être

une caste, mais une magistrature politique, héréditaire par primogéniture, et en même temps accessible à toutes les illustrations du pays, même aux plus humbles d'origine, et accessible sur le pied de l'égalité la plus complète, sans aucune barrière de préjugé nobiliaire. Les fils cadets de ces magistrats politiques héréditaires ne participent nullement aux prérogatives dévolues à leur frère aîné et rentrent, légalement et officiellement, dans la catégorie des bourgeois (commoner), sauf à eux, par leur mérite et leurs qualités, à se faire dans la monde une place digne de leur naissance, comme aussi cela a lieu presque toujours en Angleterre. Dans ce pays, non-seulement personne ne hait l'aristocratie, mais au contraire, on la considère, avec raison, comme l'un des palladiums de la liberté de tous et de chacun; on l'aime, on l'honore, et dans les égards tout volontaires qu'on lui témoigne on se rend pour ainsi dire hommage à soi-même, en honorant l'une des plus grandes institutions de son pays. Un berger, en saluant avec respect un lord qui passe, se dit à soi-même: »si mon fils a du mérite et »de la chance, il peut, lui aussi, devenir pair d'Angle»terre.«

En France, il en fut tout autrement. La noblesse, pendant toute la durée de son existence légale, fut toujours une caste, accessible légalement, il est vrai, mais au sein de laquelle le plus ou le moins d'ancienneté de la naissance contribuait considérablement à fixer la position de chacun dans le monde, et contribue encore,

malgré l'égalité qui règne devant la loi. Un duc anglais considère comme son égal le négociant créé pair il y a deux jours, et le fils cadet de ce duc trouve parfaitement naturel et parfaitement logique de voir le fils aîné de ce négociant investi du droit de succéder à la pairie de son père, tandis que lui, fils cadet d'un duc, ne possède point cette prérogative. En France, tout fils d'un gentilhomme se regarde et se trouve regardé par beaucoup de monde, comme étant bien audessus d'un roturier, que son mérite aurait élevé aux plus hautes fonctions de l'état. Cet orgueil de race, cet esprit exclusif, cette tendance de la noblesse française à se clore en caste fermée, constituent une maladie morale, difficile à guérir dans les pays où elle a pris racine, et offrant un grand obstacle à l'établissement d'un régime libre. Cette maladie de l'orgueil nobiliaire a conduit la noblesse française à la mort politique.

Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, la noblesse française se trouvait scindée en deux partis bien opposés. La minorité intelligente voulait un gouvernement à l'anglaise: l'égalité devant la loi, l'abolition des privilèges et deux chambres, qui partageraient avec le roi le pouvoir législatif. La majorité, aveugle et bornée, avec cela obstinée comme le sont tous les gens bornés, ne voulait point renoncer à ses privilèges; elle avait l'horreur du bourgeois, et préférait le rôle avilissant et ridicule d'esclaves privilégiés dans un pays d'esclavage général. Si, en 1789, la majorité de la noblesse française n'avait point été complètement

dénuée de toute intelligence politique, si elle n'avait point pris, comme la plupart de ses descendans continuent à le faire encore de nos jours, le babil pour de l'esprit véritable, la généalogie pour du mérite, et l'élégance de salon pour de l'influence politique, la France aurait eu, depuis 1789, un gouvernement libre et en même temps assez fort pour dompter ces mauvaises passions, dont aucune société humaine n'a été exempte dans aucun temps ni dans aucun pays. Mais la majorité de la noblesse française s'imagina que la France ne pouvait se passer d'elle, et l'on sait ce qui en est arrivé? Au lieu de se placer, en 1789, à la tête du mouvement pour le diriger, ainsi que voulait le faire la minorité intelligente, la majorité de cette caste se jeta au travers du mouvement pour l'arrêter et fut broyée par lui.

Arriva 1814; le despote qui avait écrasé la France sous son joug de fer pour se faire aider par elle dans la dévastation et le bouleversement de l'Europe, tomba, abandonné à juste titre par les Français qu'il avait tyrannisés et qu'il considérait comme »de la chair à canon« »La branche aînée des Bourbons remonta sur le trône, et malgré toute son aversion innée pour le régime constitutionnel, malgré tout le désir qu'elle aurait eu »de se coucher dans le lit de Bonaparte, en changeant seulement de draps« Louis XVIII fut contraint par l'empereur Alexandre à donner une constitution. Le penchant visible des Bourbons pour les idées de l'ancien régime ayant amené la catastrophe

des cent-jours, l'on donna, au retour du roi à Paris en 1815, plus d'extension aux libertés constitutionnelles, et la France entra à pleines voiles dans ce régime représentatif, si déprécié par tous ceux qui voudraient placer leur propre volonté au-dessus des lois et leurs intérêts privés au-dessus du bien public.

Quelle aurait dû être, sous la restauration, l'attitude de l'ancienne noblesse française?

Si elle avait été douée du sens politique, ce sens si prédominant chez les Anglais, les Écossais, les Belges, les Hollandais, les Italiens, la noblesse française aurait dû accepter le nouvel ordre de choses franchement et sans arrière-pensée aucune, elle aurait dû faire taire ses regrets pour un ancien régime que rien ne pouvait plus faire ressusciter, elle aurait dû ne songer qu'à se créer une bonne position dans le régime nouveau, et cela lui aurait été bien aisé et facile à atteindre.

La France, sous la restauration, depuis la dissolution de la chambre introuvable en 1816 et jusqu'à la révolution de juillet, fut heureuse, prospère et libre tout comme elle l'a été ensuite sous la monarchie orléaniste; la sécurité des personnes et celle des propriétés se trouvaient alors complètement garanties; la presse jouissait d'une sage et réelle liberté; la vie était facile et douce; la France se voyait l'objet de l'admiration et de l'envie de cette Europe, pour laquelle elle se trouve devenue aujourd'hui un sujet de terreur par son attitude vis-à-vis de l'extérieur; de compassion et

de pitié si l'on considère l'esclavage, sous le joug duquel les Français se trouvent maintenus à l'intérieur du pays.

Comment se fait-il donc, que ce gouvernement de la restauration, qui donnait à la France une si grande somme de prospérité et de liberté, qui avait à sa disposition une armée nombreuse et vaillante, des généraux rompus au métier de la guerre, et un budget de neuf cents millions avec des finances en ordre, ait sombré en trois jours devant une émeute des rues?

C'est l'antagonisme de la noblesse et de la bourgeoisie qui a renversé la restauration, et la faute en est entièrement à la noblesse seule: la bourgeoisie ne demandait pas mieux que de se rapprocher d'elle et de se montrer fidèle à la branche aînée des Bourbons. L'on connait l'anecdote si caractéristique de ces deux comtesses de l'empire, dont les maris-sénateurs avaient été titrés par Napoléon; à la nouvelle de la chute de Napoléon et du rappel de Louis XVIII, ces dames se précipitèrent dans les bras l'une de l'autre en s'écriant: »Ma chère amie! Nous voilà enfin comtesses pour tout de bon!« Cette anecdote peint complètement les tendances de la bourgeoisie en 1814. Pourquoi ces tendances avaient-elle pris une direction toute opposée entre 1820 et 1830? C'est grâce à ce que la majorité de la noblesse avait voulu faire camp à part; au lieu de se placer en intermédiaire entre le trône et la nation; au lieu de s'ériger en barrière pour la nation contre les essais de pouvoir arbitraire, en se montrant

prête, si besoin il y avait, à protéger le trône contre l'anarchie si celle-ci était venue à surgir, au lieu, en un mot, d'imiter les grands et sages exemples que lui avaient offerts les noblesses anglaise, écossaise, néerlandaise et belge, elle suivit les funestes traditions de ses pères. Cette majorité de la noblesse ne montra nul souci des libertés du pays; bien au contraire, elle fut assez maladroite, assez inintelligente pour faire voir des tendances à restreindre ces libertés au profit de puériles vanités de caste. C'est l'antagonisme entre la bourgeoisie et la majorité de la noblesse, soutenue par la branche aînée des Bourbons, qui fut la cause de la révolution de 1830.

C'est à partir de cette époque, à partir de la révolution de juillet, que prend naissance le parti légitimiste, composé de trois élémens, dont la différence mutuelle et notable n'a point été assez appréciée par les étrangers visitant la France, différence que nous avons pu constater pendant les deux séjours qu'il nous est arrivé de faire dans ce pays, de 1841 à 1843, et de 1859 à 1862.

Il y a les légitimistes par conviction, dont les idées et les sentimens, tout erronés qu'ils soient, méritent le respect dû à toute conviction sincère; il y a les légitimistes par devoir, en souvenir de leurs anciennes relations personnelles avec les princes de la branche aînée de la maison de Bourbon; le nombre de ces personnages, dont les sentimens sont dignes de respect, diminue chaque année, et d'ici à peu de temps la mort fera

disparaître les derniers représentans de cette noble fraction du parti légitimiste; enfin, il y a les légitimistes par calcul, et ceux-là portent le cachet d'un ridicule indicible.

Les légitimistes par conviction croient de bonne foi à la chimère du droit divin de la royauté; ils sont imprégnés et tout pénétrés de la conviction que Dieu aurait délégué à telles ou telles familles le droit de gouverner tels ou tels peuples; dans le fait du règne plus ou moins prolongé d'une dynastie, ils voient le doigt de Dieu, mais dans le fait d'une révolution amenée par les fautes d'un gouvernement, ils voient uniquement l'oeuvre de l'esprit du mal. Il est vrai qu'ils ne sont jamais à même de pouvoir préciser la date, à laquelle une usurpation en arrive à se transformer en une royauté légitime, ainsi que nous l'avons dit plus haut en citant l'exemple de Hugues-Capet, l'aïeul des Bourbons. Cette fraction du parti légitimiste en forme le véritable noyau, mais avec le temps elle est destinée à se scinder et probablement à disparaître, ainsi que le parti lui-même, devant le fait éventuel et très-probable de l'extinction de la branche aînée, extinction devant être amenée par la stérilité de madame la comtesse de Chambord, la digne épouse du respectable chef actuel de la maison de Bourbon. Une fois la branche aînée éteinte, il est probable que la très-grande majorité des légitimistes se ralliera à la maison d'Orléans, et qu'une minime fraction seulement, les têtes exaltées et étroites du parti, les p o i n t u s, comme

on les appelle, transporteront leur culte royaliste aux pieds de l'infant Don-Juan et de son fils aîné l'infant Don-Carlos. Le jour où la force des choses aura amené l'extinction du parti légitimiste, la France aura acquis un grand élément de stabilité, et par conséquent de liberté politique. Les légitimistes, incapables de fonder un gouvernement, par le peu de racines réelles qu'ils ont dans le pays et par l'incompatibilité de leurs principes politiques avec la vraie liberté, se trouvent être cependant un dissolvant très-actif pour tout autre gouvernement, par la raison que la possession d'une partie notable de la propriété foncière et l'appui de la majorité du clergé, si influent sur l'esprit des femmes et par conséquent sur beaucoup de familles assurent aux légitimistes une influence, insuffisante, il est vrai, pour fonder eux-mêmes un gouvernement stable, mais assez considérable pour créer des embarras réels et sérieux à tout pouvoir, sans exception aucune. Il en résulte que les légitimistes, si épris du principe de l'ordre, au point de se montrer prêts à lui sacrifier la liberté elle-même, se trouvent être appelés, par la force des choses, à maintenir dans leur patrie une agitation constante, à former un embarras vrai et permanent, et faute de pouvoir arriver à leur but, ils deviennent, dans toute la force du mot, un parti de désordre. Voilà où vient aboutir, en politique, une ligne de conduite erronée et dénuée de logique!

Les deux catégories de légitimistes dont nous venons de parler sont dignes de respect: la première,

parceque ses opinions politiques erronées portent le cachet d'une foi aussi vive qu'elle est sincère; la deuxième catégorie par la raison que son légitimisme émane des plus nobles sentimens du coeur humain: la reconnaissance pour les bienfaits reçus et le respect de soi-même. Mais la troisième catégorie des hommes de ce parti, celle des légitimistes par calcul, est passible d'un ridicule suprême.

Voici leur but. Dans les deux premières catégories du parti se trouvent un nombre considérable de familles placées, par leur naissance et leurs richesses, au sommet de l'échelle sociale: ces familles, à Paris ainsi que dans plusieurs grandes villes de province, à Nantes, Rennes, Bordeaux, Toulouse surtout, enfin dans un grand nombre de châteaux, tiennent maison plus ou moins ouverte, tiennent salon avec une élégance innée, et se montrent très-exclusifs relativement à leurs relations de société. Cette élégance et cet exclusivisme donnent à leurs salons beaucoup de vogue, dans un pays où la vanité a pris un développement aussi intense, dans un pays où la majorité des hommes éclairés eux-mêmes sont dévorés de la passion de paraître et de briller. Il en résulte que des individus appartenant à des familles de petite noblesse, ou bien à des familles ayant jadis brillé et jeté de l'éclat, mais aujourd'hui ruinées et tombées dans l'obscurité, pour se faire recevoir dans ces salons, pour se faire admettre dans cette société exclusive, jouent au légitimisme, et les acteurs à grand talent étant fort rares, ces comédiens

exagèrent jusqu'au dernier ridicule les rôles, qu'ils croient devoir jouer dans l'intérêt de leur position sociale. C'est parmi les légitimistes à calcul que l'on rencontre le plus d'ultras, le plus de fanatiques: ce sont eux qui se distinguent de préférence par l'intolérance politique la plus absurde. Ceci est tout naturel: ils se posent en légitimistes pour la même raison, pour laquelle ils portent des bottes vernies et des gants à la mode du jour, c.-à-d. afin d'attirer sur eux l'attention, de bien faire constater qu'ils appartiennent à tel monde, et non à tel autre; en se posant en légitimistes, ils espèrent se faire prendre pour de grands seigneurs; ils visent à la distinction sociale la plus élevée, mais ils n'aboutissent qu'au ridicule.

Sous le gouvernement de juillet, le parti légitimiste se montra d'abord très-belliqueux; mais son soulèvement à main armée, malgré qu'il fût entrepris en Vendée, sur ce sol classique de la légitimité, et sous les auspices d'une princesse courageuse et sympathique comme madame la duchesse de Berri, échoua complètement: la France ne voulait plus des partisans d'un régime suranné. Alors, étonnés, blessés, froissés, mais nullement désabusés, vu leur obstination à se complaire dans les illusions, les légitimistes se renfermèrent dans une opposition pacifique en apparence, mais en réalité active et intense; ils employèrent tous leurs efforts à décrier et à déconsidérer le gouvernement; à lui nuire dans l'esprit des populations, à l'empêcher de prendre racine dans la confiance du pays, et ils lui ont fait, in-

contestablement, beaucoup de mal au moyen de toute l'influence à eux procurée par leur position de grands propriétaires: ce ne sont point eux qui ont renversé la monarchie de juillet, mais ils ont contribué à saper le terrain sous ses pieds; ils ont aidé à amener sa chute.

La révolution de février remplit de joie le parti légitimiste: toujours plein d'illusions et ne voyant point de salut pour aucun pays hors du principe par lui professé, principe tellement suranné et illogique, il croyait voir déjà la France tombant aux genoux de Henri V et lui présentant la couronne de ses aïeux. Les évènemens ont fait voir l'inanité de ces illusions, mais il faut rendre pleine et entière justice au bon sens de M. le comte de Chambord et à la suprême dignité de son attitude. Il se refusa à courir les aventures; il ne voulut point suivre les conseils maladroits de certains d'entre ses partisans, dont l'intelligence est loin d'égaler le dévouement, et il déclara vouloir attendre le voeu librement exprimé de la France. Croit-il ou non à la possibilité de sa restauration? C'est là une question bien délicate, impossible à sonder, et dont nous ne voulons même point aborder la discussion. Mais ce qui est incontestable, ce sont les éloges dûs à ce prince respectable, pour n'avoir point voulu suivre de maladroits conseils, pour avoir eu la sagesse de comprendre qu'il ne pouvait, lui, rejeton d'une lignée de rois, ni se conduire en polichinelle à l'instar de l'aventurier de Strasbourg et de Boulogne, ni se poser en candidat à la présidence de la république avec le

mensonge sur les lèvres et la préméditation du parjure dans l'esprit, ainsi que l'a fait l'homme, qui croit avoir racheté son parjure par le sang de ses compatriotes en décembre 1851, par l'oppression de son pays, et par l'ignoble comédie du saffrage universel.

Mais le parti légitimiste ne perdait point l'espérance. Voulant avant tout empêcher le rétablissement de la maison d'Orléans, il préférait conserver la république, sous le régime de laquelle le trône restait vacant, et il voulait d'un président aussi nul et aussi faible que possible. Il se rallia, en 1848, à la candidature du prince Louis Bonaparte, dont, à cette époque, l'on dépréciait beaucoup trop les qualités intellectuelles, et que l'on considérait, bien à tort, comme un homme borné, de même que depuis, dans les années de succès de sa fortune, on représente, bien également à tort, comme un homme de génie, ce prince à l'esprit très-fin, mais peu étendu, à l'esprit très-cauteleux, très-habile, mais sans larges portées aucunes. Les légitimistes se rallièrent à sa candidature pour la présidence, et plus tard, en 1851, voyant la question nettement posée entre lui et la maison d'Orléans, ils l'ont aidé à s'emparer de la couronne. Durant plusieurs années, ils ont applaudi à toutes les mesures illibérales et absolutistes de son gouvernement, et ce soutien, Napoléon III en a joui jusqu'au moment où les évènemens d'Italie sont venus poser la question romaine. Encore en 1860, des légitimistes me disaient: »cet »homme-là nous convient; il habitue la France à sup-

»porter un pouvoir fort; il fait le lit de notre roi, et »quand le lit aura été fait, on mettra le monsieur à la »porte!« — Aujourd'hui, cette bonne entente est fortement altérée par la question romaine; les légitimistes, vis-à-vis de Napoléon III, se trouvent placés dans une position perplexe et embarrassée: reconnaissans pour les restrictions par lui apportées à la liberté politique si peu aimée par eux, très-contens de voir ses troupes maintenir, à Rome, les restes du pouvoir temporel, ils lui en veulent cependant beaucoup pour l'appui accordé à l'unité italienne.

En somme, le parti légitimiste, malgré ses dehors bruyans et clinquans, est aujourd'hui encore plus faible qu'il ne l'était il y a trente ans. Parmi les causes de sa faiblesse, il faut placer le manque d'hommes rompus aux affaires et les penchans d'élégante fainéantise, si profondément inhérens aux hommes de ce parti. Ceux qui avaient figuré avec éclat sous la restauration sont morts; les jeunes gens de cette époque se trouvent devenus aujourd'hui des vieillards sexagénaires, marchant déjà vers la tombe; les deux dernières générations ont été tenues éloignées des affaires publiques par les principes de leur parti, hostile à tout ce qui s'est passé en France depuis trente-quatre ans, et en même temps elles n'ont point eu assez d'empire sur elles-mêmes pour relever, par le travail et par l'étude, les longs loisirs de leur opulence, si élégante, mais si désoeuvrée. Pleins de l'illusion qu'il leur a suffi de naître pour se trouver placés au

dessus de tous et pour jouer un rôle dans leur pays, les légitimistes actuels, à un très-petit nombre d'exceptions près, ont l'horreur de l'étude et du travail; ils partagent leur temps entre les bals, les spectacles, la chasse, l'équitation et les cartes. Prenant l'élégance pour de l'influence et le désoeuvrement pour de la dignité aristocratique, blasés sur tout, ennuyés, fatigués, ces hommes qui portent les plus grands noms historiques de la France, vivent aujourd'hui en étrangers au milieu de leur pays, dont ils ignorent les véritables tendances; ils vivent en étrangers au milieu de leur siècle, dont ils ne sont point arrivés à comprendre les exigences. Telle est la situation actuelle, brillante en apparence, profondément triste en réalité, de ce parti honorable, mais si arriéré, destiné avec le temps à s'évanouir complètement avec l'extinction probable de la branche aînée des Bourbons.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Le clergé catholique exerce une grande influence en France, surtout au moyen de son empire sur l'esprit des femmes, si influentes dans ce pays. L'ancienne tendance gallicane, tendance indépendante, digne et sage, a presque totalement disparu du sein du parti clérical français; elle a cédé la place à l'esprit ultramontain, esprit intolérant, exclusif, incompatible avec la liberté et par conséquent avec la civilisation actuelle.

La papauté a rendu d'immenses services à la civilisation au moyen-âge, alors que la lutte se trouvait engagée, non entre le despotisme et la liberté, ainsi qu'elle l'est de nos jours, mais encore seulement entre la force brutale et le pouvoir moral. Pour lutter contre la force brutale prédominante au moyen-âge, il fallait un pouvoir à la fois centralisé, fort et en même temps issu d'une origine morale, comme l'était la papauté, laquelle, à cette époque, ainsi que tout le clergé, formait une protestation vivante contre tous les élémens de la force brutale. Au milieu de cette société féodale où les positions sociales étaient héréditaires ou peu s'en fallait, le clergé seul offrait, à l'intelligence roturière, une carrière et des chances d'un brillant avenir; les

barons à demi-sauvages, cruels, bardés de fer, toujours prêts à abuser de leur pouvoir, s'inclinaient devant le serviteur de Dieu, devant le prêtre tenant une croix à la main, et venant leur rappeler que les petits et les malheureux étaient les frères en Dieu des riches et des puissants de ce monde. Ce fut un grand et sublime spectacle, durant le moyen-âge, que celui du clergé en général, et celui de la papauté en particulier: prêchant la compassion aux forts, l'humanité aux cruels, l'humilité aux orgueilleux! L'Europe leur est redevable de n'être point retombée dans la barbarie.

Mais à mesure que le temps marchait, les moeurs s'adoucissaient; l'intelligence se relevait et commençait à traiter de pair à égal avec la force brutale; le clergé cessait d'être une oasis morale au sein de la société européenne; l'invention de la poudre fut un coup terrible porté à la force brutale, et l'invention encore bien autrement importante de l'imprimerie donna décidement, à l'intelligence, la haute-main sur les affaires de ce monde. Pendant ce temps, la papauté commençait à décliner, minée par le dissolvant de l'orgueil. Institution d'une haute utilité pour son époque, mais institution éminemment politique et par conséquent entièrement humaine, la papauté se mit à répéter qu'elle était d'origine divine, et comme il est toujours facile de se pénétrer d'une croyance agréable et utile, la papauté en arriva à se croire elle-même telle. Après avoir été, pendant long-temps, soumis aux conciles

oecuméniques reçonnus pour être l'autorité la plus élevée en matière de foi, les papes finirent par se regarder comme se trouvant placés au-dessus des conciles; au lieu de se considérer, à titre d'évêques de Rome et de premiers évêques de la chrétienté, pour ce qu'ils étaient réellement, c'est-à-dire les administrateurs de l'église et les chefs du clergé catholique, ils se proclamèrent chefs de l'église et vicaires de Jésus-Christ, et finirent par se croire tels; au lieu de reconnaître le pouvoir suprême des conciles, ils en arrivèrent d'abord à se proclamer, et bientôt a se croire infaillibles. Pendant que le dogme absurde de l'infaillibilité accordée à un être humain se trouvait propagé par les papes dans l'intêret de leur pouvoir temporel, eux, les représentans usurpateurs de ce dogme, ces prétendus vicaires de Jésus-Christ offraient souvent, sur le trône pontifical, l'image des vices, de la crapule et de crimes, lesquels finirent par amener une violente réaction et par soustraire tout le nord de l'Europe au pouvoir papal. Et comment la réaction religieuse, source du protestantisme, aurait-t-elle pu ne point prendre un vaste développement, lorsqu'on voyait deux ou trois papes se disputer la tiare et prétendre, chacun en même temps, à l'infaillibilité et au titre de vicaire de Jésus-Christ, en s'excommuniant et en s'anathématisant mutuellement les uns les autres, comme ce fut le cas, par exemple, en 1410, pour les papes Jean XXIII, élu à Bologne, Grégoire XII, élu à Rome, et Benoît l'anti-pape, élu à

Avignon*)? Comment le protestantisme aurait-il pu ne point accomplir d'aussi rapides progrès, lorsqu'on avait vu, sur le trône pontifical, un débauché ne reculant ni devant l'assassinat ni devant l'empoisonnement, comme Alexandre VI? Un spadassin ivrogne, faisant la guerre le casque en tête, la cuirasse sur la poitrine et l'épée à la main, comme Jules II? Un prince comme Léon X, d'ailleurs protecteur éclairé des beaux-arts, mais lequel, après avoir été cardinal à l'âge de douze ans, devenu pape à trente-huit, donna sur le trône pontifical l'exemple des moeurs les plus dissolues? Enfin Jules III, conférant la dignité de cardinal à celui d'entre ses valets, dont l'emploi consistait à soigner son singe favori?**)

Le séparation complète de l'église et de l'état, laquelle se trouvera appelée à constituer dans l'avenir, et selon toute apparence dans un avenir peu éloigné, la seule solution possible du grand problème des rapports mutuels entre le pouvoir temporel et le pouvoir

---

*) Benoit l'anti-pape, né Pierre de Luna en 1334, fut élu pape à Avignon le 28 septembre 1394, et mourut à Peniscola en Espagne en 1424. Grégoire XII, né Ange Conrario, fut élu pape à Rome le 30 novembre 1406, abdiqua sous la pression du concile de Constance en 1415, mourut à Recanati le 18 octobre 1417. Jean XXIII, né Balthazar Cossa, élu pape à Bologne le 17 mai 1410, déposé et déclaré par le concile de Constance: simoniaque, impudique et dissipateur des biens de l'église, le 29 mai 1415; mourut à Florence le 21 novembre 1419.

**) Alexandre VI, né Roderic Lenzuolo en 1431, fils d'une Borgia, élu pape le 2 août 1492; mort le 18 août 1503. --- Jules II, né Julien della Rovere en 1441; pape le 1 novembre 1503; mort le 10 février 1513. --- Léon X, né Jean de Médicis en 1475; pape le 11 mars 1513; mort le 1 décembre 1521. --- Jules III, né Jean del Monte en 1487, pape le 8 février 1550; mort le 23 mars 1555.

*

spirituel, la séparation complète de l'église et de l'état ne saurait exister que dans les pays, dotés de larges libertés politiques et civiles. A l'époque dont nous parlons, il n'y avait point à y songer; aussi les principes de l'église gallicane offraient-ils, sans contredit, la voie la plus sage dans laquelle le clergé catholique pouvait alors s'engager, et cette voie fut suivie par le clergé français jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Considérer les papes comme les chefs des catholiques en matière spirituelle, mais sans leur reconnaître aucunement le pouvoir de délier les Français des devoirs du citoyen, et s'opposer à toute immixtion du pouvoir papal dans les affaires temporelles, tels étaient les principes gallicans. Les rois de France les plus dévoués à la religion n'hésitèrent jamais à résister aux prétentions exagérées de la cour de Rome; Louis XII et Louis XIV n'hésitèrent point à combattre ces prétentions par le double moyen, et des armes temporelles, et des armes spirituelles *)! .

---

*) En septembre 1510, les évéques français, réunis en concile à Tours par Louis XII, l'un des plur sages et des meilleurs souverains que la France ait jamais eus, déclarèrent: que le roi pouvait faire la guerre au pape Jules II, puisque celui-ci avait porté plusieurs souverains à faire la guerre à la France, et ils déclarèrent que l'on pouvait mépriser les censures du pape. En effet, Jules II lança contre eux et contre le roi une excommunication à laquelle personne ne fit la moindre attention. La guerre eut lieu en Italie; Louis XII réunit, en novembre 1511, à Pise, un concile qui se transporta bientôt à Milan, et y prononça la déposition du pape. Celui-ci excommunia le concile et mit la France en interdit. Louis XII fit excommunier le pape, et frapper une médaille avec l'effigie: perdam Babylonis nomen, à quoi Jules II repliqua en faisant frapper une médaille où lui, le pape, était

L'opinion ultramontaine, en France, vint à se produire, mais en germes encore faibles, sous la restauration. La haute piété de Charles X, prince doué d'un excellent cœur, du caractère le plus droit et le plus loyal, d'un agréable esprit de salon, mais en même temps d'une intelligence étroite, bornée, avec cela têtû comme tous les hommes bornés, la haute piété et l'étroitesse d'esprit de Charles X laissèrent gagner beaucoup de terrain aux opinions ultramontaines. Mais ce fut surtout la révolution de juillet qui vint opérer un changement à vue dans les tendances d'une grande partie du clergé français: c'est à la révolution de juillet que remonte l'origine de l'influence considérable, en France, du parti clérical, du parti ultramontain.

Sous le règne de Charles X, le clergé visait à

---

représenté la tiare en tête et le fouet à la main, chassant les Français et foulant aux pieds l'écu de France!

Un siècle et demi après, le bigot Louis XIV, le révocateur du sage édit de Nantes, le tyran-auteur des dragonnades contre les protestans, ayant appris que son ambassadeur à Rome, le duc de Créqui, avait été insulté par l'un des gardes du pape Alexandre VII, n'ayant point obtenu une réparation immédiate, fit occuper, en 1663 Avignon et le comtat Venaissin; il fit marcher des troupes, et la Sorbonne de Paris publia: que les papes, loin d'être infaillibres en matière temporelle, ne l'étaient même pas en matière spirituelle! L'on sait que le pape fut obligé d'envoyer en France, en ambassade solennelle, son neveu le cardinal Chigi, pour demander pardon au roi. La lutte du parlement de Paris contre les prétentions papales est trop connue dans l'histoire pour en faire mention ici, mais nous nous bornerons à faire observer: que le pieux et dévot Charles X lui-même n'hésita point un seul instant à faire interdire, solennellement, l'accès de son palais à un cardinal, à un archevêque de Toulouse, M. de Clermont-Tonnerre, duc et pair de France, à cause du refus opposé par ce prince de l'église à la mise à exécution, dans son diocèse, d'une ordonnance royale rendue dans les formes légales, mais contraire aux fantaisies ultramontaines de ce prélat orgueilleux.

exercer une influence politique et avait fini par y arriver, grâce à l'organisation semi-occulte, semi-avouée, de la fameuse congrégation si puissante à cette époque, ayant de nombreux affiliés dans les deux chambres, et jouissant de l'appui du souverain. Mais les tendances de la grande majorité du clergé français, à cette époque, étaient encore dans le sens gallican; une fraction seulement de la caste manifestait ouvertement des tendances ultramontaines, et cette fraction se trouvait désapprouvée par le pontife éclairé et intelligent qui régna à Rome de 1823 à 1829, Léon XII, prince doué d'une sagesse politique laquelle a fait défaut à ses successeurs*). Mais une fois Charles X tombé, et Louis-Philippe monté sur le trône, la fraction ultramontaine du clergé prit le haut bout dans la caste; elle s'appuya sur l'influence des grands propriétaires fonciers, dont la majorité professait des opinions légitimistes, et déclara au gouvernement une guerre d'autant plus acharnée, qu'elle trouvait soutien et protection auprès du pape Grégoire XVI, prince savant et amateur de beaux-arts, mais doué d'un esprit étroit et aux tendances politiques les plus rétrogrades**). L'action du clergé, sous le gouvernement de juillet, fut d'une incessante activité: il agit surtout par l'influence qu'il exerçait sur l'esprit des femmes; il con-

---

*) Annibal della Genga, né en 1760, élu pape le 27 septembre 1823, mort le 10 février 1829.

**) Maure Capellari, né en 1765, élu pape le 2 février 1831; mort le 1 juin 1846.

tribua beaucoup, pour sa part, à faire prendre en aversion, au parti légitimiste, la liberté constitutionnelle, à laquelle avaient tâché d'habituer ce parti ses hommes les plus éminens, comme Châteaubriand, Martignac, Laîné, Hyde de Neuville; il contribua beaucoup, pour sa part, à propager parmi les légitimistes l'éloignement pour l'esprit d'examen et de libre recherche, la crainte de la liberté de la presse, l'intolérance religieuse et politique.

Il y a dans le parti clérical un très-petit nombre d'hommes à grand talent, qui se font l'illusion de pouvoir allier les principes de leur parti avec la liberté politique: c'est là une noble illusion, et rien de plus. Ni le parti clérical, ni la cour de Rome, n'aiment point ces hommes-là et ne savent guère les apprécier. L'on se sert d'eux, l'on se sert, comme d'une arme politique, de la juste et légitime considération attachée au talent et au caractère de ces hommes d'élite, mais non-seulement on ne les aime point: on se défie encore de leur marche politique. Si le parti clérical était venu à triompher — ce qui n'est guère probable — alors, au jour du triomphe, ces hommes d'élite, l'honneur de leur parti, se seraient vus bien vite repoussés comme des reveûrs, comme des utopistes . . . . .

La révolution de février fut accueillie par le clergé avec joie et espérance, tout comme elle l'a été par les légitimistes: joie de voir tomber un gouvernement sérieusement libéral; espérance de profiter de sa chute pour arriver soi-même au pouvoir. Ne voulant

point laisser la république se consolider et redoutant par conséquent de voir porter à la présidence M. Ledru-Rollin, le clergé vota et fit voter son immense clientèle pour le prince Louis Bonaparte. Celui-ci, une fois arrivé à la présidence et visant à s'en faire un marche-pied pour enjamber le trône, caressa et flatta le clergé; il se donna même, pendant un certain temps, l'apparence d'être mené par lui. Le clergé donna en plein dans le panneau qu'on lui tendait; il se crut déjà à la veille de voir un gouvernement dans lequel il aurait toute influence, et en présence de ses intêrets d'ambition, sous l'empire de ses passions mondaines, il approuva tous les actes du nouveau despote: le parjure et les fourberies du 2 décembre, les massacres si hideux du 4 décembre 1851, les infâmes déportations des mois suivans, la ridicule comédie du suffrage universel, la majorité du clergé français approuva tout cela .... Le mariage de Napoléon III remplit le clergé de joie: l'impératrice, douée d'ailleurs d'excellentes qualités et d'une admirable bonté, étant ultrà-fanatique sous le rapport religieux. Cette admiration du clergé pour le sultan de la France dura jusqu'au moment de la guerre d'Italie. La perte successive, par le pape, de la Romagne et des Marches, et la position désesperée, à Rome, du pouvoir temporel uniquement soutenu par les baionnettes françaises, exaspèrent le clergé et lui font considérer Napoléon III comme un homme par lequel il aura été joué. Aujourd'hui, les bonnes relations entre le gouvernement et le clergé

n'existent plus qu'en apparence: il règne entr'eux une sourde hostilité; le clergé verrait avec joie la chute de ce trône impérial dont il est en partie le fondateur, et de ce pouvoir despotique dont il a été le complice actif durant plusieurs années.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Mais l'ennemi le plus dangereux de Napoléon III, l'ennemi le plus redouté par lui, c'est le parti constitutionnel, généralement appelé, en France: parti orléaniste, dont l'empereur suit avec anxiété les faits et gestes; parti abhorré par l'empereur, et devant lequel ce prince tremble, sans même pouvoir arriver à dissimuler, le moins du monde, la peur qu'il en éprouve. Ceci est une preuve des nombreuses chances de succès, possédées par le parti orléaniste pour un avenir peu éloigné, et ce qui vient en appui à la preuve de l'importance actuelle de ce parti, réunissant d'ailleurs l'esprit politique à une incontestable modération, la connaissance du coeur humain à une parfaite loyauté, et l'amour sincère de la liberté à un patriotisme éclairé, ce qui vient encore en appui à la preuve de l'importance actuelle du parti orléaniste, c'est l'aversion et la jalousie non-dissimulées que lui portent les légitimistes, ce parti honnête, mais incapable et sans avenir; c'est aussi la haine, craintive et bruyante à la fois, dont il se trouve honoré par les budgétistes, ces soi-disant bonapartistes.

Le parti orléaniste est le descendant en ligne di-

recte de ces hommes de 1789, qui avaient eu pour but de fonder la liberté tout en conservant la monarchie; de ces hommes qui nourrissaient l'espérance d'arriver à rajeunir la vieille race des Bourbons dans un régime nouveau et adapté aux nécessités contemporaines. Ces hommes seraient indubitablement arrivés à leur noble but, non-seulement sans révolution, mais encore sans la moindre secousse, si à cette époque le trône de France avait été occupé, non-point par un homme de haute intelligence comme Henri IV, mais simplement par un homme unissant une certaine dose d'esprit à une volonté ferme, au lieu d'être occupé par un prince, excellent et vertueux, mais inintelligent et faible comme le malheureux Louis XVI, et par une princesse d'un coeur excellent, mais étourdie et inconséquente comme l'était la malheureuse Marie-Antoinette. Repoussés par une cour frappée de vertige, les hommes dont nous parlons furent broyés, en grande partie, par l'ouragan révolutionnaire. Ceux d'entr' eux qui survécurent aux péripéties de l'époque de la révolution, ainsi qu'au despotisme brutal et humiliant de l'empire, et virent arriver la restauration, revinrent vîte aux belles tendances de leur jeunesse, et autour d'eux vint se grouper une génération nouvelle, avide de liberté. Ce parti constitutionnel, composé de la minorité intelligente de la noblesse et de la bourgeosie presque toute entière, comptant dans son sein, à un nombre minime d'exceptions près, tout ce qu'il y avait en France d'intelligences sérieuses, d'esprits capables,

d'hommes politiques d'une valeur réelle, gouverna la France d'une manière libérale, sage et digne. Il soutint, de 1815 à 1820, les ministères Richelieu et Decazes; il lutta, de 1820 à 1828, contre les ultra-royalistes conduits par Villèle et par l'entourage de Charles X; il reprit le pouvoir en janvier 1828 par les mains de Martignac; il aurait raffermi et consolidé la restauration si Charles X avait été un esprit sérieux. Renversé du pouvoir, en août 1829, par le roi, lequel installa le ministère Polignac, expression directe et non-déguisée de la volonté d'un souverain visant à établir l'absolutisme, le ministère Martignac fut la dernière tentative de réconciliation entre la vieille royauté et la France moderne: la vieille royauté repoussa la main que lui tendait la nouvelle France, et un an à peine écoulé, la vieille royauté sombrait; la scission ayant constamment existé entre les ultra-royalistes et les constitutionnels en arrivait à une rupture violente. La question, par la force des choses, en était venue à se poser ainsi: la royauté est-elle une institution d'origine divine ou bien la suprême magistrature politique? Les nations appartiennent-elles aux rois, ou bien les rois appartiennent-ils aux nations que le hasard de la naissance ou le cours des évènemens les ont appelés à gouverner? Les exagérés, les ultra se prononcèrent pour la théorie du droit divin: les gens raisonnables, les hommes sages considèrent la royauté comme une institution humaine et purement politique. Les ultrà, ainsi que nous

l'avons dit au troisième chapitre de ce livre, étaient nombreux dans le monde riche et élégant, parmi les familles d'origine ancienne; autour d'eux vinrent se grouper tous ceux qui, en se rangeant autour des grands seigneurs, espéraient se faire aussi accepter eux-mêmes pour tels par la foule; le parti légitimiste se trouva organisé; et le légitimisme devint, pour les nullités, une ressource afin d'arriver à se poser dans le monde, comme l'avait été la philosophie d'imitation voltairienne au dix-huitième, et l'hôtel Rambouillet au dix-septième siècles.

Le parti constitutionnel n'avait nullement désiré la chute de la branche aînée; et sauf les républicains encore peu nombreux à cette époque et se recrutant alors principalement parmi les très-jeunes gens, tous ceux d'entre les Français qui voulaient une liberté stable auraient préféré voir la branche aînée consolider sa royauté par la pratique sincère de la charte: mais le divorce une fois opéré entre ces princes et la nation, devenait irrévocable. L'on a reproché à Louis-Philippe de n'avoir point voulu essayer d'une régence au nom de Henri V: nous croyons que les auteurs de ce reproche ne se sont jamais donné la peine d'étudier sérieusement l'histoire. S'il s'était agi seulement d'éloigner Charles X et le duc d'Angoulême, la chose aurait été bien aisée et bien facile, mais le mouvement de juillet n'était nullement une lutte d'hommes: c'était une question de principes, et des plus graves principes du système monarchique. La France voulait, et avait tout le droit

de vouloir, que la vieille royauté se rajeunisse par une transformation complète, et renonce au passé sans retour: la vieille royauté ne voulant point de cette transformation, il s'agissait de décider si la nation appartenait au roi ou bien si le monarque n'était que le magistrat suprême du pays. Une fois la question ainsi posée, en présence de l'obstination de la branche aînée, une rupture violente et irrévocable devenait complètement inévitable, et toute régence, toute combinaison intermédiaire aboutissait seulement à compliquer, à empirer une situation déjà difficile par elle-même.

Le parti constitutionnel le comprit, et sans hésiter un seul instant, il porta sur le trône le duc d'Orléans par l'organe de la chambre des députés. Nous pensons qu'il eut mieux valu, à cette époque, dissoudre la chambre des députés alors existante et convoquer une législature, spécialement chargée de se prononcer sur la question du changement de dynastie. Il n'y a nul doute que la majorité de la nation se serait librement et hautement prononcée en faveur de la maison d'Orléans, dont les titres à la couronne auraient acquis, alors, encore plus de consistance et d'éclat.

L'avènement de la maison d'Orléans venait mettre un terme et apporter un dénouement à la longue lutte de la noblesse et de la bourgeoisie: cette dernière restait complètement maîtresse du champ de bataille. Mais une fois en possession de la victoire, il arriva à la bourgeoisie ce qui arrive souvent aux classes prédo-

minantes: elle s'endormit dans une satisfaction vaniteuse, et oublia qu'à côté d'elle se trouvait un peuple d'ouvriers et de laboureurs, réclamant avec raison ses droits imprescriptibles, non à gouverner le pays, mais à prendre une part légitime à l'administration de sa commune et de son département. Dans le chapitre suivant, en parlant de la révolution de février, nous mentionnerons les fautes du régime orléaniste, fautes ayant amené sa chute, mais fautes toutes politiques, ne pouvant faire oublier dix-huit années de liberté réelle, de prospérité, de tranquillité, de gouvernement digne et humain. Le régime orléaniste a emporté dans sa chute l'estime de tous les hommes d'intelligence et de lumières, et aujourd'hui il acquiert même celle des masses peu éclairées; il se trouve redevable de cette dernière conquête au despotisme humiliant, à l'obscurantisme dégradant et aux crasseuses turpitudes du régime bonapartiste. Aujourd'hui, en France, la presque totalité d'hommes intelligens et capables se trouve partagée entre les deux partis orléaniste et républicain-modéré, mais les moeurs françaises n'étant guère compatibles encore avec le régime républicain, les chances d'un avenir prochain et durable sont toutes en faveur des orléanistes. L'empereur le voit bien: aussi la haine vouée par lui aux orléanistes n'est-elle égalée que par la terreur profonde à lui inspirée par ce parti, par le nombre si considérable d'adhérens dont il est incessamment accru grâce aux fautes de Napoléon et à la juste répulsion, inspirée par le régime bonapar-

tiste à tous ceux, pour lesquels la liberté et la dignité humaine passent avant l'assouvissement des appétits matériels.

A côté des orléanistes, et seul capable de rivaliser sérieusement avec eux dans l'avenir, vient se placer le parti républicain modéré, parti, au fond, par ses convictions politiques, bien moins éloigné des orléanistes qu'il ne le croit lui-même et n'en a l'apparence. Les orléanistes veulent un chef de l'état héréditaire et irresponsable, avec un ministère responsable, et un suffrage électoral, soit limité et direct, soit universel, mais alors à deux degrés. Les républicains modérés veulent, à la tête de l'état, un chef électif et responsable, avec des ministres également responsables, et le suffrage universel direct. Les résultats, le plus souvent déplorables, aujourd'hui produits par le suffrage universel, sont attribués par les républicains au système démoralisateur d'un gouvernement corrupteur et corrompu; ils espèrent voir le suffrage universel redevenir sérieux et utile sous l'égide d'un gouvernement honnête et loyal. L'avenir décidera cette question, mais en tout cas le suffrage universel ne constitue nullement un dogme politique comme le sont: l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, la discussion publique et le vote des lois et du budget par les représentans de la nation, la responsabilité des ministres, enfin, la liberté de la presse, garantie principale de toutes les autres libertés sans exception, et en l'absence de laquelle un gouvernement libre est complètement impossible. Ce sont

là ce que l'on pourrait appeler les cinq dogmes de la liberté, hors desquels il n'y a que despotisme et esclavage politique. Mais le suffrage électoral peut être universel ou restreint, sans pour cela augmenter ou diminuer la somme des libertés d'un pays; il y a vingt de cela, la France, avec ses électeurs à deux cents francs d'impôt foncier, jouissait de la liberté politique, et aujourd'hui, avec son suffrage universel, elle se trouve plongée dans un esclavage crapuleux. Ce qu'il y a d'important dans le suffrage électoral, ce n'est nullement le nombre des électeurs, mais la sincérité des élections; c'est d'arriver à ce que les élus du suffrage représentent exactement les voeux réels du pays, et pour arriver à ceci, il n'y a, nous le repétons, qu'un seul et unique moyen: la sincérité des élections. L'on ne saurait contester raisonnablement, à aucun gouvernement, le droit de produire et de pousser ses candidats, mais il faut que les moyens dont se sert le gouvernement se trouvent placés également à la portée de l'opposition et de ses candidats à elle: alors, la lutte électorale une fois engagée sur le pied de l'égalité, les élections deviennent sincères, et leur résultat offre la représentation réelle et exacte des voeux et des tendances du pays.

La diversité des opinions au sujet de la position du chef de l'état, du caractère héréditaire ou électif de ses fonctions, est grave, sans contredit. Mais chacune de ces deux opinions ayant des argumens puissans à faire valoir en sa faveur, il devient très-important de

prendre en sérieuse considération la position sociale du pays: la France est-elle mûre ou non pour devenir une république? Pour notre part, nous ne le croyons point. La nation française, nous l'avons dit plus haut, a de belles qualités; elle est intelligente, humaine, aimable, mais il y a en elle trop de vanité, trop de frivolité, trop de penchant pour les distractions et les fêtes, et par conséquent pour le côté clinquant et puéril de l'existence, pour que le régime républicain ait plus de chances que la monarchie constitutionnelle de prendre racine sur le sol français. Le régime républicain a ses exigences austères, et les Français ne savent, ni supporter aisément l'ennui, ni faire taire leur inextinguible soif de petites vanités personnelles. Il viendra un temps, sans nul doute, où la république pourra prendre racine sur le sol français, mais nous croyons que ce temps n'est point venu encore. Nous serions heureux de nous tromper à cet égard: la république étant, à notre avis, la forme la plus sublime du gouvernement humain, et la plus désirable là, où elle est possible: l'installation d'un régime républicain dans un pays, dont la maturité politique n'est point assez avancée, conduisant directement au despotisme, c'est-à-dire à une ignoble forme de gouvernement. De là vient l'utilité et la nécessité des gouvernemens monarchiques constitutionnels, système mixte, système de transition, indispensable dans la plupart des pays, système, dont l'application doit durer plus ou moins long-temps, suivant le tempérament de chaque

nation, suivant son caractère social et le degré de sa maturité politique.

Le jour où la France, poussée à bout, se sera fait justice à elle-même en balayant le gouvernement bonapartiste du sol français, si les rênes du pouvoir se trouvaient alors remises aux mains d'une monarchie constitutionnelle, cette monarchie, profitant de l'expérience des fautes du passé, serait parfaitement à même, en agissant avec sagesse, d'accomplir pour la France tout ce qu'aurait pu seulement faire la république la mieux organisée: les dogmes politiques, si l'on peut s'exprimer ainsi, étant complètement les mêmes dans les deux systèmes. Il faudrait seulement que la monarchie constitutionnelle ne se berçât point, comme elle le faisait en 1847, de l'illusion de prendre pour un appui inébranlable la majorité de la chambre des députés; ce que l'on appelait alors l'expression du pays légal; il faudrait que la monarchie constitutionnelle apportât tous ses soins à rechercher les sympathies des masses et à s'appuyer là-dessus.

Le parti des républicains à opinion avancée, généralement appelé le parti rouge, se recrute principalement parmi la population ouvrière des grandes villes. Ayant pour point de départ un fait incontestable, la grande inégalité de la répartition du bien-être matériel entre les hommes, mais cheminant dans une voie fausse, ce parti aboutit à une impossibilité absolue. Au lieu de chercher, à cette inégalité matérielle, un remède efficace et puissant dans le travail,

dans l'association des forces productives, dans l'esprit d'entreprise, les rouges veulent reconstruire la société en faisant violence aux instincts innés du coeur humain. Ennemis de la propriété, parce qu'eux-mêmes n'en possèdent aucune, n'ayant rien à perdre dans les bouleversemens politiques, ils veulent l'abolition de la propriété privée, ne se doutant point, dans leur ignorance du coeur humain, que l'amour de la propriété constitue la seule base solide du travail en général et de la prospérité de l'industrie en particulier. Abolition de la propriété privée, suppression du grand-livre de la dette publique, banqueroute de l'état vis-à-vis de tous ses créanciers, des ateliers de travail organisés sous la direction de l'état, telle est l'utopie absurde des socialistes français, des rouges, comme on les appelle. Si ce système pouvait jamais venir à prévaloir, si un pays quelconque était jamais assez malheureux pour arriver à le subir, ce serait la ruine des particuliers, le déclin de la civilisation, et à côté de cela, le plus épouvantable de tous les despotismes entre les mains des individus placés au timon de l'état. Mais le parti rouge, si même il arrivait, par un coup de main, à s'emparer du pouvoir en France, ne le garderait pas long-temps: dans un pays où la propriété est aussi divisée qu'elle l'est en France, dans un pays où il y a plusieurs millions de propriétaires fonciers et des centaines de milliers de rentiers du grand-livre, la domination du parti rouge ne saurait avoir de durée; seulement elle provoquerait une lutte terrible, ferait

verser des flots de sang, et aboutirait, selon toute apparence, à l'etablissement d'un despotisme militaire pour un certain laps de temps.

Les rouges sont très-bruyans, par la raison qu'ils se trouvent concentrés dans les grandes villes, mais ils sont bien moins puissans qu'on ne le croit généralement, et surtout qu'on ne se l'est imaginé en 1848 et dans les années suivantes, époque où la terreur exagérée, inspirée par le parti rouge, amena la France à se précipiter aveuglement dans les bras de l'ignoble despotisme, sous lequel elle se trouve courbée aujourd'hui. Il est temps de revenir à une appréciation plus calme et plus saine à l'égard du parti rouge et de sa force réelle; sans se dissimuler son importance, il ne faut point exagérer son influence, et surtout il est indispensable de bien discerner les moyens d'arriver à paralyser cette influence funeste. Il y a trois moyens, dont on peut se servir à la fois dans ce but. D'abord, le gouvernement doit apporter tous ses soins à travailler, si l'on peut s'exprimer ainsi, la question sociale, afin de l'arracher aux mains ignorantes et brutales des socialistes: le gouvernement doit se préoccuper sérieusement du développement intellectuel, moral et matériel de la classe ouvrière; il doit répandre l'instruction à flots, il doit coopérer à l'organisation des associations de travailleurs, il doit développer le système du crédit et le mettre à la portée des petites bourses, il doit augmenter les asiles pour les malades, les vieillards, les infirmes, et faire tout cela en laissant

cependant au travail la liberté la plus complète. En second lieu, le gouvernement non-seulement ne doit point poursuivre la publication des systèmes, même les plus erronés, comme le fait cette valetaille, stupide et plate à la fois, que l'on appelle aujourd'hui en France la magistrature, mais il doit encore tâcher de pousser, autant qu'il dépend de lui, les écrivains socialistes à publier leurs idées et leurs voeux sans retenue aucune. La publicité est la pierre de touche pour les idées et pour les théories; les erreurs disparaissent et s'évaporent sous la lumière du grand jour de la publicité, laquelle relève et met en relief les idées saines, les tendances vraiment utiles. Enfin, en troisième lieu, le gouvernement doit chercher à discerner avec soin, dans les rangs du parti rouge, les hommes capables et honnêtes à la fois. Il y a peu de partis où il y ait une plus grande somme d'incapacité, d'ignorance, de non-connaissance du coeur humain et de bassesse prête à accomplir toutes les indignités possibles. C'est dans les rangs du parti rouge que le bonapartisme, le budgétisme, a recruté et continue à recruter le plus d'agens, et d'agens capables de toute les infamies! Mais il y a dans le parti rouge, en très-petit nombre, il est vrai, des hommes probes et capables, et à ceux-là, le gouvernement honnête qui sera appelé à succéder au régime bonapartiste, quel que fût ce gouvernement, monarchique-constitutionnel ou républicain, n'importe, devrait ouvrir l'accès des affaires publiques, il devrait utiliser leur activité, leur énergie, leurs talens et leurs capacités. Rien ne

rend pratique comme l'exercice des affaires; rien n'arrache plus aisément aux rêves et aux illusions des utopies creuses, et aucun gouvernement ne pourra arriver à tuer, politiquement parlant, le parti socialiste, qu'en prenant soi-même, courageusement et résolûment, l'initiative de toutes les améliorations sociales; en se plaçant à la tête du mouvement vers tous les progrès utiles, sans se laisser arrêter, ni par les coalitions des intérêts exclusifs, ni par les vieux préjugés, dont la voix, en ce monde, est parfois plus puissante encore que celle des intérêts eux-mêmes.

CHAPITRE SIXIÈME.

Nous avons habité la France sous le règne de Louis-Philippe; nous nous souvenons parfaitement de cette époque, aujourd'hui si dépréciée par les valets de Napoléon III; nous nous souvenons parfaitement de l'admirable spectacle offert par la France sous le gouvernement de juillet: c'était un brillant épanouissement intellectuel à côté d'un large développement de la prospérité matérielle; c'était le spectacle de la liberté politique et de la liberté civile, appuyées sur une presse vraiment libre, laquelle leur servait de garantie solide; il y avait de petits abus, mais combien ces abus, points de mire des vives et énergiques attaques de cette presse libre, n'auraient-ils point paru mesquins et nuls en comparaison des infamies du régime actuel, — infamies que la France se trouve être obligée de dévorer aujourd'hui en silence, muselée qu'elle est par une bande d'escrocs. Avant 1848, les nations européennes enviaient et jalousaient cette France libre et prospère à la fois, et, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'exemple moral donné par ce grand pays amenait des gouvernemens absolus à se transformer en monarchies constitution-

nel'es; pacifique et noble propagande de la civilisation, propagande véritablement glorieuse pour le pays appelé à l'exercer, et à laquelle ne sauraient jamais être comparées ces violences odieuses de la force brutale, devenues, sous le titre de victoires et de conquêtes, l'objet du culte des esprits étroits et des coeurs mesquins.

Louis-Philippe était l'un de ces hommes envers lesquels la postérité sera bien plus juste, que ne l'ont été leurs contemporains. Doué d'une remarquable intelligence, d'un esprit très-cultivé, perspicace, fin, doué d'une grande douceur de caractère, peu d'hommes ont mieux connu le coeur humain. Il avait admirablement mis à profit les longues et permanentes vicissitudes de son existence: vingt années d'exil et de proscription; quinze années passées, sous la restauration, dans l'une des positions les plus délicates, les plus difficiles, les plus épineuses où un prince se soit jamais trouvé. Comme tous les hommes mûris par une expérience longue et pénible, il était égoïste, mais jamais l'on ne vit un égoïste avoir un meilleur coeur; c'était l'égoïsme sous sa forme la plus douce, la plus bienveillante. Le plus grand éloge que l'on puisse faire d'un roi, Louis-Philippe l'a mérité en plein: c'est d'être homme avant d'être prince! Il était homme avant tout: il aimait l'humanité; il la respectait; il avait une répulsion instinctive pour la violence, pour la force brutale; non-seulement tout instinct de cruauté lui fut toujours complètement étranger, mais encore même les velléités

de despotisme, si fréquentes d'ordinaire chez les princes, ne vinrent jamais l'assaillir. Cette douceur innée, cet admirable amour pour l'humanité, lui inspiraient cette noble répulsion pour la guerre, laquelle constituera l'un de ses principaux titres à l'estime de la postérité. Cette répulsion de sa part pour la guerre fut d'autant plus respectable, qu'elle se produisait chez un prince doué d'un incontestable courage personnel, dont il avait donné des preuves au su et au vu de tous, dans sa jeunesse sur les champs de bataille, et dans sa vieillesse sous les balles des assassins; cette répulsion était d'autant plus respectable, qu'elle se produisait dans un pays où, à l'exception d'un petit nombre de penseurs sérieux et d'intelligences élevées, on se laisse si facilement entraîner par la mesquine gloriole des victoires; dans un pays, où les phrases ronflantes des bulletins militaires sont capables de faire oublier la privation des libertés politiques et même des libertés civiles; dans un pays, où il se trouve un si grand nombre d'hommes, prêts à se soumettre à l'esclavage imposé par un aventurier et par sa bande, pour arriver au but, fort peu respectable, d'inspirer à des nations moins puissantes le sentiment de la crainte, c'est-à-dire l'un des sentimens les moins honorables pour celui qui se trouve en être l'objet. La répulsion de Louis - Philippe pour la guerre nuisit beaucoup à sa popularité en France: l'étude de l'histoire nous enseigne que toute nation a ses qualités et ses défauts; que la popularité devient beaucoup plus souvent l'apanage des hommes imbus des dé-

fauts de leur nation, que des personnages doués des vertus et des qualités à elle particulières, et l'étude du coeur humain nous fait comprendre les causes intimes de faits pareils. Les qualités offusquent constamment et blessent souvent, tandis que la foule se plait toujours à retrouver, chez les hommes placés par leur naissance ou portés par le cours des évènemens au sommet de l'échelle sociale, les défauts que chacun possède, que souvent l'on ne s'avoue point à soi-même, mais que l'on est toujours éminemment flatté de retrouver chez les hommes placés dans une position élevée, ou entourés de l'auréole de la célébrité.

Louis-Philippe, malgré sa haute intelligence, commit cependant des erreurs d'une importance capitale. Ainsi il crut voir la révolution de 1830 venir clore la lutte des idées modernes contre les idées anciennes; il ne vit point que 1830 avait été seulement le triomphe de la bourgeoisie sur la noblesse, mais qu'après la bourgeoisie il y avait encore le peuple; il ne se douta point que la bourgeoisie avait à se faire pardonner, par le peuple, la victoire si complète qu'elle venait de remporter, et ce pardon pouvait être obtenu seulement au moyen des soins les plus actifs, les plus habiles, apportés au développement du progrès matériel et moral chez les classes ouvrières. Cette erreur de Louis-Philippe se trouvait partagée, du reste, par un grand nombre d'esprits fort distingués de son temps, lesquels n'accordaient point une importance assez grande à ce que l'on appelle, de nos jours, les ques-

tions sociales. Le dernier ministère de Louis-Philippe le ministère septennal (29 octobre 1840 — 23 février 1848), se trouvait composé, en presque totalité, d'hommes fort distingués; le chef de ce cabinet, M. Guizot, est l'une des plus éminentes personnalités de notre temps, et néanmoins l'importance des questions sociales leur échappa à tous, tant il est vrai que l'erreur est l'apanage inévitable de l'homme, même chez les intelligences les plus élevées.

Les opinions socialistes se développèrent considérablement sous le règne de Louis-Philippe; ces opinions se trouvaient exposées et soutenues par des écrivains d'un grand talent. Il y avait, dans ces opinions, du vrai et de l'erreur, mélange ordinaire dans les tendances humaines; le devoir du gouvernement aurait consisté à faire le triage entre les erreurs et la vérité; s'approprier le vrai, travailler sincèrement à le mettre en pratique; solliciter, dans ce noble but, le concours des hommes les plus distingués d'entre les socialistes et leur ouvrir l'accès des affaires publiques, au sein desquelles le contact de la vie pratique n'aurait guère tardé à les guérir de tout ce qui, dans leurs systèmes, était seulement illusions et vaines théories. Le gouvernement, après s'être ainsi assimilé la partie vraie des théories socialistes, devait laisser la partie fausse, la partie erronée de ces théories aux adeptes exagérés ou intéressés de ces opinions, lesquels, réduits à cette dose-là, se seraient vus bien vite coulés aux

yeux de l'opinion publique, cette reine universelle du monde actuel.

Une autre faute considérable de Louis-Philippe et de son ministère septennal, consista à croire que le chiffre du vote par les imposés à deux cents francs constituait un dogme politique, alors que ce chiffre, ou tout autre chiffre quelconque, ne constituait même point un principe d'une importance sérieuse. En abaissant le cens électoral à cent francs, à cinquante même; en admettant le vote sans condition de ce que l'on appelle les capacités, c'est-à-dire de tous les hommes ayant reçu une éducation libérale, ni la France, ni la monarchie, non-seulement n'auraient couru le moindre danger, mais encore cet élargissement du pays légal aurait contribué à affermir l'ordre de choses existant. L'erreur capitale de ce prince très-intelligent et de ses très-intelligens ministres consista à être convaincus de l'idée erronée et dangereuse, qu'il suffisait d'avoir la majorité dans la chambre des députés pour avoir l'assentiment de la majorité du pays; ils oubliaient que la majorité de la chambre est influente et puissante, seulement et uniquement, tant qu'elle marche dans le sens des voeux réels de la nation; si elle en dévie, elle devient pour le gouvernement un conseiller dangereux, et février 1848 en a donné la triste et mémorable preuve.

Louis-Philippe et ses ministres auraient dû apporter d'autant plus de soin à l'étude des voeux et des tendances de la masse de la nation, que la France, par la mal-

heureuse exagération de sa centralisation administrative, est l'un des pays de l'univers où une révolution est la chose du monde la plus facile à opérer. En France, celui qui est maître de Paris est maître du pays entier. Ce dangereux état de choses date de loin, et l'on se trompait généralement, en Europe, en considérant la centralisation française comme un fruit de la grande révolution. Tocqueville, dans son remarquable ouvrage: L'Ancien Régime et la Révolution, a fait voir clairement que la centralisation était un enfant de l'ancien régime, une oeuvre du pouvoir royal travaillant à l'établissement du despotisme. La grande révolution, à force de vouloir tout niveler et tout simplifier, avait tout abattu et le temps nécessaire pour la reconstruction lui avait défaut. Napoléon I, ayant trouvé table rase au complet, au lieu d'en profiter pour la création d'un ordre de choses libéral, poussé par ses instincts d'un despotisme épouvantable, institua une centralisation plus forte qu'elle ne l'avait jamais été, et il sema dans les moeurs politiques françaises un germe d'arbitraire, lequel, malgré la bonté, la douceur et la générosité innées dans le caractère français, a poussé de profondes racines, d'autant plus vivaces que l'ancien régime, comme l'a très-bien prouvé Tocqueville, avait préparé la France à supporter une forme de gouvernement aussi pleine de dangers. Cette centralisation tendue à l'excès, cet appel permanent à l'intervention de l'état en toutes choses, opposent de graves obstacles à la consolidation de la liberté en France, non-seule-

ment par l'accroissement de la puissance des agens du pouvoir éxécutif, mais encore et bien plus en étouffant l'initiative individuelle, en étouffant l'autonomie locale, ces deux puissans moteurs de la liberté civile et politique. Louis XVIII, en montant sur le trône, en 1814, aurait pu, tout en promulguant la charte, diviser la France en grandes provinces, et accorder, à chaque province, une chambre de députés provinciale, investie du pouvoir administratif, tout en réservant le pouvoir législatif aux deux chambres siègeantes à Paris. Mais si une pareille organisation, en développant l'autonomie locale, devenait un préservatif contre les bouleversemens politiques, elle diminuait en même temps l'influence du pouvoir central, et c'est ce dont ne voulait point Louis XVIII: homme d'un esprit brillant, fin et rusé, mais nullement profond, très-habile diplomate, mais homme d'état médiocre, il n'aspirait »qu'à se coucher dans le lit de Bonaparte, en changeant seulement de draps«(*) Plus tard, il aurait été au pouvoir

*) Louis XVIII, encore à Hartwell, avait refusé d'accepter la constitution rédigée par le sénat, en promettant de s'occuper de l'organisation politique de la France dès qu'il aurait remis le pied sur le sol de la patrie. Arrivé à Compiègne, il y reçut les hommages des maréchaux de France, accourus à sa rencontre, et se crut alors à même de pouvoir se coucher dans le lit de Bonaparte. A Compiègne également, il reçut la visite de l'empereur Alexandre, et lui promit, mais verbalement, d'octroyer une charte. Enfin il arriva à Saint-Ouen, aux portes mêmes de Paris; il donna audiences au Sénat, au Corps Législatif, et se borna à faire entendre des promesses vagues. C'était le 1-er mai 1814; la cérémonie de l'entrée royale à Paris se trouvait fixée au lendemain matin, et point de charte encore. L'empereur Alexandre se fâcha, et envoya à Saint-Ouen son aide-de-camp général Czernychew, le même qui fut depuis ministre de la guerre et

de Charles X, sous le long ministère Villèle, au moyen de l'immense majorité possédée par le gouvernement dans la chambre des députés jusqu'en 1827, de grouper ensemble plusieurs départemens, et, sans aller jusqu'au rétablissement des anciennes provinces, d'organiser de fortes et solides administrations provinciales, basées sur le système électif et appuyées sur la propriété foncière. Mais Charles X, également aveuglé par le décevant et dangereux mirage de l'omnipotence souveraine, ne songea guère à opérer cette réforme, laquelle, peut-être, aurait empêchée la chute de la branche ainée des Bourbons. Sous le règne de Louis-Philippe, il n'était plus temps déjà des songer à grouper ensemble

---

prince, pour signifier à M. de Blacas que si le roi ne s'engageait point par une proclamation solennelle, à promulguer une charte constitutionnelle, alors et en ce cas il ne lui permettrait point de faire son entrée à Paris! La soirée était déjà venue; il n'y avait point de temps à perdre: le comte de Blacas, favori du roi; l'abbé de Montesquiou, le plus intime et le plus dévoué des agens royaux en France pendant le séjour du roi dans les pays étrangers, et le baron de Vitrolles, l'un des intrigans les plus entreprenans et les plus spirituels, lequel avait déjà trouvé moyen de s'insinuer dans la faveur intime du comte d'Artois, se réunirent dans un salon du château et là ils baclèrent, en deux heures, la fameuse proclamation de Saint-Ouen; elle fut imprimée et affichée dans le courant de la nuit, et dans la matinée le roi put accomplir son entrée à Paris. Voilà l'histoire vraie de l'origine de la charte constitutionnelle de 1814.

Il est assez curieux de faire observer, que ce même général Czernychew, envoyé par l'empereur de Russie pour imposer au roi de France la proclamation d'une charte, fut toujours l'un des plus plats, l'un des plus cruels et l'un des plus méprisables suppôts du despotisme en Russie. Il se conduisit d'une manière infâme dans le procès des conspirateurs du 14 décembre 1825, lesquels pourtant avaient eu pour but l'introduction en Russie de ce même régime constitutionnel, dont il était allé, au nom d'Alexandre, prescrire à Louis XVIII l'installation en France.

plusieurs départemens, mais l'on pouvait, et l'on aurait absolument dû, réorganiser les conseils-généraux des départemens sur une base beaucoup plus large, l'on aurait dû étendre considérablement le cercle d'action de ces conseils-généraux; l'on aurait dû travailler assidûment à la création d'autonomies locales, ces garanties sérieuses de la liberté unie à l'ordre. Si on l'avait fait, jamais la révolution de 1848 ne se serait produite: le mouvement de février aurait abouti probablement à l'abdication du vieux roi et à l'établissement d'une régence: la France ne serait point tombée aussi bas que de se voir, après trente-sept années de régime libre, soumise au despotisme, à l'esclavage qui la déshonorent aujourd'hui......

La révolution de février et l'établissement de la république ont été une surprise, non-seulement pour les orléanistes et pour les légitimistes, mais encore pour les républicains eux-mêmes: c'est ce dont personne ne doute plus aujourd'hui. Pendant notre dernier séjour en France, nous avons connu des hommes éminemment véridiques et respectables, ayant joué un rôle sous le régime de février; ils nous ont unanimement avoué que, jusqu'à la matinée du 24 février, les républicains raisonnables ne croyaient point encore à la chute de la monarchie; ils nous ont dit que dans la nuit qui précéda cette matinée les hommes d'action, les enfans perdus du parti républicain, avaient entamé des tentatives de soulèvement, en disant: »qui sait? peut-être!« Mais ce fut seulement à partir du moment où le vieux

roi eut fait retirer les troupes en se livrant complètement à la merci de la garde nationale, ce fut seulement à partir du moment de cette noble faute royale, que le parti républicain conçut l'espoir de voir arriver immédiatement la réalisation de ses voeux. Si Louis-Philippe avait voulu suivre les avis et accepter les services du maréchal Bugeaud, lequel lui proposait de faire retirer la garde nationale, de prendre le commandement des troupes et de dompter l'insurrection; s'il avait suivi ce conseil, et ensuite, une fois les révoltés dispersés, s'il avait alors abdiqué en faveur de son petit-fils, et avant de quitter Paris, eut installé lui-même la régence, sa dynastie n'aurait point cessé un seul instant de régner sur la France. Un jour, en 1862, en causant avec l'un des hommes politiques français les plus respectables, républicain sincère et convaincu, ayant occupé de hautes fonctions sous le régime de février, nous lui disions: »avouez cependant »que la monarchie constitutionnelle, avec toutes ses »imperfections, valait bien mieux que ce que vous avez »aujourd'hui en France?« Il nous répondit: »tout vaut »mieux que ce régime-ci« et en poussant un profond soupir, cet homme sincère et respectable ajouta: »ah! si »l'on avait pu prévoir tout cela!«

La chute de la monarchie constitutionnelle fut amenée par cette répulsion à verser le sang humain, laquelle, ainsi que nous l'avons dit plus haut, constituait l'une des plus nobles qualités du vieux roi. Élu de la bourgeoisie, porté sur le trône par les classes

moyennes dont la garde nationale d'alors était la vivante expression, Louis-Philippe voulait s'appuyer de préférence sur cette institution dont les intérêts se trouvaient, évidemment et intimement, liés au maintien du trône orléaniste. La justice et l'équité obligent à dire, que si la garde nationale avait pu seulement se douter le moins du monde que la lutte se trouvait engagée, sous main et en réalité, entre la monarchie et la république, elle eût prêté au roi un appui décidé. La grande majorité des classes éclairées voulait un changement de ministère; beaucoup d'hommes n'étaient point fâchés de voir arriver un changement de règne et une régence: le roi se faisant vieux, et témoignant, comme la plupart des vieillards, une profonde répulsion pour toute réforme, pour toute modification dans les rouages de la machine gouvernementale. Mais les républicains se trouvaient en minorité et même en grande minorité; en revanche, ils agirent, dans cette circonstance, et contrairement à leurs habitudes ordinaires, avec une insigne habileté: ils attendirent le départ du vieux roi et jusqu'au moment de leur invasion à main armée dans la chambre des deputés, c'est-à-dire jusqu'à deux heures de l'après-midi de la journée du jeudi 24 février, le mot lui-même de république ne fut point prononcé par les insurgés!

L'on se borna aux cris de »vive la réforme!« »à bas les ministres!« Le ministère venant d'être changé; l'annonce de nouvelles élections ayant été proclamée; la réforme électorale se trouvant également être le voeu

de la majorité de la garde nationale, cette dernière ne vit dans les insurgés que des alliés politiques, tandis qu'elle eut opposé une résistance énergique, si elle avait pu seulement se douter qu'ils marchaient à la conquête de la république. Le vieux roi, voyant la garde nationale, son appui permanent, se prononcer contre lui, ne voulut engager aucune lutte; répugnant à verser le sang de ses compatriotes, il abdiqua et partit, laissant la régence aux mains de la duchesse d'Orléans. L'histoire, tout en racontant les évènemens, en signalant leurs causes et leurs effets, se réserve cependant le droit d'appréciation sur les individus. Ce n'est point seulement d'après le succès obtenu ou d'après l'échec subi que l'on doit porter et asseoir un jugement définitif sur les hommes et sur les choses: l'adoration du succès à tout prix est l'incontestable symptôme d'une âme basse et vile. L'un tombe pour n'avoir point voulu verser le sang de ses compatriotes; un autre s'élève par la fourberie, le parjure, l'assassinat et se maintient au moyen des intrigues, de l'intimidation et de l'escroquerie. Il y a des chutes qui honorent: Louis-Philippe en offre la preuve; il y a des succès et des avènements au trône qui flétrissent: Napoléon III en fournit l'exemple!

La duchesse d'Orléans était une princesse des plus distinguées, et par l'esprit et par le caractère, mais elle commit la même faute que le vieux roi: elle tomba dans la même erreur. Elle savait que la très-grande majorité du pays ne voulait nullement ni d'une révo-

lution, ni d'une république, et ce point une fois admis, elle se figura que ni la révolution, ni la république, n'étaient possibles. Le cri général demandait le changement du ministère et une réforme électorale: l'un et l'autre se trouvant accordés, la duchesse d'Orléans croyait voir l'agitation finie et tous les embarras écartés. Au lieu d'aller se placer avec ses fils au milieu des troupes, et là, sous la protection des baionnettes, à l'abri des tentatives insurrectionnelles, prendre toutes les mesures légales et pacifiques comportées par les circonstances, dissoudre la chambre, ordonner de nouvelles élections immédiates, mais en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires, la duchesse, malgré tout son esprit, croyant l'orage passé, voulut agir comme si l'on se trouvait en temps ordinaire, à une époque de calme: elle se transporta, avec le jeune roi, à la chambre des députés, et les personnes qui l'accompagnaient avaient perdu la tête au point de négliger les précautions de sûreté les plus indispensables; l'on ne songea même point à faire venir de troupes. L'on sait ce qui en est arrivé. Une masse de républicains fit invasion dans la chambre; parmi les députés présens ce jour-là à la séance, aucun ne se montra à la hauteur des circonstances: le président, M. Sauzet, bien éloigné d'avoir en soi l'étoffe d'un Boissy d'Anglas, perdit complètement la tête et disparut comme s'il n'avait jamais existé. La république fut proclamée; l'on eut à peine le temps de faire évader,

par un petit escalier, la duchesse d'Orléans et ses deux fils; un gouvernement provisoire fut proclamé, et les noms des membres de ce gouvernement, pour mettre le comble à l'humiliation de la chambre des députés, se trouvaient, à mesure qu'ils étaient prononcés, soumis à l'approbation des insurgés, présens l'arme au bras! Si la chute du vieux roi fût respectable et digne de sympathie, ayant été amenée par son humanité et par sa répulsion à verser le sang humain, en revanche, la chute de la chambre des députés fut pitoyable: cette chambre donna la preuve d'une absence complète de courage et de toute dignité en présence de l'insurrection.

Quelques heures avant l'invasion de la chambre, un gouvernement provisoire avait été organisé dans les bureaux du journal La Réforme; ce gouvernement provisoire se composait de M. Armand Marrast, rédacteur du journal Le National, de M. Ferdinand Flocon, rédacteur de La Réforme, de M. Louis Blanc et d'un ouvrier, M. Albert. Ils allèrent prendre possession de l'hôtel de ville et venaient de s'y installer, lorsqu'ils y virent arriver le gouvernement provisoire, organisé à la chambre des députés et composé de sept membres de cette chambre: M. Dupont de l'Eure, M. Arago, M. de Lamartine, M. Ledru-Rollin, M. Marie, M. Crémieux, M. Garnier-Pagès. La rencontre de ces deux gouvernemens provisoires, éclos le même jour, dans la même ville, aurait pu amener de graves inconvéniens

et peut-être allumer la guerre civile, si les membres de l'un et de l'autre n'avaient été des hommes de coeur: ils s'empressèrent de se donner la main et de se fusionner en un seul pouvoir. La république fut proclamée.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Le premier moment de stupeur passé, la république fut acceptée par tous: les adversaires de cette forme de gouvernement ne croyaient guère à la possibilité de sa durée; chaque parti espérait voir les évènemens tourner au gré de ses opinions. Si les républicains modérés espéraient voir se consolider le régime introduit le 24 février; si les rouges (ainsi nommés à cause du drapeau rouge, dont la substitution au drapeau tricolore avait été essayée par eux) espéraient amener les choses à ce qu'ils appelaient pompeusement »la république »démocratique et sociale« laquelle, en réalité, aurait été seulement l'établissement d'un despotisme remis aux mains de quelques chefs de parti; d'un autre côté, les partis hostiles à la république, les orléanistes et les légitimistes espéraient voir surgir des troubles amenant une anarchie, à la suite de laquelle la France chercherait l'abri et le repos, sous le sceptre de Henri V, suivant les légitimistes, sous le sceptre de la maison d'Orléans, suivant les orléanistes. La chute si inattendue du trône, au 24 février, avait créé un vide immense, au sein duquel chaque parti nourrissait l'espoir d'élever l'édifice politique, par lui souhaité et attendu.

Le gouvernement provisoire, composé, sans exception aucune, d'hommes d'une loyauté de caractère, d'une probité et d'une intégrité généralement reconnues, se montra, au point de vue politique, d'une maladresse insigne: il est vrai que sa position était difficile et ardue. Trois opinions luttaient dans son sein: cette lutte intérieure et permanente disloquait les rouages de ce pouvoir nouveau. Les républicains pacifiques, formant la majorité du gouvernement, voulaient s'imposer le principe de non-intervention et se borner à des paroles de stérile sympathie à l'égard de celles d'entre les nationalités européennes qui, comme l'Italie et la Pologne, courbées sous le joug de l'étranger, frémissaient et brûlaient du désir de se soulever et de s'affranchir, ainsi qu'à l'égard des républicains de l'Allemagne, avides de suivre l'exemple de la France et de renverser le système monarchique. Les républicains belliqueux voulaient faire marcher les troupes françaises au secours de toutes les insurrections, dans tous les pays de l'Europe; enfin les socialistes voulaient à tout prix faire l'essai de leur fameuse utopie: le droit au travail, consacré par l'intervention de l'état dans l'industrie, système dont le dernier mot, s'il n'avait point représenté une pure utopie, aurait été la suppression de la propriété et un esclavage assez semblable à celui des fellahs égyptiens, moins les coups de bâton.

Nous le répétons avec douleur: impossible de voir des hommes plus honorables suivre une ligne de conduite politique d'une maladresse aussi insigne, que l'a

été celle du gouvernement provisoire, à l'intérieur comme à l'extérieur. Pour juger les hommes avec équité, il faut se placer à leur point de vue, au point de départ de leurs opinions: eh! bien! en nous plaçant au point de vue des opinions républicaines, professées par tous les membres de ce gouvernement sans exception, la nécessité de venir, à main armée, au secours des Italiens, des Polonais et des républicains allemands, était d'une évidente clarté, d'une incontestable logique; un gouvernement constitutionnel et régulier doit se borner à une propagande pacifique, à la grande et belle propagande de l'exemple; c'était ce que Louis-Philippe avait admirablement compris et mis en pratique au prix de sa popularité personnelle; mais un gouvernement révolutionnaire, issu des barricades comme celui de février, imposé à la France par surprise — il n'y avait point à se le dissimuler — devait absolument, pour se maintenir, pour se consolider, avoir recours, dans les premiers temps de son existence, à une propagande à main armée. Il lui était d'autant plus indispensable d'y recourir, qu'il devait s'attendre à des émeutes en France; le Rhin, les Alpes et la Vistule lui offraient de sûrs moyens de détourner, des évènemens intérieurs, l'activité des esprits agités et fiévreux.

Si la politique extérieure du gouvernement provisoire ne fut guère habile, celle suivie par lui à l'intérieur fut encore plus maladroite. Ses deux plus grandes fautes se trouvent représentées par l'impôt des quarante-

cinq centimes et par l'organisation des ateliers nationaux. L'impôt des quarante-cinq centimes irrita vivement et aliéna à la république les propriétaires fonciers, cette classe si nombreuse dans ce pays de France où la terre est si morcelée, et les petits propriétaires se montrèrent encore plus mécontens que les grands, toute dépense étant plus sensible pour eux. D'ailleurs, il aurait été si facile d'éviter cette faute immense: un emprunt public, même conclu aux conditions les plus dures, aurait été mille fois préférable dans l'intérêt de la sécurité de la république française.

L'organisation des ateliers nationaux fut l'une des fautes les plus inconcevables dont l'histoire offre l'exemple. Dépenser les ressources du trésor et compromettre la réputation de bon sens d'un gouvernement dans une expérience, dont la saine raison faisait clairement prévoir d'avance l'insuccès; vouloir mettre en pratique, et encore d'autorité gouvernementale, une utopie vertigineuse, cela serait à ne pas croire si on ne l'avait vu. Le seul résultat des ateliers nationaux, la dépense à part, fut d'organiser une armée toute prête pour l'insurrection. En exigeant l'impôt des quarante-cinq centimes, ceux d'entre les membres du gouvernement provisoire qui souhaitaient l'établissement d'une republique modérée s'aliénèrent un grand nombre de partisans,; en donnant leur consentement à la création des ateliers nationaux, ils organisèrent, contre eux-mêmes, une armée toute prête à les combattre: impos-

sible d'apporter plus de zèle, qu'ils ne l'ont fait, à se suicider politiquement!

Mais après avoir rappelé les fautes commises par le gouvernement provisoire, le devoir de l'équité nous impose l'agréable et douce obligation de rendre hommage à la loyauté et à l'humanité des membres de ce gouvernement. Investis d'une dictature complète depuis le 24 février jusqu'au 4 mai, jour de la réunion de l'Assemblée Constituante, dictateurs de leur pays pendant dix semaines consécutives, ils se sont signalés par leur humanité et par leur probité. Leur premier acte fut un hommage éclatant rendu à l'un des plus grands principes de ce monde: à l'inviolabilité de la vie humaine. Ils se hatèrent de prononcer l'abolition de la peine de mort en matière politique. Si, durant leur passage au pouvoir, ils n'avaient fait que cela seul, ceci aurait déjà suffi pour entourer leurs noms d'une auréole de respect. De plus, aucune vengeance ne fut exercée; aucune poursuite politique n'eut lieu; aucune confiscation ne fut commise; la propriété fut respectée. Si la première république s'était noyée dans le sang des échafauds et dans la boue des confiscations, la seconde république, tuée par ses propres fautes, accomplit son suicide par des mains pures. Les membres du gouvernement, après avoir eu, pendant dix semaines, à leur disposition illimitée et irresponsable, les trésors et les richesses de la France, se retirèrent des affaires publiques avec la même fortune que celle, possédée par eux au moment où la destinée les avaient appelés à

exercer le pouvoir suprême dans leur pays, et ceux d'entr' eux qui étaient arrivés pauvres aux affaires continuèrent, après leur chute politique, à vivre dans la pauvreté la plus respectable. Le jour où la France se sera purifiée en balayant de son sol le régime bonapartiste, l'on verra les crasseuses richesses amassées par les hauts barons, les hauts fripons de ce régime de boue, et alors, plus que jamais, l'on rendra justice à l'austère probité des membres du gouvernement de février.

L'assemblée constituante, appelée à doter la France d'une organisation républicaine, se réunit le 4 mai. La composition de cette assemblée offrait la preuve la plus évidente à quel point la France se souciait peu, en réalité, du régime républicain. Les élections avaient eu lieu d'après le système du suffrage universel, mais librement, dignement pratiqué: le gouvernement provisoire, tout en recommandant ses candidats, comme il avait tout le droit de le faire, s'était abstenu d'exercer non-seulement la moindre intimidation, mais encore la moindre pression, et l'on n'avait vu, dans les élections de 1848, aucune trace de ces sales manoeuvres aujourd'hui particulières au régime bonapartiste. Jamais, on peut le dire, une assemblée ne fût l'expression aussi fidèle des voeux et des tendances de son pays, comme l'a été l'assemblée constituante de 1848, où l'on voyait siéger des représentans de toutes les opinions: monarchistes constitutionnels, légitimistes, républicains modérés, républicains rouges de toutes les nuances jusqu'à

la plus écarlate inclusivement; assemblée, au sein de laquelle les ministres de la monarchie tombée siégeaient à côté de républicains, sortis des prisons où cette même monarchie les avait tenus captifs, et un simple sergent siègeait à côté de plusieurs généraux illustres. La première mesure prise par cette assemblée fut la proclamation de la république; d'abord, par la raison qu'en présence d'un gouvernement provisoire dévoué aux principes républicains, il était impossible d'éviter de faire cette solennelle démonstration; en second lieu, parceque la république offrait un champ ouvert aux espérances de chaque parti. Mais la grande majorité de l'assemblée était monarchiste par ses opinions comme par ses habitudes; parmi ses membres, beaucoup avaient siégé dans les deux chambres sous la royauté, et plusieurs avaient acquis une légitime illustration sous le régime parlementaire. Le pays, en les envoyant à l'assemblée constituante, avait décidément fourni la preuve qu'il n'était nullement républicain.

A cette époque l'on vit se produire le système de fusion entre les orléanistes et les légitimistes. Ce système, fruit mort-né, chez quelques-uns, du désir sincère d'arriver à calmer le pays au moyen de la conciliation et de concessions réciproques, et chez le plus grand nombre de ses partisans, de la propension ambitieuse et calculée à se faire bien venir des deux branches de la maison de Bourbon, et d'avoir une position politique sous n'importe lequel des deux régimes venant à triompher, ce système n'était point viable; il

n'aboutit à rien et ne pouvait aboutir. Si, entre la branche aînée et celle d'Orléans, il n'y avait eu qu'une lutte personnelle, une guerre d'hommes à hommes, une fusion, basée sur des concessions mutuelles et sur l'oubli du passé, aurait pu être possible sur le terrain du patriotisme et des intérêts de leur pays. Mais ce n'était point seulement une lutte personnelle séparant les deux branches et les armant l'une contre l'autre; il y avait en jeu bien plus que cela: ce n'était ni plus, ni moins, que la lutte de deux grands principes, le principe ancien et le principe moderne; c'était le moyen-âge luttant contre le monde nouveau. Il s'agissait de décider si les nations se trouvaient inféodées à la royauté, si les peuples appartiennent à telles ou telles familles, ou bien si la royauté n'est qu'une suprême magistrature politique, héréditaire, non d'après les exigences d'un prétendu droit divin faisant aujourd'hui hausser les épaules, mais héréditaire, simplement et uniquement, dans l'intérêt du bien public et de la sécurité générale? Un souverain est-il le représentant de la divinité ou bien le premier magistrat d'un pays? La liberté est-elle une faveur octroyée par le souverain ou bien constitue-t-elle le droit légitime et imprescriptible de l'homme? Telles sont les colossales questions posées entre la branche aînée et celle d'Orléans. La *fusion*, après avoir été essayée de toutes les manières et plusieurs années durant, finit par échouer complètement, par la raison qu'elle ne pouvait réussir; chacune des deux branches royales resta dans son camp, et il ne pouvait en être

autrement. Les princes d'Orléans ne pouvaient, ni ne devaient renier, ni le règne libéral de leur père, ni leur passé à eux-mêmes, ni les principes modernes dans lesquels ils ont eu la bonne fortune d'être élevés. D'un autre côté, il était impossible, en toute justice, d'exiger que M. le comte de Chambord s'arrachât aux idées dans lesquelles il a été élevé, oubliât les souvenirs de toute sa vie, reniât les paroles et les actions de son existence entière: M. le comte de Chambord, noble et digne représentant d'un principe suranné, d'un principe hostile à toutes les plus justes aspirations de notre temps et incompatible avec la liberté, symbole vivant et respectable d'une cause morte, paraît destiné, selon toutes les apparences, à être le dernier représentant du principe de la légitimité monarchique, principe appelé, probablement, à être enseveli un jour dans la tombe de ce dernier des princes de la branche aînée des Bourbons.

L'assemblée, peu de jours après sa réunion, et en attendant la discussion d'une constitution, organisa, le 10 mai, sous le nom de Commission exécutive, une administration supérieure composée de membres pris dans le sein du gouvernement provisoire. C'étaient M. Arago, M. Garnier-Pagès, M. Marie, M. de Lamartine et M. Ledru-Rollin. Le plus grave embarras de cette Commission exécutive, ainsi que de la majorité raisonnable de l'assemblée, consistait dans les ateliers nationaux que le gouvernement provisoire, cédant aux utopies des socialistes, avait eu l'inconcevable faiblesse

de laisser organiser. Une faiblesse semblable aurait été incompréhensible même de la part d'un pouvoir régulier, en temps de calme: le devoir d'un gouvernement consiste à étudier les systèmes des socialistes, et à tâcher de faire l'essai, modéré et sur une échelle raisonnable, de leurs théories, mais en ne procédant qu'avec la plus grande circonspection. De la part d'un gouvernement provisoire, appelé à tenir le gouvernail de l'état dans un moment de crise terrible, un pareil essai constituait une imprudence suprême; le gouvernement provisoire aurait dû répondre, à toutes les demandes de ce genre, en renvoyant les utopistes à l'assemblée constituante à la veille de se réunir, et, au besoin, il aurait dû repousser par la force les tentatives brutales de la population parisienne. Mais, pour agir ainsi, il faut être doué d'une grande dose de courage civil. Or, en France, ainsi que dans tous les pays où il y a beaucoup de courage militaire, autrement dit la passion de la gloriole, le courage civil est fort rare: ce dernier exige de l'énergie et un grand empire sur soi-même, c'est le courage de l'intelligence; le courage militaire, produit des nerfs, ne demande que de l'audace; savoir lutter, savoir souffrir est bien plus rare que de savoir mourir!

Le gouvernement provisoire avait donc commis la faute insigne d'organiser les ateliers nationaux. Cent vingt mille hommes, réunis dans ces prétendus ateliers, étaient nourris plus ou moins gratuitement, et tous bien au-dessus de la valeur réelle de leur travail; cinquante mille autres demandaient à y entrer, et il n'y

avait pas de raisons pour ne point voir ce nombre décupler si l'on ne supprimait cette institution, dans laquelle le danger le disputait à l'absurde. La population de ces soi-disans ateliers formait une armée toute prête à marcher au premier signal de ceux, qui voudraient provoquer une insurrection. Onze jours après la réunion de l'assemblée, les socialistes, se voyant en petite minorité au sein de la représentation nationale, sous le prétexte de la présentation d'une pétition en faveur de la Pologne, tentèrent un coup de main contre l'assemblée: la chambre fut brutalement envahie, déclarée dissoute; un impôt d'un milliard sur les riches fut décrété par les insurgés, mais la journée n'était point finie que la garde nationale avait dompté cette insurrection. L'évidence de l'indispensable nécessité de la dissolution des ateliers nationaux était frappante aux yeux de tous les hommes raisonnables; la très-grande majorité de l'assemblée en manifesta l'intention, et alors le socialisme se décida à jouer le tout pour le tout; une insurrection formidable éclata le 24 juin, et ensanglanta les rues de Paris pendant trois jours entiers. Ce fut la lutte suprême de la société contre l'anarchie; de la propriété contre le pillage; de la civilisation contre les instincts sauvages. La lutte fut acharnée des deux côtés, et il ne pouvait, malheureusement, en être autrement; chacun des deux adversaires jouait sa dernière carte et, en cas d'échec, ne voyait devant soi qu'un abîme; de plus, c'était une guerre civile, et de toutes les luttes humaines, il n'y

en a jamais aucune où se fassent moins entendre la voix de la pitié et celle de la miséricorde. Les rouges tuèrent l'archevêque de Paris, Affre, venant leur apporter des paroles de paix; ils massacrèrent des prisonniers, entr' autres le général de Bréa et son aide-de-camp le capitaine Mangin, mais le parti de l'ordre et de la civilisation n'épargna guère non-plus ses prisonniers: on en fusilla, on en tua à coups de baïonnettes, on en vit mourir d'asphyxiés dans les caves des Tuileries, où on en avait jeté des centaines pêle-mêle de manière à remplir entièrement les chambres de ces caves. Il fallait une lutte bien acharnée pour que de pareilles horreurs aient pu se produire en France, où se trouvent si répandus le sentiment de l'humanité et celui de la générosité envers les ennemis vaincus! La chose s'explique, sans se justifier, par la nature insolite des causes de cette terrible lutte: ceux qui possédaient défendaient leur propriété contre ceux qui voulaient la leur arracher! ....

La brutale invasion de l'assemblée au 15 mai avait vivement irrité, contre les socialistes, l'opinion publique, déjà froissée et inquiétée par les exagérations hautement affichées de ce parti. Cette irritation se fit voir clairement dans les élections nouvelles, amenées par suite d'options faites par les membres élus dans plusieurs localités à la fois. Ces nouvelles élections envoyèrent à la chambre des hommes d'état ayant présidé le conseil des ministres sous la royauté, M. Thiers et M. Molé, et des militaires il-

lustres: le maréchal Bugeaud, les généraux Changarnier et Rulhières. C'était là une protestation vivante contre les principes anarchiques. Mais les évènemens de juin produisirent dans la France entière une véritable exaspération contre les socialistes: il est vrai que jamais l'on n'avait vu s'afficher, avec une telle impudence, avec une telle audace et avec une telle violence, les prétentions sauvages de ce parti, dans le sein duquel, à côté d'un petit nombre de personnalités fort estimables, entraînées par un désir généreux, mais immodéré, de réformes peu pratiques, s'agite une aussi grande quantité de misérables avides de pillage. Cette indignation contre les socialistes amena l'assemblée, au moment même où la lutte venait de s'engager avec violence dans les rues de Paris, à remettre, le 24 juin, la dictature entre les mains énergiques et honnêtes du général Cavaignac. Le 28 juin, la lutte terminée et l'insurrection domptée, Cavaignac s'empressa loyalement de déposer les pleins-pouvoirs dont il avait été investi à l'heure du danger, mais l'assemblée elle-même vota la prolongation de l'état de siège dans Paris, et nomma le général chef du pouvoir exécutif jusqu'après le vote de la constitution, ce qui représentait une véritable présidence provisoire de la république.

Louis-Eugène Cavaignac, né en 1802, était alors âgé de quarante-six ans. Son père, avocat à Toulouse et membre de la Convention Nationale, s'était laissé entraîner, sous l'influence des idées exagérées de ce temps, à voter la mort de Louis XVI. C'était cepen-

dant un très-honnête homme: après avoir siégé dans plusieurs assemblées, après avoir administré le département de la Haute-Garonne, il était resté si pauvre, qu'il se trouva obligé ensuite, pour vivre, d'accepter le très-modeste emploi de receveur aux barrières de Paris. Plus tard, Murat, en montant sur le trône de Naples, lui confia l'organisation, dans son royaume, de l'administration de l'enregistrement et des domaines. Son fils aîné, Godefroy, né en 1801 et mort en 1845, fut l'un des chefs les plus intelligens et les plus respectés du parti républicain en France sous Charles X et sous Louis-Philippe. Le second fils, Eugène, élève de l'école polytechnique, officier dans le corps du génie et à partir de 1832 dans l'armée d'Afrique, se trouva rallié au parti républicain par ses propres opinions ainsi que par ses traditions de famille: le souvenir de son père et l'influence de son frère contribuèrent à lui créer, dans le sein du parti républicain, une belle position, encore fortifiée et consolidée par ses qualités personnelles. Ce n'était point, il est vrai, une intelligence vaste, ni à haute portée; sous ce rapport il se rapprochait davantage de la médiocrité, mais il avait beaucoup de sens; il était foncièrement honnête et loyal, et avec cela il se trouvait doué d'une énergie admirable, d'une volonté de fer, don précieux dans tous les pays, mais en France surtout, où le courage personnel est si répandu et si vulgaire, mais où l'énergie et le courage civil sont si rares. Là résidait le secret de la grande influence exercée

autour de soi par le général Cavaignac, homme fort ordinaire sous le rapport de l'intelligence. Il se trouvait à Alger comme général de brigade au moment de la révolution de février. Le gouvernement provisoire, le sachant républicain sincère et homme sûr, le nomma général de division et gouverneur-général de l'Algérie; après la réunion de l'assemblée constituante, la commission exécutive lui confia le ministère de la guerre, et il occupait ce poste lorsqu'au moment de l'insurrection, le 24 juin, l'assemblée remit la dictature entre ses mains, et le 28 juin, après la fin de la lutte, l'appela, sous le titre de chef du pouvoir exécutif, à gouverner provisoirement la France.

Pendant que l'assemblée s'occupait à discuter une constitution pour la république, le 26 septembre un nouveau membre fut admis: le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte. Il avait été élu, le 17 septembre, dans cinq départemens à la fois: la Seine, l'Yonne, la Charente-Inférieure, la Moselle et la Corse; il avait opté pour Paris, où sur 247,242 votans, il avait obtenu 110,752 voix et avait passé le premier sur une liste de trois députés (les deux autres avaient été le banquier Fould, ancien député sous la royauté, avec 78,891 voix, et M. Raspail, avec 66,963 voix). Le citoyen Louis Bonaparte, une fois son admission prononcée par l'assemblée, monta à la tribune, et y lut le discours suivant:

»Citoyens représentans, il ne m'est pas permis de garder le silence après les calomnies dont j'ai été

l'objet *). J'ai besoin d'exposer ici hautement et dès le premier jour où il m'est donné de siéger parmi vous, les vrais sentimens qui m'animent et qui m'ont toujours animé. Après trente-trois années de proscription et d'exil, je retrouve enfin ma patrie et tous mes droits de citoyen! La République m'a fait ce bonheur: que la République reçoive mon serment de reconnaissance, mon serment de dévouement; et que les généreux compatriotes qui m'ont porté dans cette enceinte soient certains que je m'efforcerais de justifier leurs suffrages, en travaillant avec vous au maintien de la tranquillité, ce premier besoin du pays, et au développement des institutions démocratiques que le peuple a le droit de réclamer.

»Long-temps je n'ai pu consacrer à la France que les méditations de l'exil et de la captivité. Aujourd'hui la carrière où vous marchez m'est ouverte: recevez-moi dans vos rangs, mes chers collègues, avec le même sentiment d'affectueuse confiance que j'y apporte. Ma conduite, toujours inspirée par le devoir, toujours animée par le respect de la loi, prouvera, à l'encontre de passions qui ont essayé de me noircir pour me proscrire encore, que nul ici plus que moi n'est résolu à se dévouer à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la république.«

Tel fut le premier discours politique de l'homme

*) Voyez au chapitre neuvième.

qui, de nos jours, a le plus contribué à élargir les limites de l'art du mensonge. Dans ce discours, il y a des avances à toutes les opinions, des amorces jetées à tous les partis: il n'y a de positif que le serment de dévouement à la république, destinée à être noyée dans le sang et les déportations de décembre 1851 par cet homme, qui se proclamait résolu à se dévouer à sa défense et à son affermissement; il y a ensuite la profession de respect pour le devoir, qu'il n'a jamais cessé de violer, et la profession de respect pour la loi, à laquelle il a substitué un arbitraire bien humiliant pour la France.

Voyons maintenant les antécédens du nouveau membre de l'assemblée constituante, du citoyen Louis-Napoléon Bonaparte.

CHAPITRE HUITIÈME.

Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, troisième fils d'Hortense de Beauharnais, femme de Louis Bonaparte, roi de Hollande, est né à Paris le 20 avril 1808. L'on a essayé, fort à tort selon nous, de faire valoir contre lui cette circonstance qu'il n'est point le fils de Louis Bonaparte. A notre avis, cette arme n'a nulle valeur et nulle portée; si l'on voulait ainsi passer au crible de la chronique vraie les généalogies des plus grandes familles, bien peu y tiendraient, et à la longue peut-être toutes y passeraient-elles. Il est connu que Louis XIII, l'aïeul de tous les Bourbons actuels, n'a jamais pu avoir d'enfans, de même que Pierre III, l'aieul de la famille impériale deRussie. Nous croyons que l'on appartient toujours légitimement à la famille dont légalement on porte le nom, et aussi racontons-nous seulement à titre de curiosité historique les détails, à nous connus au sujet de la naissance de Napoléon III.

La rumeur publique lui a donné pour père, tantôt le général comte de Flahaut, tantôt l'amiral comte Verhuell, à cette époque-là ambassadeur de Hollande à Paris, plus tard naturalisé français et mort pair de

France. Ni l'un, ni l'autre de ces deux bruits ne sont fondés; nous tenons notre narration de sources bien sures: directement, du comte Bloudow, en 1808 secrétaire de légation en Hollande, et indirectement, du ministre de Russie en Hollande, notre grand' oncle le prince Serge Dolgoroukow *). Le véritable père du despote actuel de la France fut le comte de Bylandt, général-major au service hollandais, chambellan du roi Louis et l'oncle de M. le comte de Bylandt, aujourd'hui ministre des Pays-Bas à Constantinople. Le prince Serge, notre grand' oncle, que nous n'avons jamais connu par la raison que nous avions seulement douze ans quand il est mort et qu'il avait quitté la Russie l'année de notre naissance, a raconté au prince Elie Dolgoroukow, duquel nous les tenons, les faits suivans, positivement à nous confirmés par le comte Bloudow. Dans les derniers jours d'avril 1808, le roi Louis, qui se trouvait en Hollande, reçut la nouvelle que le 20 du mois, sa femme était accouchée à Paris d'un fils. Il ne voulait point reconnaître cet enfant, comme plus tard il n'a

---

*) Le prince Serge fut envoyé plus tard, en 1813, par Alexandre I, en mission auprès de Frédéric VI, roi de Danemark, pour promettre à ce prince, s'il se joignait aux alliés contre Napoléon, la garantie territoriale de ses états et peut-être même un accroissement de territoire, tandis que depuis l'année précédente, c.-à-d. depuis l'entrevue à Abo en août 1812, la Norwège était déjà promise à Bernadotte, ce que le prince Serge et le public en général ignoraient parfaitement. Le roi de Danemark s'empressa d'accepter la proposition et de se joindre à la coalition, et plus tard, au congrès de Vienne, on lui ôta la Norwège en lui donnant le tout petit et imperceptible duché de Lauenbourg. L'empereur Alexandre désavoua les promesses que le prince Serge avait été chargé de faire en son nom; ce dernier, outré d'une pareille duplicité, quitta le service, et se retira à Paris, où il vécut jusqu'à sa mort, arrivée en 1829.

jamais voulu reconnaître M. de Morny, lorsqu'arrivèrent de Paris: la nouvelle que le nouveau-né allait être baptisé comme prince français et prince hollandais, et l'ordre impérieux de Napoléon au roi Louis d'avoir à reconnaître l'enfant immédiatement, ordre daté de Bayonne, où se trouvait alors Napoléon avec Joséphine*). En même temps, arriva le comte de Bylandt, auquel l'empereur avait fait intimer l'injonction d'avoir à quitter la reine Hortense et de se rendre dans son pays natal. Le roi Louis, quoique de fort mauvaise grâce, se soumit cependant. La nouvelle de la naissance du petit prince fut annoncée au public hollandais, un Te Deum solennel fut chanté, mais le roi Louis n'y parut point sous prétexte d'indisposition; il n'y eut, sous le même prétexte, aucune réception à la cour, et le comte de Bylandt reçut la défense de se présenter devant le souverain dont il était le chambellan. Pour achever ce récit, nous ajouterons que le comte de Bylandt est mort octogénaire, il y a une douzaine d'années.

Lors de la chute de Napoléon en 1814, toute sa famille s'éloigna de Paris; la reine Hortense seule y resta avec ses deux fils. Elle s'était mise en grands frais de coquetterie envers Alexandre I, lequel, à sa demande, obtint pour elle de Louis XVIII la promesse

*) La nouvelle de la naissance du prince Louis fut portée à Napoléon et à Joséphine, à Bayonne, par l'un des chambellans de la reine Hortense, l'excellent et respectable comte de Villeneuve-Chenonceaux, mort presque nonagénaire en février 1863.

du titre de duchesse de Saint-Leu, d'une pairie pour l'aîné de ses fils et de la constitution d'un majorat de deux cent mille francs de rente sur les domaines de l'état. Alexandre était sur son départ pour Londres, et les brevets royaux n'arrivaient point; alors il ordonna à son aide-de-camp Czernychew de se rendre aux Tuileries, d'entrer dans l'appartement de M. de Blacas, de ne point en bouger jusqu'à la signature des brevets par le roi et de ne revenir qu'avec les brevets signés. Ainsi fut fait. La reine Hortense prit le titre de duchesse de Saint-Leu, et elle alla présenter ses hommages au roi et à la duchesse d'Angoulême dans ce même palais des Tuileries où, il y avait peu de temps encore, elle recevait elle-même, à titre d'ex-reine de Hollande, les hommages des courtisans. Mais les domaines de l'état ne pouvaient, sous la charte, être aliénés sans l'assentiment des chambres; l'empereur Alexandre n'était plus à Paris; M. de Blacas ne se pressa guère de porter aux chambres la proposition nécessaire à cet égard: arrivèrent les cent-jours, puis la seconde restauration, et il ne fut plus question du majorat; la reine Hortense fut comprise, avec ses deux fils, dans la loi de bannissement portée contre toute la famille Bonaparte.

La reine Hortense acheta en Suisse, non-loin du lac de Constance, le domaine d'Arenenberg, et sous le nom de duchesse de Saint-Leu, elle s'y établit avec ses deux fils *). Une fois l'éducation des jeunes princes finie,

* L'aîné, Napoléon-Louis, mort en 1831, était né le 11 octobre 1804; il était devenu, en 1807, prince royal de Hollande par le decès de son frère

ils partagèrent leur séjour entre la Suisse, habitée par leur mère, Florence, où vivait, sous le titre de comte de Saint-Leu, leur père officiel, l'ex-roi Louis, et Rome, résidence de leur grand' mère officielle, madame Laetitia Bonaparte. En 1828, au moment où la guerre éclatait entre la Russie et la Porte Ottomane, les deux fils d'Hortense écrivaient à l'empereur Nicolas pour solliciter l'autorisation de faire la campagne en qualité de volontaires. Nicolas aurait assez aimé à accéder à cette requête: comme tous les despotes, il professait une vive admiration pour Napoléon I, cet archi-type du despotisme brutal; d'ailleurs, entouré de vils flagorneurs, l'assurant que le dix-neuvième siècle avait produit deux grands hommes, Napoléon et Nicolas, il entendait souvent répéter cette plate stupidité par Benckendorff, Czernychew, Paskévitch, Zakrevski et autres drôles de son entourage. Il avait fini par se

---

aîné le prince Napoléon, mort à l'âge de cinq ans; prince que la chronique scandaleuse du temps disait avoir été le fruit de l'inceste de l'empereur Napoléon avec sa belle-fille Hortense; voyez à ce sujet, dans les intéressans Mémoires du comte Miot de Melito, le récit de la scène brutale ayant eu lieu en 1805 entre l'empereur et son frère Louis, au moment où ce dernier reçut de l'empereur la proposition d'aller régner en Italie: il refusa de partir sans emmener sa femme, vu les bruits qui couraient, disait-il. Alors Napoléon, raconte Miot, saisit Louis par les épaules et le jeta hors de son cabinet! Lors de l'abdication de Louis, en 1810, le prince Napoléon-Louis fut proclamé roi de Hollande, mais au bout de quelques jours l'empereur réunit la Hollande à la France. Déjà, dès l'année précédente, le 3 mars 1809, il avait donné à son neveu le grand-duché de Berg et Clèves, dont le jeune prince fut le souverain titulaire pendant quatre ans, jusqu'au moment où l'Allemagne secoua le joug français, en 1813. Le grand-duché de Berg et de Clèves était gouverné, au nom du jeune Napoléon-Louis, par une régence composée de trois ministres: deux français, Roederer et Beugnot, et un indigène, le comte de Nesselrode-Reichenstein.

croire un second Napoléon et il aurait eu du plaisir à voir servir sous ses drapeaux les neveux du premier. Mais une considération arrêtait l'empereur Nicolas: comptant se rendre lui-même à l'armée, où il espérait déployer le génie militaire dont il s'imaginait être doué, et où il lui fut donné seulement de fournir des preuves de son incapacité et de son manque de courage; où il se flattait d'acquérir la gloire et parvint seulement à gagner ce que l'on appelle, en termes convenables, une cholérine, il avait invité l'ambassadeur de France à l'accompagner à l'armée. Or, l'ambassadeur du roi Charles X, le duc de Mortemart, aurait éprouvé d'autant plus d'embarras à se trouver en présence des neveux de Napoléon, que dans sa jeunesse il avait été officier d'ordonnance de ce prince et avait même, lui duc et pair de l'ancienne monarchie, accepté de lui, à titre de faveur, la modeste qualification de baron*). L'empereur Nicolas refusa la demande des deux Bonaparte, pour ne point placer le duc de Mortemart dans une position

---

*) Nous comprenons parfaitement que l'on renonce à des titres, n'ayant aujourd'hui nulle valeur, mais ce que notre esprit se refuse concevoir, c'est que l'on accepte de porter un titre inférieur à celui dont on a hérité par le hasard de la naissance: c'est donc proclamer que l'on ne saurait se passer de porter un titre! M. de Mortemart ne fut point le seul à accepter une qualification inférieure: le duc d'Arenberg, le grand' père du duc actuel, les ducs de Montmorency, de Valentinois, de Brissac et de Praslin, les princes de Bauffremont et de Beauvau se laissèrent nommer comtes par Napoléon. Le prince de Talleyrand, en félicitant le duc de Brissac sur son titre de comte, lui dit: »j'espère qu'à la première promotion vous serez baron!« et le prince de Ligne, écrivant au vieux d'Arenberg, dans sa jeunesse souverain régnant et membre du grand collège des princes souverains d'Allemagne, mettait sur la suscription de sa lettre: à monsieur le comte d'Arenberg, né duc d'Arenberg.

embarrassante: il ne pouvait prévoir que vingt-cinq ans plus tard, le plus jeune des deux Bonaparte serait empereur des Français, et ce même duc de Mortemart siègerait dans le sénat par lui créé!!!

Il paraît qu'il est dans la destinée de la Russie de refuser d'ouvrir aux Bonaparte les rangs de son armée; il en fut de même pour le premier Napoléon, en 1793. Destitué de son grade en France, sans place et sans ressources, il demanda à entrer au service de Russie. Les rapports diplomatiques entre les deux pays se trouvant alors interrompus, il n'y avait plus en France ni légation, ni consuls russes, et le jeune officier d'artillerie adressa sa requête à la légation de Russie à Constantinople, où elle arriva aux mains du chargé d'affaires de Russie, Basile Tomara, d'origine grecque et d'un esprit très-fin. Celui-ci envoya la lettre du jeune officier au général Zaborinski, commandant les troupes russes cantonnées sur les rives de la mer Noire. Zaborinski répondit à Tomara qu'il était de toute impossibilité de songer à faire entrer, dans l'armée russe, un officier ayant servi dans les rangs des révolutionnaires français, et qu'il n'osait même point envoyer la requête à Pétersbourg, l'impératrice ayant, par un oukaze, défendu de tolérer en Russie la présence de tout Français qui n'aurait point prêté serment de fidélité au jeune Louis XVII, alors détenu au Temple, et serment d'obéissance au régent de France, le comte de Provence, alors réfugié à Hamm en Westphalie. — En 1812, lors de l'invasion française, Tomara et Zabo-

rinski étaient sénateurs tous les deux: le premier à Pétersbourg, le second à Moscou. Un jour, dans le salon du comte Kotchoubey, Tomara dit au maître de la maison: »Eh! bien! Si l'on avait admis Bonaparte, il y a dix-neuf ans, au service russe, nous n'aurions point vu tous ces évènemens, ni cette bagarre; à l'heure qu'il est, Bonaparte aurait été général en chef dans l'artillerie russe; il aurait siégé au sénat à côté de moi; peut-être au conseil de l'empire à côté de vous, monsieur le comte.«. Nous avons entendu raconter ce fait par un témoin de cette conversation, le comte de Litta, grand-chambellan de Russie, et dont le frère, le duc de Litta, fut grand-chambellan de Napoléon pour le royaume d'Italie.

A Rome, les deux fils d'Hortense, à la recherche d'un avenir politique quelconque, se firent affilier aux sociétés secrètes italiennes, dont le but consistait, dès ce temps-là, à établir l'unité de l'Italie sous un gouvernement libre, avec Rome pour capitale, et à supprimer, comme de raison, le pouvoir temporel du pape. Lors de leur affiliation, ils prononcèrent le serment solennel de travailler toujours à atteindre ce but, et, si jamais la Providence les élevait au pouvoir, soit en France, soit ailleurs, d'employer à l'accomplissement de cette oeuvre la puissance dont ils se trouveraient investis, sous peine, en cas de forfaiture de promesse, d'être regardés comme félons, comme traîtres, et en ce cas de reconnaître eux-mêmes à tout Italien le droit de les mettre à mort. Le fait de cette initiation et de

cet engagement, pris par les deux Bonaparte, m'a été raconté par le comte Camille de Cavour, lors de la visite que je lui ai faite à Leri, en octobre 1859.

En 1831, après l'avènement du pape Grégoire XVI, prince fort réactionnaire, éclatèrent dans les états-pontificaux les soulèvemens que l'on connaît. Les deux frères Bonaparte y prirent une part active; l'aîné, Napoléon-Louis, marié à sa cousine-germaine la princesse Charlotte Bonaparte, fille de Joseph, ex-roi de Naples et d'Espagne, tomba malade d'une rougeole, et mourut le 17 mars; le second, l'empereur actuel, n'eut que le temps de se sauver pour échapper aux troupes autrichiennes. Sa mère et lui, craignant de mettre le pied sur le territoire lombard où Metternich, soit aurait livré le jeune homme à la cour de Rome, soit l'aurait envoyé dans une forteresse, se précipitèrent en France. Il y avait, depuis 1816, une loi de bannissement contre la famille Bonaparte, mais Hortense et son fils comptaient sur la douceur et sur la mansuétude de Louis-Philippe, et leur attente ne fut point déçue. Arrivée à Paris avec son fils et descendue à l'hôtel de Hollande, rue de la Paix, Hortense s'empressa d'écrire au roi pour solliciter humblement l'autorisation de pouvoir séjourner quelque temps à Paris, afin de s'y reposer des fatigues de leur voyage et de leur fuite précipitée. Louis-Philippe, dont la bonté de coeur ne s'est jamais démentie, envoya vers Hortense son aide-de-camp, le général comte d'Houdetot, pour lui transmettre, à elle et à son fils, l'autorisation de séjourner

quelque temps à Paris, et les inviter à venir incognito aux Tuileries faire une visite au roi et à la reine, par lesquels ils furent reçus avec une cordialité affec. tueuse. Vingt ans plus tard, le prince Louis payait sa dette de reconnaissance et celle de sa mère, et faisait son début sur le trône de France en volant la fortune des fils et des petits-fils de Louis-Philippe.

Le roi avait communiqué la lettre d'Hortense à Casimir Périer, alors président du conseil des ministres- Cet homme d'état célèbre connaissait bien l'esprit d'intrigue particulier aux Bonaparte et il n'approuva point la mansuétude royale; néanmoins, à la prière de Louis-Philippe, il se rendit à l'hôtel de Hollande pour faire à Hortense une visite de courtoisie. C'était quelques jours avant le 5 mai 1831, dixième anniversaire de la mort de Napoléon à Sainte-Hélène; Casimir Périer apprit, par la police, que le prince Louis, tout en se disant malade à l'hôtel de Hollande, organisait sous main une manifestation bonapartiste pour le 5 mai, autour de la colonne de la place Vendôme, et dans ce but repandait de l'argent parmi les hommes du peuple; le ministère tout entier demanda avec instance au roi de faire sortir de France le jeune écervelé, comme on l'appelait alors, et Louis-Philippe ne put refuser: Hortense et son fils reçurent l'ordre de quitter la France immédiatement et ils se rendirent à Londres.

A cette époque, la Pologne soutenait une lutte désespérée contre la Russie; nous disons désespérée, par la raison que l'intervention des grandes puissances

européennes pouvait seule amener le rétablissement de la Pologne, et sur cet appui, elle n'avait guère à compter. Le prince Louis intrigua dans le but de se faire proposer la couronne par les Polonais, mais ces derniers lui firent observer avec raison qu'un choix pareil aurait froissé les grandes puissances, aurait contribué à les rendre encore moins sympathiques à la cause polonaise, et que la candidature même du duc de Leuchtenberg n'avait point été admise pour le trône de Belgique. *) Néanmoins, ils lui firent exprimer tout le plaisir qu'ils auraient éprouvé à voir le neveu de Napoléon dans les rangs de l'armée polonaise et ils firent sous-entendre, que ce serait à lui même, une fois arrivé en Pologne, de chercher à s'acquérir une influence qui puisse lui créer des chances au trône. Le prince Louis, toujours indécis et irrésolu, tarda à faire ce voyage; enfin il partit d'Arenenberg, mais à peine arrivé en Allemagne, il apprit l'entrée des Russes à Varsovie et l'échec complet de la révolution polonaise.

L'année suivante, le 22 juillet 1832, le duc de Reichstadt mourut d'une maladie de consomption. Les ex-rois Joseph et Louis Bonaparte, très-pacifiques même dans leur jeunesse, n'étaient plus ni d'âge, ni de santé, à courir les aventures d'une entreprise de restauration bonapartiste; le rôle du prétendant de la

---

*) Auguste-Charles-Eugène-Napoléon de Beauharnais, duc de Leuchtenberg, fils aîné de l'ancien vice-roi d'Italie, né le 8 décembre 1810, marié à la reine de Portugal Dona Maria II le 26 janvier 1835; mort le 28 mars de la même année.

famille fut accepté avec bonheur par le prince Louis, constamment possédé de la manie de se remuer et d'intriguer. Le duc de Reichstadt se trouvait encore sur son lit de mort, que le prince Louis publiait un livre fort ridicule intitulé: Rêveries politiques, où se trouvait élaboré un projet de constitution. Ce livre était basé tout entier sur la blague, que la France pouvait être régénérée seulement par des hommes issus du sang de Napoléon (!!!), blague dont Napoléon III s'est ensuite chargé, par ses actes, de prouver à tous le complet non-sens. La constitution, d'ailleurs conçue dans un esprit démocratique, portait à son premier article que la république aurait un empereur, et à son dernier article, le rétablissement de la garde impériale (!!!)

Pendant que tous les hommes raisonnables haussaient les épaules en lisant cette élucubration du neveu de Napoléon, une main amie traçait un portrait flatté du prétendant dans la Biographie des hommes du jour, et cet article, tiré par les soins du prince Louis à des milliers d'exemplaires, se trouvait répandu de tous les côtés en France.

A cette époque, le prince Louis fit la connaissance d'un individu qui exerça une grande influence sur sa destinée: c'était M. Fialin, dit de Persigny, ensuite dit le vicomte de Persigny; plus tard dit le comte de Persigny, et en 1863 titré par Napoléon III duc de Persigny. Jean-Gilbert-Victor Fialin naquit le 11 janvier 1808, à Saint-Germain-Lespinasse,

département de la Loire; il s'engagea, le 26 juillet 1826, à l'école de cavalerie de Saumur, d'où il sortit le 12 octobre 1828 pour entrer, comme maréchal des logis, au 4-e régiment de hussards. Ayant donné dans le régiment des sujets de plainte, il fut transféré, sans l'avoir demandé, le 2 juillet 1831, dans le 3-e de hussards. Ne s'attendant point à trouver un bon accueil dans le lieu de sa nouvelle destination, il donna sa démission et il vint à Paris, où, grâce à la protection du préfet de police Baude, il fut attaché à la rédaction du journal Le Temps. Trouvant son nom de Fialin trop vulgaire, il se fit appeler Fialin de Persigny, et au bout de quelques mois M. de Persigny. L'absence de talent littéraire lui créait, à la rédaction du Temps, une position des plus infimes; il eut beau s'intituler vicomte de Persigny: le talent ne vint point, et une brochure qu'il avait écrite sur les haras de Bade et de Wurtemberg tomba à plat. Voulant à tout prix se créer une position quelconque, il s'avisa de faire du bonapartisme. Dans ce but, il annonça la publication d'une revue mensuelle: L'Occident Français, par M. le vicomte de Persigny. Un avocat, M. Chauvin-Belliard, fit les frais de publication du premier numéro de la fameuse revue, mais ce premier numéro était insignifiant et vulgaire à un tel point, que M. Chauvin-Belliard jugea prudemment devoir refuser les fonds pour la publication du deuxième numéro, et l'Occident Français mourut au sortir du berceau. A bout d'expédiens, sans le sou, le soi-disant

vicomte de Persigny se décida à se jeter dans la politique militante, et n'ayant rien à perdre, de tâcher d'arriver à devenir quelque chose, fût-ce même au prix de la liberté et de la dignité de son pays natal. Nullement dénué d'esprit, mais avec une cervelle complètement fêlée, il prend l'impudence pour du talent, le bavardage pour de l'éloquence et la violence pour de l'énergie. Comme tous les hommes timbrés, il se persuade aisément des choses qui n'existent point et qui n'ont jamais existé; ainsi, tout en commettant des actes de despotisme, le pauvre demi-fou croit de bonne foi être libéral; il croit imiter les usages anglais et suivre les traditions anglaises en se livrant à des actes, pour lesquels, en Angleterre, on l'aurait enfermé dans une maison d'aliénés; enfin, il a fini par se persuader lui-même de l'existence réelle d'ancêtres qu'il n'a jamais eus, ancêtres fictifs dont il parle avec la conviction la plus désopilante; il est d'autant plus amusant de voir M. Fialin vouloir jouer au grand seigneur, que ces prétentions aristocratiques ne cadrent guère avec l'extrême vulgarité de ses manières communes et ridicules.

M. Fialin est un homme sans scrupules, ne reculant devant rien et capable de tout immoler à son ambition. Lors de sa mission à Berlin, à l'observation d'un diplomate, que les partisans des deux anciennes dynasties royales pouvaient créer des embarras au gouvernement, il répondit, en levant la jambe droite devant la cheminée et en se la grattant en plein salon: si les légitimistes et les orléanistes nous poussent à

bout, nous lâcherons (!!!) les rouges sur eux, et ceux-là n'en feront qu'une bouchée. Il tint ce propos dans le salon du ministre de Russie à Berlin, le baron Pierre de Meyendorff, de la bouche même duquel nous l'avons plus tard entendu à Pétersbourg, en 1855.

Au commencement de 1835, impatient de jouer un rôle quelconque, M. Fialin obtint de M. Belmontet une lettre d'introduction auprès du prince Louis; muni de cette lettre, il courut à Arenenberg, se présenta devant la reine Hortense et le prince Louis, se répandit en phrases ronflantes; assura la reine et le prince que la nation française désirait ardemment le rétablissement de l'empire, et le neveu de Napoléon, disait l'aventurier blagueur, n'avait qu'à se présenter devant les troupes pour les entraîner immédiatement à sa suite, comme l'avait fait son oncle au retour de l'île d'Elbe. Il est si doux de croire à ce que l'on désire; d'ajouter foi à ce qui vous sourit: le prince Louis finit par se décider à essayer d'une tentative à main armée, et sa mère y donna son consentement.

Napoléon III, après avoir été long-temps beaucoup trop déprécié, résultat ordinaire des échecs subis; après avoir, pendant ses longues années de prison et d'exil, passé pour un homme complètement dénué d'intelligence, ce qui n'est nullement le cas, se trouve, depuis que la fortune lui sourit, proclamé un homme de génie, ce qui est loin d'être juste. Il a de l'esprit, des connaissances; il est doué d'une dose incommensurable de

finesse, d'une patience à toute épreuve et d'une absence de tout scrupule dans le choix des moyens à employer. Toujours indécis, constamment irrésolu, cachant ses perpétuelles hésitations et son peu de courage sous une taciturnité devenue proverbiale, il est considéré comme profond parcequ'il parle peu. Le silence, chez un homme investi d'un vaste pouvoir passe, aux yeux du vulgaire banal, pour de la sagesse, et le mutisme pour de l'habileté. Napoleon III est l'homme le plus cauteleux et le plus perfide qui ait jamais existé, il ne se fait nul scrupule de sacrifier des millions d'hommes à ses calculs personnels: les malheureux Polonais en sont la preuve. Mais la fourberie n'est point de l'habileté; la fourberie est une arme parfois puissante, tant qu'elle ne se trouve point signalée à l'attention générale; une fois aperçue par tous, elle se retourne contre ceux qui s'en servent, et Napoléon III commence déjà à faire l'expérience de la vérité de l'axiôme que nous venons d'énoncer ici, il commence déjà à porter la peine de sa conduite, lui dont un diplomate accrédité à sa cour disait: cet homme ne parle jamais, et il ment toujours, et dont l'un de ses anciens ministres a dit: prenez cinquante grains d'un Grec du Bas-Empire, cinquante grains d'un Italien du temps des Borgia; pilez, mêlez tout cela et vous aurez Napoléon III! Fort tenace dans ses idées et dans ses projets, mais très-pusillanime de caractère, à toutes les époques de sa

vie, dans toutes les positions où il s'est jamais trouvé, il a toujours subi l'influence des personnes de son entourage, et surtout celle des aventuriers entreprenans qui ont lié leurs destinées à la sienne. Sans l'influence de ces aventuriers, il ne se serait jamais décidé, de son propre mouvement, ni à l'escapade de Strasbourg, ni à celle de Boulogne, ni au coup d'état du 2 décembre.

Durant plus d'une année, le soi-disant vicomte de Persigny, le sieur Fialin courut les villes d'eaux des bords du Rhin, les départemens de l'ouest de la France, visitant les casernes, les auberges, recherchant les mécontens de bas étage. Pour faire toutes ces courses, il changeait de noms, de passeports, d'habits; se servant ici de son faux titre de vicomte et faisant large dépense avec l'argent de son patron d'Arenenberg; apparaissant ailleurs sous le nom et le costume d'un ancien militaire, ou bien encore, ce que la vulgarité de ses manières lui rendait le plus facile, sous ceux d'un commis-voyageur colportant des échantillons de marchandises. Plusieurs militaires entrèrent dans le complot: à Strasbourg le colonel Vaudray, commandant le quatrième régiment d'artillerie, et le lieutenant Laity; à Paris, un officier légitimiste, M. de Bruc; à Nancy, un légitimiste, le marquis de Gricourt.

Vers la fin de la saison d'été de 1836, le prince Louis vint à Bade, où se rendirent également Fialin, dit de Persigny, et un autre conjuré, le commandant Parquin; l'on se décida à tenter un coup de main à

Strasbourg avec l'aide du colonel Vaudray*). MM. Fialin et de Gricourt précédèrent leur maître à Strasbourg, où ce dernier arriva le 28 octobre et descendit au logement de M. de Gricourt; le samedi 29 il y eut chez M. Fialin un conciliabule général, pour se préparer à la journée du lendemain et pour distribuer les rôles: il fut décidé que le commandant Parquin endosserait l'uniforme de maréchal de camp et le Fialin celui d'un capitaine de l'état-major. Le lendemain, dimanche 30 octobre, cette mascarade se déploya de bonne heure. Vers cinq heures du matin le colonel Vaudray fit prendre les armes à son régiment; il défendit d'avertir les officiers et haranguant la troupe, il lui annonça qu'une révolution avait éclaté à Paris, que Louis-Philippe avait été renversé du trône et Napoléon III proclamé empereur; il promit aux soldats et surtout aux sous-officiers avancement et argent. Vers six heures, arriva le prince Louis, avec ses adhérens; il s'était fait confectionner un uniforme semblable à celui de Napoléon, un chapeau absolument identique au fameux chapeau de l'empereur; il avait revêtu les épaulettes de général et le cordon de la Légion d'Honneur. Il harangua la troupe, et fit partir quatre détachemens séparés. L'un, conduit par M. Fialin, se rendit à la préfecture, et arrêta le préfet du Bas-Rhin,

---

*) M. Laity est sénateur; M. Vaudray est mort sénateur; M. de Gricourt est aujourd'hui chambellan; nous ignorons ce que sont devenus MM. de Bruc et Parquin.

M. Choppin d'Arnouville *); le second et le troisième détachemens allèrent arrêter, l'un le maréchal-de-camp commandant le département du Bas-Rhin, l'autre le colonel du troisième régiment d'artillerie; le quatrième détachement se rendit à une imprimerie, pour faire imprimer les proclamations du nouveau gouvernement. Pendant ce temps le prince Louis, à la tête de la majeure partie du quatrième régiment d'artillerie, marcha vers la maison occupée par le lieutenant-général Voirol, commandant la cinquième division militaire. Suivi de plusieurs de ses adhérens, il entra dans la maison, monta l'escalier et se rendit dans le cabinet de Voirol, où il l'aborda les bras ouverts, en lui disant: »brave général, venez que je vous embrasse: reconnaissez en moi Napoléon III.« Mais Voirol le repoussa brusquement et l'apostropha avec vivacité; alors le prince Louis le quitta en le faisant garder par un officier et douze artilleurs. De là il se rendit à la caserne du 46-me régiment de ligne, où les officiers et les soldats ne furent guère médiocrement étonnés en voyant arriver, aux cris de vive l'empereur, les artilleurs avec Vaudray à leur tête, précédés d'un jeune homme parfaitement inconnu de tous, ridiculement affublé d'un costume semblable à celui du premier Napoléon, avec un regard troublé et vague, avec une physionomie que l'anxiété et la frayeur ont l'habitude de rendre

*) Lequel, d'après la déposition du témoin Jacquet devant le tribunal, tremblait de tous ses membres.

d'une pâleur verdâtre, et à laquelle l'un des sénateurs actuels a trouvé une ressemblance parfaite avec la figure d'un perroquet ayant avalé de travers. Le 46-me de ligne ne se laissa point suborner, et pendant que les conjurés épuisaient tous les efforts de leur éloquence pour entraîner les soldats, arriva le commandant du régiment, le lieutenant-colonel Talandier. Cet officier énergique et loyal fit fermer sur le champ les portes de la caserne; il rappela à ses soldats leurs devoirs; il marcha vers le prince Louis; il l'apostropha en ces termes: misérable polichinelle, comment osez-vous venir prêcher l'insurrection ici? il se précipita sur lui, il arracha de sa poitrine le cordon de la Légion d'Honneur, le lui jeta au visage; lui arracha ses épaulettes, les jeta par terre et les foula aux pieds. Alors les soldats se précipitèrent sur le prince Louis et sur ses adhérens; ils les saisirent aux collets, les renversèrent et les traînèrent en prison. Dans la dépêche du général Voirol, imprimée au Moniteur du 2 novembre 1836 on lit ces mots: dans une minute Louis-Napoléon Bonaparte et les misérables qui avaient pris parti pour lui, ont été arrêtés et les décorations dont ils étaient revêtus ont été arrachées. Ainsi finit cette échauffourée: elle échoua devant le mépris et aboutit au ridicule.

M. Fialin, dit de Persigny, s'étant rendu à la préfecture, ainsi que nous l'avons dit plus haut, pour arrêter le préfet, arrivait à la caserne du 46-me régiment

de ligne au moment même, où son maître y passait l'agréable quart d'heure que nous venons de raconter. M. Fialin jugea prudent de s'esquiver sans entrer dans la caserne, et prenant ses jambes à son cou, il s'enfuit à son logement. Des gendarmes arrivèrent pour l'arrêter; il sauta par la fenêtre, s'enfuit chez l'une de ses connaissances, et il y prit un déguisement à la faveur duquel il put sortir de la ville, traverser le pont de Kehl et chercher un refuge en Allemagne.

Pendant ce temps le prince Louis et ses complices attendaient, à la maison d'arrêt de Strasbourg, la décision de leur sort. Le département du Bas-Rhin étant du ressort de la cour royale de Colmar, cette dernière évoqua l'affaire à ses assises, mais Louis-Philippe, avec cette humanité et cette mansuétude dont il ne s'est jamais départi pendant le cours de sa vie entière, prenait une décision qu'il eut même de la peine à faire accepter par ses ministres *): il ordonna d'extraire le prince Louis de la maison d'arrêt de Strasbourg; de

---

*) Le ministère était alors ainsi composé:
- le comte Molé, président du conseil et ministre des affaires étrangères; ancien ministre de la justice sous l'empire;
- M. Persil, garde des sceaux;
- le comte de Gasparin, ministre de l'intérieur; ancien officier à l'état-major du roi Murat;
- M. Guizot, ministre de l'instruction publique;
- le général baron Bernard, ministre de la guerre; ancien aide-de-camp de Napoléon I;
- le vice-amiral Rosamel, ministre de la marine;
- le comte Duchâtel, ministre des finances;
- M. Martin du Nord, ministre du commerce et des travaux publics.

e faire conduire par un officier de gendarmerie à un port de mer, et de le faire embarquer pour les États-Unis d'Amérique sur un bâtiment de l'état. Cette grâce accordée au principal insurgé annulait, comme de raison, la culpabilité de ses complices: ils furent acquittés par la cour royale de Colmar.

Au moment où l'on faisait embarquer le prince Louis pour l'Amérique, Louis-Philippe lui fit remettre, pour ses frais de voyage, quinze rouleaux de mille francs chacun. Dix-sept ans après, cet homme payait sa dette en dévalisant les fils et les petits-fils de ce roi, duquel il avait accepté grâce et aumône.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Le prince Louis eut-il à peine touché barre aux États-Unis, qu'il se hâta de revenir en Europe. Au printemps de 1837 il débarquait en Angleterre, où se trouvaient déjà accourus Persigny et d'autres aventuriers, nullement découragés par l'ignominieux échec de Strasbourg. Ces individus se montraient d'autant plus impatiens d'avoir recours à de nouvelles tentatives, qu'ils avaient tout à gagner en cas de succès, et en cas de nouvel échec, ils risquaient seulement leur liberté, à laquelle les individus à estomacs affamés et criblés de dettes attachent bien moins de prix que les hommes à position indépendante. Ils excitaient le prince Louis à tenter un nouvel essai de fortune et ils finirent par l'y décider. Mais les dépenses exigées par la tentative de Strasbourg et la nécessité de nourrir un grand nombre de partisans et d'aventuriers de toute espèce ralliés à sa cause, avaient épuisé les ressources du neveu officiel de Napoléon: des sommes considérables étaient indispensables et le prétendant ne savait où les prendre. Enfin, il eut recours à une source provenant de l'escroquerie la plus infâme.

Il y avait à Londres, dans les bas-fonds de la

Bourse, un industriel ayant nom Rapallo, génois d'origine, courtier marron de son métier. Ce Rapallo avait lié connaissance avec l'un des principaux employés de l'échiquier, Beaumont Smith, et un jour, ayant entendu Smith se plaindre d'une gêne momentanée d'argent, il lui témoigna son étonnement de ce qu'un homme, chargé de signer les bons de l'échiquier, pouvait se trouver dans la débine.. Pressé de questions par Smith, il lui conseilla de lancer dans la circulation des doubles de bons déjà émis, sauf à les racheter ensuite. Lors de son procès, Smith expliqua ainsi sa conduite: »Des difficultés financières provenant d'une confiance mal placée, mais ne dépassant pas quelques centaines de livres sterling, m'ont exposé aux suggestions d'hommes*) qui m'engagèrent à me libérer, en me servant, pour un court délai, des bons de l'échiquier qui se trouvaient à ma disposition. Je cédai à la tentation, sans atteindre le but que je m'étais promis, et une fois dans les mains des tentateurs, il me fut impossible de m'en dégager. Séduit, fasciné par des conseils diaboliques et des promesses auxquelles je ne sus pas résister, ma situation devint inextricable, et tandis qu'on obtenait de moi des bons de l'échiquier pour une somme énorme, je n'en retirais pas même l'argent nécessaire pour me libérer des embarras insignifiants qui m'avaient assailli d'abord.«

---

*) Smith parle des hommes: ainsi Rapallo ne fut donc point le seul agent de cette escroquerie.

Ainsi les coopérateurs et les amis de Louis Bonaparte ne se bornaient point à pousser le malheureux Beaumont Smith dans la voie de l'escroquerie: ils se faisaient encore les escrocs d'un escroc, et dépouillaient le principal agent de leurs infamies. Avant de parler de l'expédition de Boulogne, nous achèverons de raconter ici ce que nous avons à dire sur cette sale affaire Rapallo et Smith.

Au moment même de l'expédition de Boulogne, des rumeurs vagues couraient déjà sur des infamies financières, commises par les agens de Louis Bonaparte. Le premier journal qui en parla, fut le Morning-Post, lequel, dans sa feuille du 10 août 1840, commençait ainsi son article à ce sujet: »Il nous a été révélé de curieuses circonstances sur l'affaire de Boulogne. Le maniaque Louis-Napoléon, dont le nom vient encore de se produire d'une manière si ridicule, etc.« Mais ce fut seulement quatorze mois plus tard, que l'affaire fut connue dans toute sa gravité. L'une des maisons de la Cité, M.M. Masterman, s'aperçurent les premiers de l'irrégularité de plusieurs bons de l'échiquier en circulation*); une enquête fut ouverte; elle amena l'arrestation de Beaumont Smith, mais pour arriver à établir avec évidence la culpabilité de ce dernier, le témoignage de son principal tentateur et complice Rapallo était indispensable: il fallait prouver à qui Smith avait remis les billets par lui falsifiés. Le

*) Voyez le journal Observer du 31 octobre, 7 novembre et 5 décembre 1841.

Rapallo avait pris la fuite. Alors les magistrats anglais eurent recours à un procédé, autorisé par les lois anglaises, consistant à promettre au complice d'un crime l'amnistie, s'il dépose contre ses autres complices. Une promesse d'amnistie ayant été faite à Rapallo, celui-ci accourut pour accabler, par son témoignage, Beaumont Smith, lequel se trouva ainsi livré à la justice par le tentateur même qui l'avait induit dans le crime. A la déposition de Smith, que Rapallo se trouvait engagé dans l'expédition de Bonaparte contre la France, et que c'était lui qui avait loué le bateau à vapeur pour descendre à Boulogne, Rapallo répondit avec le plus grand sans-gêne: qu'il connaissait l'accusé depuis longtemps; qu'il n'ignorait point quelle était sa position officielle, et qu'il savait que les bons à lui confiés par Smith n'étaient point la propriété de ce dernier. Beaumont Smith fut condamné à la transportation à vie, et envoyé en Australie; il y mourut pendant que Louis Bonaparte escaladait le trône de France. Il n'y a nul doute que les dossiers de l'affaire de Boulogne contenaient des renseignemens au sujet des bons de l'échiquier, ayant servi de base à cette expédition: aussi, à peine le polichinelle de Boulogne fut-il arrivé à la présidence de la république française, qu'il se hâta de faire saisir et détruire ces dossiers, ce qui amena alors la retraite du ministre de l'intérieur M. Léon de Maleville, dont la loyauté ne voulait point se prêter à ce vol

commis dans les archives de l'état. La maison Masterman, laquelle la première avait eu occasion de s'apercevoir de l'escroquerie commise par Rapallo et Beaumont Smith, est aujourd'hui intéressée dans un grand nombre de chemins de fer en France; cette maison a été le promoteur d'une singulière manifestation impérialiste désavouée par la Cité de Londres. *) Enfin, dans le courant de l'été de 1863, en lisant dans les journaux anglais la liste des étrangers arrivés dans ce pays, nous avons rencontré le nom d'un chevalier Rapallo, descendu à l'hôtel Clarendon, Bond-Street. le premier hôtel de Londres. Ce chevalier Rapallo est-il le tentateur et le complice de Beaumont Smith? De quel ordre est-il chevalier? Ce n'est sans doute point de la Légion d'honneur, de cet ordre qui a déjà l'honneur insigne de posséder, dans son sein, des individus aussi respectables que Morny, Mocquard, Chaix-d'Est-Ange, Devienne, Benoît-Champy, et tant d'autres tout aussi considérés?!! ....

Avant de se lancer dans son expédition, Bonaparte voulut essayer de gagner quelques officiers-généraux dans les rangs de l'armée française. Le département du Nord avait, en 1840, pour chef militaire le maréchal de camp Magnan, et Bonaparte lui dépêcha l'un de ses partisans, Le Duff de Mésonan.

M. Magnan, né en 1791, s'engagea à dix-huit ans comme volontaire au 66-me de ligne, et en 1814 il

*) Voyez les Biographies Bonapartistes, par M. Berjeau, page 205, livre imprimé à l'île de Jersey en 1853.

était déjà capitaine de la garde impériale. Quoiqu'ayant fait, dans ce grade, la campagne de Waterloo, il fut cependant admis, à la seconde restauration, dans le 6-me régiment d'infanterie de la nouvelle garde royale; preuve qu'il avait des protecteurs dans tous les partis. En 1827, il fut nommé colonel du 49-me de ligne, et à la tête de ce régiment il fit, en 1830, l'expédition d'Alger. Il gagna les bonnes grâces du maréchal de Bourmont, lequel sollicita pour lui le grade de maréchal de camp sans avoir eu le temps de l'obtenir. La recommandation du maréchal légitimiste nuisit à M. Magnan aux yeux du gouvernement nouveau, et ce fut comme colonel qu'il rentra en France avec son régiment, pour aller tenir garnison, à Valence d'abord, puis à Montbrison. Au moment où éclata l'insurrection de Lyon en novembre 1831, le 49-me de ligne reçut l'ordre de marcher sur cette ville pour y combattre les insurgés. Le lieutenant-général comte Roguet, vieux soldat de la république, pair de France sous Louis-Philippe et père du comte Roguet aujourd'hui sénateur et premier aide-de-camp de Napoléon III, se trouvait, au moment de l'insurrection de Lyon en 1831, investi du commandement supérieur des septième et dix-neuf divisions militaires. Il trouva que le colonel Magnan avait l'air de vouloir entrer en arrangemens avec les insurgés, et il donna au général Bauduisson, commandant le département de la Loire, l'ordre de faire arrêter et conduire dans les prisons de Montbrison le colonel Magnan, lequel se sauva en Bel-

gique. On y organisait, à cette époque, l'armée belge; l'on fut enchanté d'avoir un ancien officier de la garde impériale, et on l'admit au service belge avec le rang de général-major. En 1833, il commandait la 6-me division, à Gand, lorsque le journal le Messager de Gand ayant publié des attaques contre l'armée et contre le roi, M. Magnan, au lieu de s'en référer à la justice comme il était de son devoir de le faire, laissa impunément plusieurs officiers, placés sous ses ordres, envahir le bureau du journal et maltraiter les rédacteurs. Sur la plainte à lui portée par ces derniers, il refusa d'intervenir, et dans une réponse empreinte d'un cachet de brutalité odieuse, *) il s'oublia jusqu'à justifier la conduite de chenapans, tenue par quelques-uns de ses officiers. Cette affaire ayant produit en Belgique l'impression la plus fâcheuse, il quitta l'armée belge: une haute et influente protection lui obtint sa rentrée en France,**) où, à la fin de 1835, il fut nommé maréchal de camp et commandant le département du Nord. Il y resta dix ans jusqu'à sa promotion, en 1845, au grade de lieutenant-général; alors il quitta Lille et se rendit à Paris, où il obtint, l'année suivante, le commandement de Medéah et de Milianah en Algérie. L'auteur des Biographies Bonapartistes raconte un épisode, ayant eu lieu à Lille, et que nous transcrivons

*) Voyez Biographies Bonapartistes, page 141.

**) En janvier 1863, le maréchal Magnan fit à Bruxelles une apparition de quelques jours; il dina à Laeken chez le roi, et les journaux ministériels belges imprimèrent que le roi avait reçu un vieil ami!

ici, en laissant toute la responsabilité du récit à l'honorable M. Berjeau.

»Le président du tribunal de commerce à Lille, en faisant l'inventaire des créances de deux bureaux de remplacement militaire tombés en faillite, trouva une lettre de change signée Magnan, et montant à 8,000 fr. Le maréchal de camp président des conseils de révision en relation avec des bureaux de remplacement militaire, c'était là toute une série de relations, dont la criminalité scandalisa le magistrat. Il fit appeler M. Magnan dans son cabinet et lui déclara, que si les 8,000 francs n'étaient pas soldés immédiatement, le ministre de la guerre en serait instruit.

»M. Magnan s'adressa, pour couvrir les 8,000 frs., à M. Tencé père, qui ne voulut les prêter que sur une vente du mobilier du général, seule garantie que celui-ci pût offrir. Cette vente se fit par acte sous seing privé enrégistré.

»Mais le général Magnan ayant reçu de l'avancement et s'apprêtant à partir pour Paris, M. Tencé réclama la garantie qui lui avait été donnée. M. Magnan lui avoua que son mobilier ne lui appartenait pas quand il l'avait donné en garantie; qu'il était dès-lors la propriété d'un tapissier de Lille, nanti lui-même en vertu d'un acte sous seing privé, enrégistré avant l'acte passé avec Tencé, de sorte que la garantie donnée à ce dernier était complètement illusoire.

»Cependant, en 1850, le fils de M. Tencé, journaliste à Paris, alla trouver M. Magnan, et le menaça de

poursuites scandaleuses, si son père n'était pas payé. M. Magnan devenu représentant du peuple et l'un des affidés de Bonaparte, s'éxécuta enfin, et remboursa les 8,000 francs.

»Plus tard cependant, comme il était resté de toute cette affaire une correspondance extrêmement compromettante, et que M. Magnan avait intérêt à voir réintégrer entre ses mains, il menaça, mais en vain, M. Tencé père de faire transporter son fils à Cayenne, si les lettres échangées dans cette affaire ne lui étaient pas remises. M. Tencé a conservé sa correspondance, sans que le maréchal du bas-empire ait osé mettre ses menaces à exécution.« (Biographies Bonapartistes, page 148.)

Le 10 février 1840, M. de Mésonan arriva à Lille, se présenta chez le général Magnan, et lui montra une lettre de Bonaparte ainsi conçue: »Mon cher commandant, il est important que vous voyez de suite le général en question; vous savez que c'est un homme d'exécution et que j'ai noté comme devant être un jour maréchal de France. Vous lui offrirez cent mille francs de ma part, et trois cent mille francs que je déposerais chez un banquier à son choix, à Paris, dans le cas où il viendrait à perdre son commandement.«

L'échec de Strasbourg était encore présent à tous les souvenirs, et quatre cent mille francs ne pouvaient suffire à indemniser un homme, occupant déjà un poste assez important et ayant par devers lui les chances d'un bel avancement. M. Magnan refusa, mais il continua à entretenir des relations avec M. de Méso-

nan, lequel revint plusieurs fois à Lille, et dîna chez le général, comme l'ont établi une lettre lue au procès et l'aveu du général Magnan lui-même, qui, dans sa déposition devant la Cour des Pairs en 1840, traita de parti ridicule et perdu les adhérens du prince Louis, qu'il avait soigneusement ménagés dans la personne de M. de Mésonan, et dans les rangs desquels il devait prendre place onze ans plus tard, pour aider le chef du parti ridicule et perdu à violer ses sermens, à accomplir l'indigne coup d'état du 2 décembre, à faire massacrer les citoyens honnêtes dans les rues de Paris et recueillir, avec beaucoup d'autres individus, le salaire de leur marché, le prix du sang et de l'exil de leurs concitoyens.

Tel est l'individu que Napoléon III s'est permis d'imposer, aux francs-maçons, pour grand' maître de leur ordre en France!!! Dans les livraisons suivantes de notre ouvrage, nous citerons les lettres spirituelles et dignes adressées au maréchal, au sujet de cette grande maîtrise, par le respectable M. Viennet, chez lequel une verte vieillesse n'a fait qu'accroître l'ancien courage de ses jeunes années, et qui n'a pas craint d'infliger une bonne leçon à ce gouvernement asiatique, dont la France supporte si humblement le joug.

Pendant ce temps, à Londres, le prince Louis et ses adhérens étaient occupés à organiser un débarquement en France, à l'aide des faux billets de l'échiquier signés par Beaumont Smith et fournis par Rapallo, oeuvre d'escroquerie ayant été le digne prélude de l'ordre de

choses, dont la France offre aujourd'hui, à l'univers étonné, le spectacle ignominieux. Deux brochures furent imprimées en Angleterre, et répandues en France à profusion: *Les idées napoléoniennes* et *les Lettres de Londres*, toutes les deux roulant sur cette blague ridicule que la France pouvait être libre seulement sous le régime bonapartiste, assertion dont le mensonge est aujourd'hui prouvé jusqu'à l'évidence par douze années de despotisme. L'on recrutait des complices pour l'expédition projetée; on en raccola un certain nombre dans les public-houses de Londres: on commanda des uniformes avec les boutons du 40-me régiment de ligne, et parmi les préparatifs, il ne faut point oublier de mentionner l'achat d'un aigle, destiné à être tenu en cage pendant la traversée, et une fois le débarquement opéré, à planer au-dessus du chapeau du prince Louis, dans lequel chapeau devait se trouver un morceau de viande fraîche pour y attirer l'aigle.

Connaissant l'aversion de l'empereur Nicolas pour le système constitutionnel en général et en particulier pour le roi des Français, le prince Louis envoya à Pétersbourg, en mission secrète, le comte Bacchiochi. Mais cet envoyé ne put se faire recevoir, ni par l'empereur, ni par le vice-chancelier Nesselrode; la mission échoua complètement; seulement elle parvint à la connaissance de l'ambassadeur de France, M. de Barante, qui informa son gouvernement des machinations du prétendant, signalées en même temps au roi Louis-Philippe par son ambassadeur à Londres, M. Guizot.

Rapallo loua, à la compagnie commerciale des paquebots à vapeur de Londres, un bateau à vapeur, l'Edinburgh Castle, sous le prétexte d'une partie de plaisir en mer. Le lundi 3 août 1840, l'on embarqua sur le bâtiment loué les armes, les munitions, les uniformes, les bagages des conjurés, les voitures et les chevaux du prince Louis, enfin une grande quantité de caisses de vin et de bouteilles d'eau-de-vie. Chacun d'entre les aventuriers raccolés à Londres reçut quelques centaines de francs avant de s'embarquer, et quelques-uns, après avoir empoché l'argent, ne s'embarquèrent point et restèrent en Angleterre, escroquant ainsi les escrocs qui profitaient des faux billets fournis par le Rapallo. L'un des ces individus qui, après avoir empoché l'argent, laissa partir l'expédition sans l'honorer de sa présence, est aujourd'hui établi à Londres, et il passe généralement pour un agent secret de la police française.

Après s'être distribués les rôles qu'ils auraient à remplir une fois le débarquement opéré, le prince Louis et ses complices s'embarquèrent dans la matinée du mardi 4 août. Pour dérouter l'attention du public, les uns partirent de Londres, les autres de Margate, les troisièmes de Gravesend. Voici la distribution des diverses fonctions à remplir, réglée par le prince Louis:

le comte Charles-Tristan de Montholon, maréchal-de-camp, ancien compagnon d'exil de Napoléon à Sainte-Hélène, était nommé major-général;

le colonel d'artillerie Vaudray était nommé premier aide-de-camp du prince;

le colonel de cavalerie Voisin — aide-major-général;

le chef d'escadron Le Duff de Mésonan — chef d'état-major;

le commandant Parquin — colonel et commandant de cavalerie à l'avant-garde;

le lieutenant-colonel Laborde — commandant l'infanterie au centre;

M. Bouffet-Montauban, ancien colonel au service de la république de Colombie — commandant les volontaires au centre;

M. Bacchiochi — commandant à l'état-major;

M. Prosper Alexandre, dit Desjardins, capitaine en retraite — chef de bataillon à l'avant-garde;

M. Fialin, dit le vicomte de Persigny, ancien maréchal-des-logis -- commandant les guides à cheval;

le docteur Conneau — chirurgien principal à l'état-major;

M. Bure, commis de commerce à Paris, frère de lait du prince Louis -- payeur-général à l'état-major et intendant de la maison du prince;

M. Lombard, ancien complice de la tentative de Strasbourg -- lieutenant d'infanterie et officier d'ordonnance du prince;

M. Bataille, ingénieur civil -- lieutenant à l'état-major;

M. Bachon -- lieutenant et vaguemestre-général;

M. d'Alembert, secrétaire du prince -- lieutenant aux guides à pied;

le comte Napoléon d'Ornano, sous-lieutenant au 3-me régiment de dragons -- lieutenant de cavalerie à l'arrière-garde; *)

d'Hunin -- capitaine à l'état-major; en fuyant après l'échec de Boulogne, il se jeta dans un canot qui chavira et il se noya;

le vicomte de Querelles, ancien complice de Strasbourg, marié à une demoiselle de Beauharnais -- commandant les guides à pied;

M. Orsi, négociant à Londres, fils du banquier de la famille Bonaparte à Florence -- lieutenant des volontaires à cheval;

M. Forestier, négociant à Paris -- lieutenant aux guides à pied;

M. Galvani, corse, sous-intendant militaire en réforme -- intendant militaire chargé des vivres et des convois;

Faure -- sous-intendant militaire chargé des soldes et des hôpitaux; il fut tué dans cette expédition.

Les agens principaux en France de cette conspiration étaient: à Boulogne, M. Flandin-Vourlat, et à Saint-Omer, M. Aladenize, lieutenant de voltigeurs au 42-me régiment de ligne, le même qui vient de se

---

*) Le comte Napoléon d'Ornano est issu d'une ancienne famille corse, alliée à celle des Bonaparte. Son grand père, Louis d'Ornano, fut marié, en secondes noces, à Isabelle Bonaparte, cousine-germaine de Napoléon I.

couper la gorge, l'année dernière, à Paris, à cause de la détresse d'argent, où le laissait le prince pour lequel il avait, en 1840, risqué tout son avenir.

A Gravesend s'embarqua sur l'Edinburgh Castle un pilote français, spécialement attiré de France dans ce but, et qui devait, à l'approche des côtes françaises, commander la manoeuvre du bateau à vapeur. La journée du mercredi 5 août, sur mer, fut passée en goguette; plus tard, lors du procès devant la cour des pairs, le capitaine du bateau à vapeur, M. James Crow, interrogé par le président si les accusés avaient bu pendant la traversée, répondit: ils ont bu énormément; je n'ai jamais vu boire plus qu'ils ne l'ont fait, et de toutes sortes de vins.

Le jeudi 6 août, à quatre heures du matin, la mascarade, y compris l'aigle dans sa cage, débarqua sur la côte de Wimereux, à quatre kilomètres de Boulogne, et fut reçue sur la plage par Aladenize, accompagné de trois autres individus restés inconnus. Le prince Louis se coiffa de son tricorne napoléonien, dans lequel on plaça un morceau de viande fraîche; l'on ouvrit la cage, et on lachâ l'aigle: l'oiseau, alléché par l'odeur de la viande, vint planer au-dessus de la tête du futur Napoléon III. La mascarade se dirigea vers Boulogne, après avoir arrêté les douaniers accourus sur la plage à la vue du débarquement, et dont le chef, -- duquel nous regrettons vivement d'ignorer le nom -- refusa avec indignation la pension viagère de douze cents francs que lui offrait le chef de la mascarade à l'aigle.

Deux compagnies du 42-me de ligne se trouvaient en garnison à Boulogne; elle avaient fourni un poste dans la rue d'Alton sous le commandement du sergent Morange. Invité par la mascarade à trahir son devoir, M. Morange refusa avec fermeté, fit prendre les armes à ses soldats, et la mascarade, continuant sa route, arriva, à cinq heures du matin, à la caserne où se trouvaient les soldats du 42-me. Aladenize leur annonce que Louis-Philippe est renversé, et le neveu de l'empereur proclamé à Paris. Sur ces entrefaites, arrivent le capitaine Col-Puygellier et le sous-lieutenant de Maussion; ils font rentrer les soldats dans leur devoir; les conjurés se précipitent sur M. Col-Puygellier, et l'auraient assassiné sans la noble intervention d'Aladenize; le prince Louis, aujourd'hui empereur Napoléon III, a l'infamie de tirer sur M. Col-Puygellier un coup de pistolet à bout-portant; il manqua le capitaine, et la balle alla frapper à la figure le grenadier Geoffroy*) Cette infâme tentative d'assassinat indigna la troupe, et les conjurés furent obligés d'évacuer la caserne en toute hâte. Ils se dirigèrent vers la haute ville, criant vive l'empereur! jetant de l'argent au peuple, et ils se présentèrent devant le château, dans l'espérance de

*) Le souvenir de cette infamie, de cette tentative d'assassinat restera à jamais inséparable de la mémoire de Napoléon III. Aladenize a empêché le prince Louis de commettre un assassinat, et vingt-trois ans plus tard Napoléon III a laissé Aladenize se suicider pour cause de misère.

s'emparer des armes qui s'y trouvaient. Ayant trouvé les portes du château fermées, ils essayèrent en vain de les enfoncer à coups de haches, et voyant échouer leur tentative, mais se berçant encore de l'illusion de se voir rejoindre par la population de la ville, ils se précipitèrent vers la colonne élevée sur le rivage de la mer, en souvenir du camp de Boulogne sous le premier empire, et généralement connue sous le nom de colonne de la grande armée. Arrivés là, ils veulent hisser leur drapeau au sommet de la colonne, dans l'intérieur de laquelle pénètre, à cet effet, l'officier d'ordonnance du prince, M. Lombard, lorsqu'ils entendent le roulement des tambours et voient accourir, la baionnette en avant, les soldats conduits par le brave et loyal capitaine Col-Puygellier, celui-là même contre lequel le prince Louis avait commis une tentative d'assassinat dans la caserne. Avec les soldats arrivait également, l'arme au bras, la garde nationale de Boulogne, ayant à sa tête le sous-préfet, M. Launay Le Prévost, le maire M. Adam, les adjoints de la mairie de Boulogne; le colonel de la garde nationale, M. Sansol, et les officiers de la garde nationale; tous avaient tenu à manifester leur réprobation à l'égard de la tentative bonapartiste. Voyant accourir les soldats et les gardes nationaux, les conjurés furent saisis de frayeur, et laissant M. Lombard à l'intérieur de la colonne, ils s'enfuirent à toutes jambes vers le rivage, pour se jeter dans les canots et essayer de gagner le bateau à vapeur. Le premier à donner l'exemple de la fuite, sous l'influence de la peur, fut M. Fialin, le

prétendu vicomte de Persigny. Des coups de fusil, tirés par les soldats, indignés de la tentative s'assassinat commise dans la cour de la caserne, tuèrent Faure et blessèrent le colonel Voisin; à cette vue, le Fialin fut saisi d'une telle frayeur qu'il se jeta à la nage pour gagner le paquebot; dans sa précipitation à se sauver, il fit, en sautant dans l'eau, chavirer le canot: tous ceux qui s'y trouvaient, le prince Louis y compris, tombèrent à la mer et furent plongés dans l'eau et dans la vase boueuse, d'où ils furent retirés par les soldats et les gardes nationaux. Le prince Louis se trouvait tout couvert de boue, pour cette fois-là même au physique; saisi au collet par les soldats et les gardes nationaux, il se vit arracher, comme à Strasbourg quatre années auparavant, son cordon de la Légion d'Honneur et ses épaulettes de général; dans cet état piteux et ridicule, il fut trainé à travers les rues dans la prison de la ville, et déposé sous les verroux, ainsi que ses complices, à l'exception de MM. Bacchiochi, Vaudray, de Querelles et Bachon, parvenus à se sauver, de même que M. Flandin-Vourlat.

A la nouvelle de cette tentative, le vieil ex-roi Louis Bonaparte, réfugié à Florence, répondait à l'une de ses connaissances, laquelle lui manifestait son étonnement au sujet de la nouvelle équipée de son fils: Mais vous connaissez Louis: est-il donc capable de fsire autre choses que des bêtises? Après avoir émis cette opinion si flatteuse, l'ex-roi de Hollande fit paraître dans les journaux la déclaration

suivante, pour protester contre une tentative, qu'il aurait été le premier à approuver si elle avait réussi:

»Convaincu que mon fils, le seul qui me reste, est victime d'une infâme intrigue et séduit par de vils flatteurs, de faux amis, et peut-être par des conseils insidieux, je ne saurais garder le silence sans manquer à mon devoir et m'exposer aux plus amers regrets.

»Je déclare donc: que mon fils Louis-Napoléon est tombé pour la troisième fois dans un piège épouvantable, un effroyable guet-à-pens, puisqu'il est impossible qu'un homme qui n'est pas dépourvu de bon sens se soit jeté de gaieté de coeur dans un tel précipice. S'il est coupable, les plus coupables, et les véritables, sont ceux qui l'ont séduit et égaré. Louis de Saint-Leu. Florence, ce 24 août 1840.«

Pour cette fois-ci, le gouvernement royal ne pouvait amnistier le prince Louis. La chambre des pairs fut convoquée en cour des pairs et se réunit le 28 septembre 1840, sous la présidence du chancelier de France baron Pasquier, ancien préfet de police sous le premier empire; parmi les 167 pairs présens l'on voyait cinq maréchaux du premier empire, Moncey, Soult, Victor, Oudinot et Grouchy; deux ministres de Napoléon I, les comtes Molé et Mollien, trois sénateurs du premier empire, le marquis de Jaucourt, les comtes de Pontécoulant et Lemercier, et plus de trente militaires ayant été officiers-généraux sous Napoléon I. Le siège du procureur-général était occupé par Franck-Carré; les

juges d'instruction avaient été Zangiacomi et Boulloche; les accusés avaient pour défenseurs:

Le prince Louis et le général de Montholon -- M. Berryer et M. Marie;

MM. Voisin, Parquin, Desjardins et Bataille -- M. Ferdinand Barrot, aujourd'hui ambassadeur de Napoléon III en Espagne;

MM. Lombard, Conneau, Persigny et Bouffet-Montauban -- M. Barillon;

M. Aladenize -- MM. Jules Favre et Pinède;

Le comte d'Ornano, MM. Orsi, Galvani et Bure -- M. Lignier;

M. de Mésonan -- M. Delacour;

M. Forestier -- son propre frère et M. Decluseau;

M. Laborde -- M. Nogent-Saint-Laurent.

Devant la cour des pairs, l'attitude du prince Louis fut pitoyable; il était troublé, embarrassé, il répondait gauchement aux questions à lui adressées par le président. Ses complices, pour la plupart, niaient toute initiation préalable au complot, affirmant ridiculement avoir appris seulement à bord de l'Edinburgh Castle les projets du prince et la destination de l'expédition! Mais celui qui se surpassa entre tous, fut M. Fialin: il commençait à donner, dès cette époque, des preuves de l'insanité de son intelligence; à une question répétée par le président, dans la séance du 29 septembre, il répondit: je n'ai rien de plus à dire; j'ai apporté ma tête ici: qu'on la prenne! Le lendemain, il eut peur, et demanda pardon à la cour. La réponse

du Fialin était d'autant plus bouffonne, qu'il connaissait bien les sentimens d'humanité de Louis-Philippe et de son premier ministre M. Thiers; il savait que ni le roi, ni le ministère n'étaient capables d'agir à l'instar de Napoléon I, lequel avait commis l'infamie de faire fusiller le duc d'Enghien! Il savait bien qu'il y allait seulement d'une détention, même pour le prince Louis, lequel, en essayant d'assassiner M. Col-Puygellier, avait, lui, positivement mérité d'être envoyé au bagne et d'y être tenu comme forçât pendant plusieurs années.

L'arrêt fut rendu le 6 octobre. Le prince Louis fut condamné à la détention perpétuelle dans une forteresse sur le territoire continental du royaume; Aladenize fut condamné à la déportation; le général de Montholon, MM. Parquin, Lombard et Fialin, dit Persigny (ce sont les propres termes de l'arrêt), à vingt années de détention; M. de Mésonan, à quinze années de détention; le comte d'Ornano, MM. Voisin et Forestier, à dix années de détention; MM. Bouffet-Montauban, Bataille et Orsi à cinq années de détention, et tous les treize à la surveillance par la haute police pour leur vie durant; M. Conneau à cinq années d'emprisonnement et cinq années de surveillance par la haute police; M. Laborde à deux années d'emprisonnement et deux années de surveillance par la haute police; MM. d'Alembert, Desjardins, Galvani et Bure furent acquittés et mis en liberté sur le champ.

Le chancelier Pasquier n'assistait point à la séance le jour du prononcé de l'arrêt, lequel fut lu aux con-

damnés par le vice-président de la chambre des pairs comte Portalis, ancien conseiller d'état sous Napoléon I. Douze ans plus tard, Portalis, devenu septuagénaire, consentait à accepter un siège dans le sénat créé par ce même prince Louis, auquel il lisait son arrêt en 1840, et cela après que le prince Louis s'était emparé du pouvoir absolu, à la suite d'une entreprise bien plus indigne que celle de Boulogne, puisqu'elle avait eu lieu à travers le parjure et le sang versé. En 1840, le prince Louis avait échoué, et Portalis le condamnait à la détention perpétuelle; en décembre 1851, le prince Louis avait réussi à accomplir son coup d'état, et le mois de janvier n'était point écoulé que Portalis, âgé de soixante-treize ans, vieillard ayant déjà un pied dans la tombe, s'empressait de se précipiter dans le sénat dès l'ouverture de cette antichambre, et se hatâit de prêter serment de fidélité au parjure teint du sang de leurs compatriotes à tous les deux......

CHAPITRE DIXIÈME.

Le prince Louis fut conduit au château de Ham, où il y avait des appartemens prêts à recevoir des prisonniers de distinction, appartemens occupés plusieurs années durant par quatre d'entre les derniers ministres de Charles X: Polignac, Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville, lesquels avaient été mis en liberté à la suite de l'amnistie générale accordée en 1837, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans. La détention du prince Louis à Ham fut entourée de tous les égards possibles et de tous les adoucissemens compatibles avec la captivité: il avait ses gens, son cuisinier; il recevait livres et journaux; il pouvait, à certains jours du mois, recevoir à sa table les personnes qui venaient le visiter, et outre sa correspondance autorisée, il avait encore, ainsi que nous le dirons plus loin, tous les moyens d'entretenir avec ses amis des correspondances secrètes. Par une attention aussi bienveillante que délicate, Louis-Philippe permit au docteur Conneau, condamné à cinq années de prison, d'être logé au château de Ham, où il pouvait veiller à la santé du prince et le distraire dans les loisirs de sa captivité. Le comte d'Ornano,

condamné à dix années de détention, obtint également l'autorisation de vivre au château de Ham et d'y partager la captivité comfortable du prince Louis, laquelle formait un brillant contraste avec le sort subi, sous le règne de l'oncle du prince, Napoléon I, par le cousin-germain de Louis-Philippe, le duc d'Enghien, ainsi qu'avec les infamies commises par Napoléon III vis-à-vis des prisonniers de décembre 1851, de ces loyaux et intrépides défenseurs de la légalité et de l'honneur, infamies dont nous donnerons plus loin l'exact récit.

Pendant les cinq années et demi de sa captivité, le prince Louis écrivit et publia des ouvrages, marqués au cachet du libéralisme le plus sage et le plus éclairé. Plus tard, après avoir escamoté le pouvoir absolu, il comprit toute la puissance des armes par lui-même fournies à ses ennemis, vu la comparaison entre les principes énoncés durant sa captivité et les actes commis par lui depuis son arrivée au pouvoir. Il fit acheter les exemplaires de ses écrits se trouvant en France; il fit imprimer une édition nouvelle où il supprima les passages embarrassans, et l'ancienne, l'édition complète, se trouve être sévèrement prohibée à la frontière française! Dans ses écrits, il tâchait d'irriter les esprits en France par le souvenir de Waterloo et travaillait à exciter les Français contre les Anglais, tandis qu'en écrivant aux Anglais, il protestait constamment de son intention, s'il arrivait au pouvoir, de maintenir toujours de bonnes relations entre la France et l'Angleterre.

Nous avons vu chez M. Charles Eastland de Michele, à cette époque-là rédacteur principal du Morning-Post, et aujourd'hui consul britannique à Pétersbourg, toute une série de lettres, en anglais et en français, à lui adressées par le prince Louis, et datées du château de Ham. Toutes ces lettres sont remplies des plus chaudes protestations d'attachement à l'alliance anglaise.

Louis-Philippe et M. Guizot firent proposer au prince Louis de le mettre en liberté, s'il consentait à renoncer à toutes ses prétentions à la couronne. En présence de l'idée, fort plaisante d'ailleurs, que les Bonaparte se sont mise en tête -- d'être une dynastie, le prince Louis ne pouvait abdiquer; et aussi, cela n'eut mené à rien: s'il l'avait fait, alors les soi-disans droits des Bonaparte à la couronne de France auraient été réclamés par son cousin-germain le prince Napoléon-Jérôme, lequel n'aurait point manqué de se poser sur le champ en prétendant, et cela lui aurait été d'autant plus facile, qu'il était, lui, un vrai Bonaparte; qu'il était le fils, non de la très-dissolue et incestueuse Hortense de Beauharnais, mais d'une mère vertueuse et respectable, et laquelle, de plus, était une princesse de Wurtemberg, alliée à toutes les maisons impériales et royales de l'Europe *). Aussi le prince Louis refusa

---

*) L'on sait que Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, étant marié en légitime mariage avec une américaine, Elisabeth Patterson, avait épousé, par ordre de Napoléon, la princesse Catherine de Wurtemberg, laquelle fut mariée par force et presque de violence par volonté de son père le roi Fréderic, mais une fois appelée à vivre avec Jérôme (une pareille union étant parfaitement illégale et concubineuse), elle se con-

une proposition qu'il ne pouvait accepter, et préféra-t-il devoir sa liberté à la fuite, ce qui était bien concevable.

Cette fuite eut lieu le 25 mai 1846, après cinq ans et sept mois de captivité au château de Ham. Des ouvriers se trouvaient occupés à opérer des réparations et à rafraichir les appartemens à l'intérieur du château, et dans le logement même occupé par le prince Louis. L'on s'arrangea avec l'un de ces ouvriers, nommé Badinguet, pour qu'il cédât au prince son costume et ses outils d'ouvrage. Le prince se dit malade, se mit au lit, y reçut la visite du commandant de la forteresse, et à peine le commandant parti, il se hâta de se lever, de se raser la moustache et la barbe, d'endosser le costume de Badinguet et de sortir de la forteresse sous ce déguisement. Pendant ce temps, le docteur Conneau se couchait dans le lit, et le lendemain, lorsque le commandant de la forteresse se présenta pour savoir des nouvelles du malade, on lui dit que le prince dormait. Le commandant jeta un coup d'oeil dans la chambre à travers la porte entrebaillée: le docteur Conneau avait eu la précaution de retourner vers la muraille sa tête, coiffée d'un large

---

duisit admirablement bien, et refusa de quitter Jerôme lorsque le vieux roi de Wurtemberg, après la chute des Bonaparte en 1814, voulut reprendre sa fille. De cette liaison --- nous ne pouvons dire mariage, la femme légitime étant vivante --- naquirent deux fils, Jérôme-Napoléon-Charles, prince de Montfort, né le 24 août 1814, mort en mai 1847, et Napoléon-Joseph-Charles-Paul, né le 9 septembre 1822, généralement connu sous le sobriquet de **Plon-Plon.**

bonnet de nuit; le commandant, voyant un homme couché dans le lit et paraissant plongé dans un profond sommeil, ne se douta de rien, et sa quiétude donna au prince Louis le temps de gagner une ferme voisins, où des habits de voyage lui avaient été preparés, et après avoir changé de costume, de gagner la frontière belge. Il ne fit que traverser la Belgique, sous le nom de comte d'Arenenberg, pour s'embarquer et il se hâta d'arriver à Londres.

On a fait maintes caricatures sur Napoléon III, s'esquivant de Ham sous le costume de l'ouvrier Badinguet, et ces caricatures l'ont mis de si mauvaise humeur que le surnom de Badinguet lui est resté à titre de sobriquet dédaigneux. Aujourd'hui, si quelqu'un, à Paris, s'avisait, dans la rue, en présence d'un sergent de ville, de prononcer à haute voix le nom de Badinguet, celui-là serait sûr de se voir arrêté et mené devant le commissaire de police pou y subir un interrogatoire! Il existe une gravure sévèrement prohibée en France, représentant un ermite tenant une croix à la main, et traversant une forêt; au loin, entre les arbres, l'on voit apparaître Napoléon III, et la gravure, en triple souvenir de la tentative d'assassinat sur M. Col-Puygellier, de l'escroquerie des billets de l'échiquier anglais en 1840, et des massacres de Paris en décembre 1851, porte cette

inscription plus juste que flatteuse: Badinguet forçât évadé.*)

Vingt-et-un mois après l'arrivée du prince Louis en Angleterre, éclatait la révolution de février. Il en salua la nouvelle avec d'autant plus de joie, que sa fortune patrimoniale se trouvait complètement épuisée par les frais des expéditions de Strasbourg et de Boulogne, par les nombreuses dépenses d'argent faites dans le but de se créer des partisans; enfin l'obligation où il se trouvait de procurer une existence assurée à ceux qui, pour sa cause, avaient souffert et avaient vu briser leur avenir, comme Persigny et bien d'autres. Le prince Louis commençait déjà à éprouver une forte gêne pécuniaire, et à se trouver en présence d'un avenir bien sombre, lorsqu'éclata la révolution de février. Ses embarras auraient été bien plus considérables encore et auraient pu même aboutir à la prison pour dettes, s'il n'avait été soutenu et guidé, en Angleterre, par les conseils et la protection — le mot n'est point exagéré, — du fils d'un ancien général de l'empire. Le comte de Grimaud d'Orsay, oncle maternel du duc de Gramont, aujourd'hui ambassadeur de France à Vienne, s'était fixé à

---

*) Le stratagème employé par le docteur Conneau avait produit une telle impression de frayeur sur le gouvernement russe craignant de lui voir échapper ses victimes politiques, qu'à Varsovie, par exemple, le maréchal Paskévitch, vice-roi de Pologne, avait eu l'infamie d'ordonner que l'on ne permettrait point aux prisonniers politiques détenus dans les cachots de la forteresse de dormir autrement, que le visage tourné vers la porte d'entrée. Le factionnaire placé à la porte devait y veiller, et au besoin, contraindre les malheureux prisonniers à subir cette torture!

Londres, où il était devenu l'un des rois du high-life. Le comte d'Orsay était criblé de dettes à un tel point, que le jour du dimanche seul excepté, il ne pouvait, évitant les poursuites de ses créanciers, sortir de sa maison avant le coucher du soleil, et ne pouvait y rentrer une fois le soleil levé. Ce savant professeur en la science de faire des dettes trouva, dans le prince Louis, un disciple intelligent et habile: il guida et pilota la barque du prince sur le golfe des emprunts, en lui faisant éviter ces rescifs dangereux que l'on appelle des créanciers à caractère trop difficile.

Mais pourtant, malgré ses échecs répétés, le prince, avec cette ténacité de caractère à lui particulière, n'avait jamais voulu renoncer à l'idée de monter un jour sur le trône de France. Pendant son dernier séjour à Londres, à la suite de son évasion de Ham, un Anglais venant un jour lui rendre visite, le trouva devant une carte de l'Europe où il traçait, au crayon, de nouvelles imites pour les états: il y vit la Belgique et la rive gauche du Rhin réunies à la France; la Lombardie et la Vénétie réunies au Piémont; la Pologne rétablie avec Posen, la Gallicie, la Lithuanie et les provinces occidentales de la Russie. »Que faitez-vous là, prince?« -- »Je trace les limites des divers états de l'Europe, telles qu'elles doivent être .....« -- »Quand cela?« -- »Le jour où je règnerais en France!«

Immédiatement après la révolution de février, le prince Louis se rendit à Paris, encore incognito, avec un passeport sous le nom de citoyen Louis. Ce fut

en se faisant annoncer sous le nom de M. Louis qu'il allait faire des visites à ses connaissances, entr' autres à madame la duchesse douairière de Gramont, pour laquelle il se trouvait muni d'une lettre de recommandation de la part du frère de la duchesse, du comte d'Orsay. A Paris il sonda le terrain, et ne pouvant encore se risquer à rester en France, il revint en Angleterre, laissant travailler pour sa cause ses amis, parmi lesquels Persigny était, sinon le plus raisonnable, au moins le plus actif et le plus remuant, et Morny le plus fin et le plus insinuant.

Nous avons laissé notre Fialin devant la cour des pairs, où, en présence de ces juges très-peu sanguinaires et fort portés à l'indulgence, le soi-disant vicomte de Persigny, dans un accès de la semi-folie à lui habituelle, s'écriait: j'ai apporté ici ma tête: qu'on la prenne! Les pairs, tout naturellement, ne voulurent point d'une tête fêlée, et ils la laissèrent sur les épaules du Fialin, qu'ils condamnèrent à vingt années de détention. Le gouvernement l'envoya à la citadelle de Doullens. Lors de l'amnistie de 1844, dans laquelle il ne fut point compris nominativement, le ministre de l'intérieur, le comte Duchâtel, lui permit d'aller s'établir dans une maison de santé à Versailles, sous la surveillance du préfet, M. Aubernon, lequel se montra plein de bonté pour son prisonnier. Le Fialin, impatient de faire parler de soi, adressa, le 14 juillet 1844, à l'académie des sciences, un rapport où il affirmait avoir découvert ce que tant de siècles ont recherché

inutilement: il essayait d'établir que les pyramides d'Egypte avaient été construites dans le but de servir d'obstacles permanents à l'invasion des sables du désert dans la vallée du Nil. L'académie des sciences nomma, pour examiner ce mémoire, une commission, laquelle, pour ne point rendre ridicule une victime de la politique, s'abstint de faire un rapport sur ce mémoire digne, en effet, d'émaner d'une maison de santé. L'année suivante, Fialin publia son élucubration sous le titre: De la destination et de l'utilité permanente des pyramides, par M. Fialin de Persigny, Paris, 1845. La révolution de février rendit Fialin à la liberté, et il en profita pour reprendre sa propagande en faveur du prince Louis.

Maintenant parlons de Morny.

La reine Hortense, l'une des femmes les plus dissolues de son temps et dont la biographie se trouve ornée d'une kyrielle d'amans aussi longue que variée kyrielle commençant à Napoléon I pour finir à Mocquard, Hortense se trouvait, en 1811, grosse du fait du colonel baron de Flahaut, et le 23 octobre 1811 elle accoucha d'un fils appelé Charles-Auguste-Louis-Joseph.*) Le roi Louis Bonaparte ne voulut point

---

*) Auguste-Charles-Joseph Flahaut de la Billarderie, né le 21 avril 1785, vit son père périr sur l'échafaud révolutionnaire. Sa mère, une femme d'un grand talent littéraire, ayant perdu toute sa fortune, chercha un refuge en Angleterre, puis en Allemagne, et dans les deux pays elle vécut noblement de sa plume. Après sa rentrée en France, en 1798, elle épousa, en 1802, le comte de Souza, ministre de Portugal en France et son salon fut l'un des plus distingués de Paris. Le jeune de Flahaut

entendre parler de reconnaître ce fils, et comme il avait, l'année précédente, abdiqué la couronne de Hollande, et s'était retiré à Prague en Autriche, il n'y avait plus aucun moyen de le forcer à reconnaître le fils de sa femme, ainsi qu'on l'avait fait trois ans auparavant lors de la naissance de Napoléon III (voyez page 97). Pour trouver un nom à l'enfant de 1811, l'on dut avoir recours à l'obligeance d'un

---

s'engagea, à 15 ans, comme simple dragon, gagna tous ses grades à la pointe de l'épée et devint aide-de-camp de Murat. Celui-ci ayant témoigné de la jalousie envers lui, relativement à madame Murat, M. de Flahaut passa comme aide-de-camp auprès de Berthier. Nommé, après Wagram, colonel et baron de l'empire, il fut l'un des élégans les plus brillans et l'un des beaux les plus irrésistibles de la cour impériale. En 1813 il fut général de brigade et aide-de-camp de Napoléon, et après Leipzig, il fut nommé général de division et créé comte de l'empire. Les Bourbons ne lui donnèrent aucun emploi et dans les cent-jours il reprit ses fonctions d'aide-de-camp auprès de l'empereur. Après la seconde restauration, la vieille amitié du prince de Talleyrand pour madame de Souza évita à M. de Flahaut d'être inscrit sur la liste de proscription du 24 juillet 1815, mais pourtant il fut obligé de quitter la France, et après un court séjour à Genève, il dut se réfugier en Angleterre. Il y épousa miss Margaret Mercer Elphinstone, de l'ancienne famille pairiale écossaise des Elphinstone, fille aînée de l'amiral lord Keith, riche héritière appelée à réunir sur sa tête trois pairies: la baronnie de Keith en Angleterre, la baronnie de Keith en Irlande, et la baronnie de Nairne en Écosse. En 1827, M. et M-me de Flahaut vinrent se fixer à Paris; en 1831 M. de Flahaut fut nommé ministre à Berlin et pair de France; après le mariage du duc d'Orléans il fut nommé son premier écuyer, place qu'il quitta bientôt; de 1841 à 1848 il fut ambassadeur à Vienne, et en décembre 1851 il épousa la cause de Napoléon III. Il a, depuis, occupé deux fois le poste d'ambassadeur de France à Londres: aujourd'hui il est sénateur et grand-chancelier de la Légion d'Honneur. De son mariage avec lady Keith, il n'a eu que des filles: l'aînée, héritière de la fortune de sa mère, a épousé le marquis de Lansdowne actuel, fils de ce savant, spirituel et aimable marquis de Lansdowne, lequel est mort octogénaire l'an dernier, après avoir été l'un des hommes d'état les plus illustres et l'un des protecteurs les plus éclairés des sciences et des arts à notre époque.

ancien ami de la famille de Beauharnais, un certain de Morny, lequel, ainsi que sa femme, consentirent à faire passer cet enfant pour leur fils et par conséquent lui donnèrent leur nom: en récompense de quoi Napoléon conféra à M. de Morny le titre de comte. Madame de Souza, mère de M. de Flahaut, se chargea de l'éducation de son petit-fils. En décembre 1832, la protection du vieux Talleyrand et celle de M. de Flahaut firent obtenir au jeune Morny, à sa sortie de l'école d'état-major, une place de sous-lieutenant au 1-er régiment de lanciers. Il servit quelque temps en Afrique où il fut promu au grade de lieutenant, et où il fit les campagnes de Mascara et de Constantine sous les ordres du général Changarnier qu'une vingtaine d'années plus tard, Morny, lors de sa participation au degoûtant coup d'état du 2 décembre, devait faire arrêter d'une façon si perfide. En 1838, il quitta le service militaire et se jeta dans l'industrie. A Paris, il jouait beaucoup aux cartes, et il passait pour un joueur ..... heureux. Il habitait, au rond-point des Champs-Élysées, dans la maison de la comtesse Lehon, un petit pavillon fort connu, surnommé la niche à fidèle. Il tâcha de s'insinuer dans les bonnes grâces du chef du ministère, M. Guizot: il se fit nommer, en octobre 1841, membre du conseil-général de l'agriculture et du commerce, et se fit élire député par les électeurs de Clermont-Ferrand, le 10 juillet 1842.

Une fois entré à la chambre des députés, il entourait M. Guizot et les ministres des ses obséquiosités,

et pendant qu'il était, visiblement, l'un des membres les plus ardens de la phalange ministérielle, il achetait sous main, pour cent mille francs, la moitié de la gérance du journal le Constitutionnel (voyez dans le Siècle du 14 avril 1853, le Mémoire publié par M. Véron à l'occasion du procès Aguado.) Ainsi le Morny soutenait ouvertement le ministère à la chambre; proposait, dans la séance du 25 juin 1847, le fameux ordre du jour où la chambre se déclarait satisfaite des explications du ministère, ordre du jour dont la résultat fut de valoir à la majorité de la chambre l'épithète de satisfaits, et secrètement il attaquait le ministère dans la presse, conduite perfide, digne du ministre de Napoléon III. Voyant cependant monter le flux de l'opposition, le Morny, toujours désireux de se ménager une position politique sous tous les régimes, publia dans la Revue des Deux-Mondes, en janvier 1848, un article où il commençait à manifester une tendance ouverte à partager certains griefs de l'opposition contre le ministère. La révolution de 1848 et surtout les tentatives d'organisation, ou plutôt de désorganisation socialiste qui la suivirent, ouvrirent un vaste champ d'espérance à l'ambition des Bonaparte, et rien ne pouvait être plus agréable au Morny; le régime bonapartiste lui offrait le double avantage: en premier lieu de lui créer une très-grande position politique, à titre de frère de l'empereur; ensuite, sous aucun régime il ne pouvait trouver plus de moyens de faire fortune, et aujourd'hui il se trouve trente ou quarante fois million-

naire. La richesse, pour le Morny, a toujours été le but suprême de la vie.

Il se mit à travailler de toutes ses forces à créer à son frère des partisans et des soutiens, et il y réussit: la qualité prédominante, chez le Morny, étant la finesse la plus insinuante et la plus câline. Il a de l'esprit, mais en même temps il a le ridicule de se croire un homme de génie et le premier des diplomates de son époque, ce qui n'est guère le cas: son esprit est vif, pétillant, mais étroit, léger, superficiel et sans aucune portée; s'il avait été un homme réellement sérieux, s'il avait été un observateur perspicace, il n'aurait point, lui ancien ambassadeur en Russie, émis la balourdise par lui lancée lors de la dernière discussion de l'adresse: que la Russie était le pays le plus démocratique (!!!) de l'Europe. Le Morny confondait la démocratie avec l'esclavage politique; il oubliait, lui cependant président du Corps Législatif de France, que la démocratie repose sur la base de l'égalité devant la loi, et en Russie il y a inégalité devant la loi, mais égalité complète et absolue devant le bon plaisir du souverain et les caprices des hommes du gouvernement: ce qui constitue un régime d'esclavage politique, et non de démocratie. Un esprit sérieux aurait vu cela sur le champ. Pour ce qui est des manières et de la tenue de Morny, elles sont convenables tant qu'il s'observe, ce qui n'est pas toujours le cas: dès qu'il se laisse aller à son naturel, il devient d'une vulgarité des plus communes. En général, il passe pour un homme d-

très-bonne compagnie aux yeux de ceux qui fréquentent la mauvaise.

Nous parlerons plus loin de la participation de Morny à l'ignoble coup d'état du 2 décembre et de son ambassade en Russie, où la dépense réelle faite par lui ne pouvait monter à plus de quatre cent mille francs, tandis que les comptes présentés s'élevaient à quatorze cent mille francs, ce qui prouve qu'il y a eu un million de francs de volés .... par les fournisseurs de Son Excellence, bien entendu .... Malgré l'absence de toute indépendance dans la magistrature, ainsi que dans l'administration françaises, néanmoins la cour des comptes elle-même recula devant la régularisation d'une dépense aussi exorbitante, et il fallut, pour l'y contraindre, un ordre spécial de l'empereur ......

Voici un fait relatif à la manière d'agir du Morny dans les affaires d'intérêt. Le 14 juillet 1852, le Times publiait au nom de Morny et d'autres un magnifique prospectus, annonçant la formation d'une compagnie anonyme pour l'exploitation des houillères et des forges d'Aubin, dans le département de l'Aveyron. Malheureusement pour le Morny et pour ses compères, les houillères et forges d'Aubin possédaient dans leur voisinage une concurrence puissante, la compagnie des forges de Decazeville, dont l'administrateur, M. Cabrol, ancien membre de la chambre des députés, s'empressa d'éventer le piège tendu aux capitalistes anglais dans une lettre adressée à Morny et

publiée dans le Siècle du 22 juillet 1852.*) M. Cabrol y disait: »Il y a de par le monde des réclames bien hasardeuses, mais de ma vie je n'ai vu, en fait d'audace et de cynisme, rien de comparable à celle que je viens signaler à votre attention. Votre nom se trouve à la tête de ce factum, et je me hâte de vous dire que je suis convaincu qu'on l'y a mis à votre insu, ou, dans le cas contraire, si vous avez consenti à patronner publiquement une pareille tentative contre la bourse de nos voisins, c'est qu'on vous a trompé grossièrement sur les moyens et le but. Je dis grossièrement, parceque les erreurs (je ne veux pas dire mensonges) sont grosses comme des montagnes. Quand vous connaîtrez la vérité, vous serez indigné du rôle qu'on vous a fait jouer.«

Après avoir démontré, d'une manière irréfutable, que toute cette affaire est une immense piperie, laborieusement édifiée pour faire autant de dupes qu'il se trouverait de souscripteurs, l'honorable M. Cabrol terminait ainsi sa lettre: »Tout en remplissant un devoir impérieux au nom de l'industrie métallurgique de mon pays, je crois, Monsieur et ancien collègue, vous rendre un service signalé en éclairant votre religion sur une manoeuvre à laquelle on a attaché votre nom, qui a eu déjà ou peut avoir le succès de faire des dupes, mais que la triste et inévitable

---

*) Voyez les Biographies Bonapartistes, par M. Berjeau page 123 et suivantes.

réalité ne tardera pas à frapper d'une éclatante lumière, à la honte de ceux qui l'ont tramée en connaissance de cause.«

Cette lettre donna à penser au Morny; après trois jours de réfléxion, il désavoua ses associés et la responsabilité de cette tentative, mais, se ravisant au bout de quelques jours, il attaqua M. Cabrol devant le tribunal civil de la Seine pour diffamation, ce qui, aux yeux de tout homme de sens, équivalait à assumer sur soi la responsabilité. Le tribunal de la Seine déclara Morny non-recevable en sa demande. Ceci se passait en 1853, dix-huit mois seulement après le coup d'état: la magistrature française n'était point encore tombée aussi bas qu'elle l'est aujourd'hui. Depuis, Napoléon III, pour avoir le tribunal civil de la Seine à sa disposition, a placé à la tête de ce tribunal un ami dévoué de Morny, le sieur Benoît-Champy. Le nom de cet individu, un protégé de la princesse Mathilde et un digne serviteur de Napoléon III, reviendra plus d'une fois dans la suite de cet ouvrage.

Dans le courant de la même année 1853, Morny fut mêlé à un autre procès. M. Véron, son co-gérant du Constitutionnel, avait vendu à M. Mirès, en son nom et au sien, la propriété du Constitutionnel, sans consulter les actionnaires, ce qu'il n'avait nul droit de faire. Parmi les actionnaires se trouvaient MM. Aguado, lesquels engagèrent un procès.*)

---

*) Dans le Mémoire publié à cette occasion par M. Véron, et im-

Malgré son esprit, le Morny manque souvent de tact: il en a donné l'éclatante preuve lors du voyage de l'empereur en Auvergne, en 1862, lorsqu'en haranguant son auguste frère, le Morny lâcha cette plate stupidité, où la blague s'élevait à des hauteurs jusques-là inconnues: les populations de l'Auvergne, disait-il, avaient secrètement pratiqué, sous la royauté, le culte du bonapartisme dans les cavernes de leur pays! L'effronterie de ce Mahomet du bonapartisme fut récompensée, ce jour-là même, par le titre de duc, jusques-là conféré par Napoléon III uniquement à des maréchaux de France, M. Pélissier et le comte de Mac-Mahon. Le Morny fut, sous le second empire, le premier duc sivil. Lors de l'institution de ses armoiries ducales, il donna une nouvelle preuve de son manque de tact, en y faisant placer des compons d'or chargés d'un dauphin d'azur, les anciennes armoiries de l'Auvergne (voyez dans l'Annuaire de la noblesse de France pour 1864, par M. Borel d'Hauterive, page 99 et planche A. Y.) Les dauphins d'Auvergne sur l'écusson du bâtard d'une Beauharnais — c'est là l'éléxir du ridicule!

---

primé dans le Siècle du 14 avril 1853, on lit le document suivant: »Je reconnais avoir reçu de M. Jules Mirès la somme de cinq cent mille francs, représentant mes droits à la gérance du Constitutionnel, droits résultans des traités passés les 26 août 1846, 17 octobre 1846, et 20 janvier 1847, pour libération complète de tous engagemens et de tout compte de M. Véron avec moi. Par suite, M. Véron peut, sans réserve, vendre, céder ou transporter tous ses droits. Paris, le 18 novembre 1852. A. de Morny.«

Dans les conseils de Napoléon III, Persigny et Morny sont les représentans, le premier du système de l'alliance anglaise, le second du système de l'alliance russe. Persigny veut l'alliance anglaise avec l'arrière-pensée, impossible et folle, que l'Angleterre se placerait à la remorque de la France, ce à quoi la Grande-Bretagne, comme de raison, ne voudra jamais se prêter. Partisan et séide d'un despotisme césarien, Persigny admire cependant beaucoup, mais en paroles seulement, les libertés anglaises; en France, il a toujours fait tout son possible pour consolider l'arbitraire le plus asiatique. Morny prône l'alliance russe, et il se voit en perspective, le jour de la chute en France du régime actuel, cherchant et trouvant un refuge à Saint-Pétersbourg. C'est dans ce but qu'il s'est fait donner, en 1856, l'ambassade de Russie et qu'il a travaillé sous main à obtenir le cordon de Saint-André, lequel lui assure, en Russie, une place parmi les dignitaires de l'empire, dignitaires dans les rangs desquels il trouvera, au reste, plus d'un compagnon parfaitement digne de lui. Il entretient une correspondance avec le comte Alexandre Adlerberg, le favori le plus intime de l'empereur Alexandre II, le favori qui partage avec le valet de chambre de service le privilège exclusif d'entrer chez l'empereur sans s'être préalablement fait annoncer. Morny, avec son immense fortune, acquise, sous le régime actuel, par les moyens honorables que tout le monde connait, aurait pu trouver à épouser en France une personne de bonne maison, mais il a préféré

épouser une Russe de grande famille, sans dot -- il peut bien s'en passer -- mais ayant en Russie des alliances considérables. Morny est possédé d'une anglophobie qu'il a peine à cacher, sentiment parfaitement naturel chez tous ceux qui, à la lumière de la liberté et de la publicité, préfèrent les ténèbres du despotisme, ces ténèbres à la faveur de l'ombre desquelles les hommes puissans peuvent si bien travailler ...... En 1853, au moment où la guerre éclatait entre la Russie et la France, madame Jean Soutzo, femme du ministre de Grèce en Russie, et issue de la famille russe Obréskow, se trouvait momentanément à Paris. Nous lui avons entendu raconter qu'ayant rencontré Morny dans un salon, celui-ci lui dit: »quand donc viendra le moment où la Russie et la France, au lieu de se faire la guerre formeront une alliance entr' elles pour marcher ensemble contre ces vilains Anglais?« Nous pouvons affirmer au Morny qu'il se trouve dans l'ignorance la plus profonde au sujet des tendances de la Russie: tous ceux, parmi les Russes, qui ont des sentimens libéraux et un coeur honnête, apprécient la liberté si large dont jouit la Grande-Bretagne; ils estiment et ils honorent la nation anglaise, et tout en sachant apprécier la nation française et ses aimables qualités, ils la plaignent sincèrement d'être plongée dans la boue du despotisme. Ils méprisent profondément le régime aujourd'hui existant en France, régime asiatique et nullement français, et en même temps ils ont la conviction que la Russie doit s'occuper de ses ré-

formes intérieures, sans se mêler des affaires d'autrui, et sans permettre à autrui de se mêler de ses affaires à elle. Nous avouerons franchement,. nous, qu'ayant connu la France d'il y a vingt ans, nous ne pouvions, à notre retour dans ce pays en 1859, croire que la France ait pu tomber aussi bas et supporter un despotisme pareil: trois années de séjour nous ont guéri de nos illusions, et nous avons aujourd'hui l'intime conviction que pendant toute la durée du régime actuel en France, il n'y aura pour les Français ni liberté, ni sécurité pour leur dignité personnelle, et pour l'Europe il n'y aura ni paix assurée, ni repos, ni la moindre garantie de sécurité.

Morny a une grande ressemblance avec l'empereur son frère, et voici, à ce sujet, une anecdote peignant les dispositions d'une certaine portion de la population parisienne à l'égard du gouvernement actuel de la France. Un jour, à Paris, un homme, flânant dans les rues, rencontre Morny. A peine celui-ci avait-il passé, que deux hommes du peuple, placés sur le trottoir, après avoir jeté leurs regards autour d'eux comme pour voir s'il n'y avait point de sergent de ville à proximité, échangent les paroles suivantes:

»Quel est ce bourgeois qui vient de passer? Comme il ressemble à Badinguet!«

»Je le crois bien: c'est son propre frère! C'est Morny!«

»Il ressemble tellement à Badinguet, vois-tu, que c'est à lui tirer dessus!«

Le mot est d'une profonde perversité, mais il est caractéristique.

Revenons maintenant au prince Louis Bonaparte, accouru de Londres à Paris immédiatement après la révolution de février.

CHAPITRE ONZIÈME.

Voyant l'impossibilité pour soi de rester en France, le prince Louis était reparti pour Londres. Pendant ce temps ses agens, dans différentes sphères sociales, se livraient à une propagande des plus actives. Aux bourgeois effrayés par les prétentions des socialistes, il faisaient entrevoir le nom de Napoléon comme une garantie contre les passions de la multitude: l'oncle, disaient-ils, avait enchaîné la première révolution; le neveu enchaînera la seconde; portez-le à la présidence, et vous retrouverez sécurité complète pour vos propriétés comme pour vos personnes. En s'adressant aux légitimistes et aux orléanistes, ils ajoutaient qu'il n'y avait rien à redouter, pour leurs idées d'avenir, de la part d'un homme n'ayant point de parti sérieux et que le prince Louis servirait de transition naturelle pour arriver, du régime républicain, à une royauté légitime, disaient-ils aux partisans de M. le comte de Chambord; à une royauté constitutionnelle, disaient-ils aux orléanistes. La propagande dans les ateliers et parmi le peuple des campagnes se faisait d'une autre manière. Aux ouvriers des ateliers l'on disait: le prince Louis est un partisan déclaré des idées socialistes; il les a étudiées; il a écrit

et publié des ouvrages sur ce sujet; les Bonaparte sont les amis du peuple; le sort des ouvriers sera amélioré par eux. Aux populations rurales on disait: vous voulez conserver ce que vous possédez, tandis que les socialistes demandent la confiscation des propriétés par l'état: eh! bien! élisez Bonaparte, il vous protégera contre les socialistes, et il s'appuyera sur vous. Mais pour faire arriver le prince Louis à la présidence de la république, il fallait d'abord faire lever le décret de bannissement ou bien le tourner. Déjà, le gouvernement royal avait levé le décret de bannissement à l'égard du vieil ex-roi de Westphalie et de son fils le prince Napoléon; ce dernier siègeait à l'assemblée constituante à titre de député du département de la Corse, département qui avait également élu, dans le nombre de ses représentans, le prince Pierre Bonaparte, troisième fils du prince Lucien de Canino, et le prince Pierre avait été admis à siéger. L'assemblée refusant de lever par une loi le décret de bannissement, il restait le moyen légal de tourner la question, en faisant entrer le prince Louis à l'assemblée par l'élection. C'est ce qui eut lieu lors des élections supplémentaires du département de la Seine, le 8 juin 1848. Parmi onze députés élus, les voix se répartirent ainsi:

M. Caussidière	146,400 voix
M. Moreau	126,889
M. Goudchaux	107,097
le général Changarnier . . .	105,539
M. Thiers . , ...	97,394

M. Pierre Leroux	91,375
M. Victor Hugo	86,965
le prince Louis Bonaparte .	84,420
M. Lagrange	78,682
M. Boissel	77,247
M. Proudhon	77,094

Quatre jours après cette élection, MM. de Lamartine, Ledru-Rollin et Clément Thomas proposèrent de maintenir, à l'égard du prince Louis, le décret de bannissement. La majorité de l'assemblée y apporta plus de sentiment de légalité et moins de prudence politique: elle refusa de confirmer par son vote le décret de bannissement. Le jour même arrivait de Londres une adresse aux électeurs des départemens de la Seine, de l'Yonne, de la Sarthe et de la Charente-Inférieure, datée de Londres le 11 juin, et signée Louis-Napoléon Bonaparte. Dans cette adresse, le prince Louis commençait par assurer, avec cette impudence dont sa vie entière porte l'indélébile cachet, qu'il n'avait point sollicité les suffrages, comme si les intrigues actives de ses amis n'équivalaient point à une sollicitation, à laquelle son éloignement de la France mettait d'alleurs obstacle? Plus loin il déclarait cependant qu'il regrettait de rester inactif, et acceptait son élection.

Le lendemain, 13 juin, l'assemblée, adoptant les conclusions du rapport sur l'élection, rapport présenté par M. Jules Favre, prononçait l'admission du citoyen Louis Bonaparte. Mais le lendemain de ce jour, 14 juin,

arrivait de Londres une lettre de ce citoyen, datée de la veille, et annonçant que les soupçons injurieux qu'avaient fait naître ces élections, que les troubles dont elles avaient été le prétexte, que l'hostilité du pouvoir exécutif, lui imposait le devoir de refuser. Bientôt, j'espère, le calme renaîtra et me permettra de rentrer en France comme le plus simple des citoyens, mais aussi comme un des plus dévoués au repos et à la prospérité de son pays.

Que s'était-il donc passé entre le 11 juin, jour de l'envoi à Paris de l'adresse, annonçant l'acceptation du prince Louis, et le surlendemain 13, jour d'envoi de la lettre de refus? Quelles circonstances avaient pu affecter et troubler l'esprit du prince, au point que cet homme, d'ordinaire si habile dans la rédaction des écrits émanant de lui et toujours si maître de sa plume, ait pu, parmi les prétextes donnés à son refus, énoncer une absurdité pareille à celle-ci: qu'il ne pouvait accepter son élection vu l'hostilité du pouvoir exécutif ?!! Comme s'il lui était indispensable d'arriver à la chambre à titre de candidat gouvernemental?

Les causes de ce changement si complet d'intentions, manifesté à quarante-huit heures de distance, résidaient dans la position financière du prince Louis. Il n'avait plus le sou; il se trouvait réduit aux abois: ses créanciers, à la nouvelle de son élection à l'assemblée constituante, avaient déclaré vouloir s'opposer à son départ,

et le menaçaient même de la prison pour dettes. Pour échapper à ces mesures de rigueur, il dût se hâter d'annoncer qu'il ne partirait point. Au bout de quelques semaines, sa position changeait, et alors il lui devenait loisible d'accepter sa nouvelle élection, ayant eu lieu le 17 septembre, ainsi que nous l'avons dit au septième chapitre. Les causes de ce changement de position résidaient dans la munificence de deux personnes, ayant consenti à hasarder leur argent en le pretânt au prince Louis, et cela, en ce temps, constituait un véritable risque. Une riche anglaise, madame Howard, calma les plus exigeans d'entre les créanciers par des paiemens partiels, et un riche tailleur anglais, M. Poole, à Londres, Saville-Row, consentit à prêter au prince Louis quatre mille livres sterlings, c'est-à-dire cent mille francs. Madame Howard et M. Poole ont été les véritables bienfaiteurs de Napoléon III, lui ayant fourni la possibilité d'entrer dans une voie qui l'a conduit au trône de France.

Admis à faire partie de l'assemblée, le prince Louis, au moyen de ses partisans, intrigua de tous les côtés. Nous avons dit, au second chapitre de ce livre, les raisons qui contribuèrent à rallier autour du prince les hommes des opinions les plus opposées. Stigmatisé du cachet d'un indicible ridicule par l'issue pitoyable des tentatives de Strasbourg et de Boulogne, il passait pour un homme d'une complète nullité; les légitimistes et les orléanistes, chacuns de leur côté, espéraient, en le portant au pouvoir suprême, l'en faire tomber le

jour où ils croiraient à la possibilité de réaliser leurs propres voeux; les républicains comptaient le dominer; les propriétaires fonciers espéraient trouver dans le neveu de l'empereur un rempart contre les socialistes; l'armée, toujours avide de guerre, de grades et de croix, comptait bien que le règne du neveu de Napoléon ne serait nullement pacifique. Des hommes très-considérables en France, aujourd'hui ennemis décidés de Napoléon III, nous ont dit avoir donné au prince Louis leur vote et lui avoir procuré les votes des personnes sur lesquelles ils pouvaient avoir de l'influence, dans le but d'éviter l'arrivée à la présidence, soit du général Cavaignac, porté par les républicains très-modérés, soit de M. Ledru-Rollin, porté par des républicains plus avancés. Pour ce qui en est du prince Louis lui-même, pendant les deux mois qu'il siégea à l'assemblée constituante, il apporta tous ses soins à s'effacer autant que possible, intriguant partout au moyen de ses partisans, mais ne se mettant lui-même jamais en avant. Quelques jours après son admission à l'assemblée, il crut devoir monter à la tribune pour protester contre le nom de prétendant, dont on le poursuivait toujours, disait-il. Bientôt après, le 24 octobre, on lut dans les journaux la note suivante:

»Des personnes bien informées ayant averti le représentant Louis Bonaparte, que des insensés travaillent dans l'ombre et préparent une émeute en son nom, dans le but évident de le compromettre aux yeux des hommes d'ordre et des républicains sincères, Louis-

Napoléon a cru devoir faire part de ces bruits à M. Dufaure, ministre de l'intérieur. Il a ajouté qu'il repoussait énergiquement toute participation à des menées si complètement contraires à ses sentimens politiques et à la conduite qu'il a tenue depuis le 24 février.

M. Dufaure, à la tribune, démentit ces sourdes menées dont parlait la lettre du citoyen Louis Bonaparte, et il fit spirituellement comprendre à l'assemblée que cette note n'était autre chose qu'une manoeuvre électorale.......

Le prince Louis allait rarement à l'assemblée et en général il se montrait peu, mais il recevait chez lui, le matin et le soir, et avait presque journellement du monde à dîner. Il demeurait à l'hôtel du Rhin, dans le grand appartement donnant sur la place Vendôme et sur la rue Castiglione. Un journal lui ayant rendu d'immenses services à cette époque, fut La Presse, dont le rédacteur en chef, M. Emile de Girardin, homme d'un incontestable talent, est fort connu pour son habileté à défendre toute cause qu'il lui plaît d'adopter. Pendant la crise de juin, le général Cavaignac, durant les quelques jours de sa dictature, avait suspendu la publication de La Presse; sur les vives réclamations du rédacteur en chef, il avait fait arrêter M. de Girardin et l'avait tenu plusieurs jours en prison. Le spirituel publiciste avait déclaré à Cavaignac une guerre à mort; il fit beaucoup pour ruiner la candidature du général et pour pousser en avant celle du prince Louis, vers lequel il se trouvait d'ailleurs attiré par ses sympathies

personnelles, ainsi que par l'identité parfaite de leurs opinions sur bien des sujets divers.....

A ce moment l'on vit débuter sur la scène politique un homme qui rendit au prince Louis, en 1848, des services très-utiles et se trouve devenu depuis son inséparable serviteur: c'est Mocquard. Jean-François-Constant Mocquard, né à Bordeaux le 11 novembre 1791, est un homme très-fin, insinuant et fort rusé. Sous la restauration, il essaya d'être avocat, il essaya du journalisme, il essaya de la littérature, il essaya surtout des affaires commerciales, rien ne lui réussit, mais le hasard lui jeta les bases de son influence politique future en lui faisant rencontrer, en 1817, dans un voyage, la reine Hortense, dans l'intimité de laquelle il fut admis. Sous le gouvernement de juillet, il obtint la petite sous-préfecture de Bagnères de Bigorre, mais l'on eut des raisons d'être fort mécontent de son administration, et il fut invité à donner sa démission. Depuis son arrivée au pouvoir, il a trouvé, comme de raison, des biographes-louangeurs, qui ont expliqué sa retraite du barreau par une maladie de larynx, et sa démission administrative par son aversion pour le système de la paix à tout prix. Aucune maladie de larynx ne saurait ôter un talent oratoire que l'on n'a jamais eu, et pour ce qui en est des systèmes politiques, le Mocquard consent bien à servir le système bonapartiste, lequel est celui de la fourberie à tout prix? Dès l'arrivée du prince Louis à Paris en 1848, Mocquard fut appelé par lui en qualité de secrétaire privé;

après la nomination du prince à la présidence il fut nommé chef de son cabinet particulier, et il occupe cette place depuis seize ans. On n'est guère difficile autour de Napoléon III, et pourtant les plaintes les plus vives se sont constamment élevées contre Mocquard; plus d'une fois il avait été question de l'éloigner, mais l'empereur n'ose point le faire: le secrétaire est si bien au fait de tous les mystères de gouvernement et de palais; il serait trop dangereux de le froisser! Mocquard, peu fortuné il y a seize ans, est aujourd'hui plusieurs fois millionnaire. Nous supposons qu'il a dû faire un héritage quelconque; nous croyons qu'il ne profite point de sa position pour se faire donner des pots de vin; nous croyons qu'il ne joue point à la bourse; pour un homme si au fait des secrets politiques, jouer à la bourse serait jouer à coup sûr; cela serait une escroquerie infâme, et nous sommes obligés de supposer qu'il a fait un héritage inconnu de tous .... L'un des biographes-louangeurs du Mocquard a imprimé: »qu'il »garde en portefeuille une traduction de Tacite, que sa »modestie a jusqu'à présent refusé de livrer au public.« Il est vraiment bien fâcheux pour le public, que la modestie du Mocquard n'ait point refusé de livrer au public ce qu'il a écrit jusqu'à ce jour, mais nous comprenons parfaitement que le secrétaire de Napoléon III ne se presse point d'imprimer sa traduction de Tacite: l'illustre historien romain n'a-t-il pas eu l'audace de flétrir, en traits ineffaçables, le despotisme et les despotes, ainsi que la servilité et la corruption de leurs ignobles

valets? Si le Mocquard imprimait aujourd'hui en France sa traduction de Tacite, il courrait le risque de se voir cité en police correctionnelle, pour le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement dont il est le serviteur ......

Un autre auxiliaire très-actif et fort utile du prince Louis fut son cousin-germain le prince Napoléon, fils de l'ex-roi de Westphalie. Nous croyons devoir dire ici quelques mots et du père et du fils: le nom de ce dernier se trouvant destiné à reparaître bien souvent dans le cours de notre ouvrage.

Jérôme Bonaparte, le plus jeune des frères de Napoléon I, né à Ajaccio le 15 novembre 1784, avait vingt-deux ans, lorsque le traité de Tilsit l'éleva en 1807 au rang de roi de Westphalie, et vingt-huit ans, lorsque les évènemens de 1813 offrirent. aux habitans du royaume de Westphalie, l'heureuse chance de pouvoir chasser le polichinelle couronné, que leur avait imposé pour maître la volonté de fer du despote sous le joug duquel gémissait l'Europe. Les six années du règne de S. M. le roi Jérôme-Napoléon furent, pour les Westphaliens, un régime écrasant sous les caprices de l'empereur des Français et de ses généraux, et pour le roi de Westphalie lui-même, une époque d'incessantes bamboches et de carnaval permanent. Esprit médiocre, léger, futile, complètement dépourvu de tact, homme mal élevé, la conduite tenue par lui dans sa capitale, à Cassel, fut si bien celle d'un polisson, qu'un jour Napoléon lui envoya de Paris le général Rapp pour lui

dire qu'il était un vaurien et lui ordonner de garder les arrêts dans son propre palais, à Cassel, pendant huit jours, ce qui eut lieu, sous la surveillance de Rapp! Il y a, au sujet de ce règne carnavalesque, de bien curieux détails dans la première édition de la Biographie des Contemporain, article Pigault-Lebrun, détails supprimés par les éditeurs dans la deuxième édition de ce livre. Pigault-Lebrun avait été, à Cassel, le bibliothécaire du polichinelle couronné. Après la chute des Bonaparte, Jérôme vécut, à Trieste d'abord, ensuite à Rome et à Florence. Sa compagne -- nous ne pouvons pas dire sa femme, la femme légitime, miss Elisabeth Patterson, étant vivante -- sa compagne, la respectable princesse Catherine de Wurtemberg, était la cousine-germaine des empereurs de Russie Alexandre I et Nicolas, et cette proximité des liens du sang avait valu à Jérôme et à la princesse Catherine une pension de la cour de Russie, ainsi que la protection permanente du ministre russe à Rome, protection bien efficace et d'une haute utilité, puisqu'elle empêcha plus d'une fois Jerôme et ses deux fils d'être expulsés des états du pape *) En

*) Le poste de ministre de Russie à Rome fut occupé, de 1828 à 1833, par le prince Grégoire Gagarine, dont le frère, le prince Serge Gagarine, nous a raconté tenir de son frère l'anecdote suivante. Un jour, le prince Grégoire se trouvait chez soi, à diner, lorsqu'on vint lui annoncer que l'ex-roi Jérôme l'attendait au salon et paraissait très-pressé de lui parler. Le prince Grégoire se hâta de se lever de table et de se rendre au salon, où il trouva l'ex-roi dans un état de vive agitation. »Vous connaissez, dit Jérôme, mon second fils, véritable cerveau brûlé; il vient encore de faire telles et telles bêtises, et le pape

1846, Jérôme et son second fils obtinrent de Louis-Philippe l'autorisation de rentrer en France, et au moment même où éclatait la révolution de février, Louis-Philippe s'apprêtait à signer une ordonnance, qui aurait appelé le jeune prince Napoléon à siéger à la chambre des pairs, et il s'apprêtait à faire présenter, à l'approbation des chambres, un décret accordant à l'ex-roi de Westphalie, à titre du seul des frères survivans de Napoléon I, une pension viagère de cent mille francs.

Son fils le prince Napoléon est doué d'une très-remarquable intelligence, d'un esprit vif et prompt; il saisit bien les choses, et il manie heureusement la répartie. Il n'a point de scrupules en politique: rien ne saurait l'arrêter, et il ne reculera devant rien au monde . . . . à l'exception du danger personnel. D'une extrême violence dans ses propos, il possède, avec le Vert-Vert de Gresset, cette ressemblance déplorable que les f . . . . . . et les b . . . . voltigent sur ses lèvres, mais au moment de l'action, il est d'une rare pusillanimité. Ambitieux d'obtenir le pouvoir à quelque prix que ce fût, voulant absolument faire parler de soi et donner à sa personnalité le plus de retentissement possible, il joue au démocrate, ce qui, à l'assemblée républicaine, où il siègeait sur ces bancs élevés de la gauche vulgairement appelés la montagne, lui a

---

a donné l'ordre de le faire partir dans les vingt-quatre heures. » Le ministre de Russie intervint auprès du cardinal sécrétaire d'état; l'ordre du départ fut révoqué, et M. Plon-Plon put rester à Rome.

attiré cette plaisante épithète de citoyen prince de la montagne, en pleine séance à lui jetée par l'un de ses collègues. Depuis le moment même de la révolution de février les deux cousins, l'empereur et le prince Napoléon, se sont partagés les rôles qu'ils se réservaient de jouer. Ils ne s'aiment guère mutuellement, mais ils ne sont nullement, en réalité, des adversaires politiques, comme ils essaient de le faire accroire à la masse du public. Napoléon III a eu pour sa part à lui le rôle de rallier autour de soi les hommes de toutes les opinions, et de les faire concourir, autant que possible, à l'établissement et au maintien d'un despotisme complet au plus grand profit de la famille Bonaparte. Le rôle du prince Napoléon consiste à rallier autour de soi ceux d'entre les républicains, dont les opinions avancées effrayent les modérés groupés autour de son cousin l'empereur, et que pour cette raison, pour ne point effaroucher ni ses courtisans, ni les diplomates étrangers, Napoléon III craint de laisser approcher de sa personne, tout en ne se souciant nullement de se brouiller avec eux. Les hommes mécontens de l'hôte des Tuileries sont caressés par l'hôte du Palais-Royal, dans le but d'empêcher, que l'opposition au système politique ne se transforme en un antagonisme décidé à l'égard de la dynastie même. Le Palais-Royal est le quartier-général du système basé sur la blague la plus colossale inventée de nos jours: du système de la démocratie napoléonienne, expression dont le synonyme parfait serait celle de liberté esclave, c'est-à-dire

l'amalgame de l'eau avec le feu. Le système de la démocratie napoléonienne, dont le prince Napoléon est le prophète et le champion, pourrait être comparé à un pavillon, dans lequel les hommes à opinions républicaines entrent en costume ordinaire de citoyen, pour y changer d'habits et en ressortir revêtus de la livrée de serviteur des Bonaparte. La prince Napoléon, malgré la comédie libérale jouée par lui, tient mille fois davantage à sa position de prince français et d'altesse impériale, qu'à toutes les libertés possibles. Lors des infamies de décembre 1851, tant que le sort du coup d'état fut incertain, tant que le président et ses amis furent exposés aux chances terribles d'un échec, tant que danger il y eut, le prince Napoléon et son père se prononcèrent, avec une apparente énergie, contre leur cousin et neveu; le prince Napoléon assista même aux réunions des représentans qui protestaient contre le coup d'état. Mais une fois le danger passé, une fois la victoire remportée par le président au moyen des odieux massacres flétris par l'opinion du monde civilisé, le père et le fils coururent se précipiter dans les bras du vainqueur, et ensuite, princes français, ils eurent leur large part des avantages matériels et politiques, procurés à la famille Bonaparte par les horreurs et les infamies de décembre 1851. Au sénat et dans le monde politique, le rôle du prince Napoléon consiste à se poser en champion avancé et surtout excessivement bruyant du principe de réveil de toutes les nationalités, du développement de toutes les idées libérales, de

la réalisation de tous les progrès. Les ministres de l'empereur calment les diplomates étrangers en leur soufflant à l'oreille: qu'il ne faut point accorder la moindre attention aux faits et gestes du prince Napoléon, que c'est un fou, etc. Le prince, de son côté, calme les républicains en leur disant au coin de la cheminée du Palais-Royal, qu'en ce moment la politique de l'empereur est bien mauvaise, il est vrai, mais seulement par la raison qu'il n'est point libre de suivre la ligne de ses tendances de prédilection; viendra bientôt le moment où l'empereur pourra prendre ses coudées franches, et alors l'on verra, etc. etc. Le prince Napoléon est chargé de maintenir les relations les plus étroites avec les émigrés et les réfugiés politiques, dont la réception aux Tuileries par l'empereur aurait provoqué les représentations des diplomates étrangers; le prince est chargé d'instiguer les soulèvemens à l'étranger, de protéger les conspirations dans les divers pays, tandis que l'empereur se pose en modérateur et en pacificateur de l'univers entier. Chaque fois qu'il s'agit, comme on dit vulgairement, de jeter un chat dans les jambes à un gouvernement étranger, l'empereur lance son cousin, mais le chat est attaché à une ficelle dont le bout se trouve aux Tuileries; une fois le tour joué, l'on retire la ficelle, et avec elle le chat, furieux en apparence, obéissant en réalité. C'est ainsi qu'au printemps de 1863, quand l'insurrection polonaise semblait avoir des chances de succès, le prince prononça au sénat un discours où il ne se borna point

à blâmer les mauvais procédés du gouvernement russe à l'égard de la Pologne, mais où il se laissa encore aller à calomnier la nation russe. L'hiver dernier, l'insurrection polonaise se trouvait déjà presque écrasée, et le prince, au sénat, se distingua par son imperturbable silence. Pour achever de peindre le prince Napoléon, nous rappellerons que lui et ses parens, dans leurs années d'exil, de malheur, de pauvreté, ont été protégés par la Russie; ils ont joui d'une pension à eux payée par la Russie: et dans son discours au sénat, le digne cousin de Napoléon III a essayé de mordre la main qui a protégé dans le malheur, qui a nourri dans la détresse et ses parens et lui-même ....

———

CHAPITRE DOUZIÈME.

La constitution de la république française avait été votée par l'assemblée le 3 novembre, et promulguée le 12 novembre 1848. L'examen de cette constitution n'entre point dans le cadre de notre ouvrage. Nous nous bornerons à dire qu'elle n'était point viable: elle créait une assemblée unique, vis-à-vis de laquelle le président de la république se trouvait placé à l'état d'antagonisme aussi imminent que permanent! Les républicains avaient voté cette constitution par inexpérience; les orléanistes et les légitimistes l'avaient votée avec une arrière-pensée facile à comprendre: ils voulaient amener dans trois, deux, peut-être même une année une révision de la constitution, et ils espéraient, chacun de leur côté, profiter du moment de la révision pour l'établissement d'un gouvernement conforme à leurs voeux.

Un mois après la promulgation de la constitution, la dixième sous le régime de laquelle la France se trouvait appelée à vivre depuis 1789, c'est-à-dire depuis soixante ans (!!), devait avoir lieu l'élection du président de la république. La crainte, chez les deux partis monarchiques, de voir arriver à la suprême magistrature

de l'état soit Cavaignac, soit M. Ledru-Rollin, sous la main desquels la république peut-être aurait-elle pu se consolider et prendre racine (pour notre part, nous ne croyons point la France encore républicaine); la crainte, chez les populations rurales, de tomber au pouvoir des socialistes, crainte exagérée, les socialistes formant en France un parti bien moins nombreux qu'on ne le pense; le culte absurde de l'armée française pour la mémoire du premier Napoléon, ce représentant de la force brutale dans toute son odieuse extension et du mépris de l'humanité poussé jusqu'à un degré infernal; enfin l'attrait de l'inconnu, si puissant sur l'imagination vive et le caractère mobile des Français, toujours prêts à méconnaître les biens du présent pour courir après une félicité imaginaire, au lieu et place de laquelle ils attrapent souvent de rudes mécomptes, tout cela assurait au prince Louis un nombre considérable de suffrages. Un militaire, affichant à cette époque un vif républicanisme, vint dire au colonel Charras, alors sous-secrétaire d'état au ministère de la guerre: placez à ma disposition quelques dizaines d'hommes armés et une somme ronde d'argent, et je vous débarrasserais de ce Bonaparte au coin d'une rue. M. Charras repoussa cette proposition avec la plus vive indignation et il fit entendre à ce militaire un langage sevère et dur. Aujourd'hui le noble et loyal colonel Charras vit dans l'exil; même les ouvrages émanés de sa plume si véridique sont proscrits en France, et l'individu qui se proposait pour

assassiner le citoyen Bonaparte devint général de division au service de S. M. l'empereur Napoléon III, et depuis lors il considéra comme des hommes de désordre tous ceux qui ne professaient point le bonapartisme le plus pur, c'est-à-dire le plus sale.

Le gouvernement du respectable Cavaignac ne se borna point à repousser des propositions criminelles; il agit encore avec une droiture et une impartialité qui auraient honorés toute administration dans chaque pays; il n'exerça aucune pression sur les votes et il laissa l'opinion de la France se prononcer librement. A cette époque, le sens moral n'était point encore aussi émoussé en France qu'il l'est malheureusement de nos jours: la presse était libre; les magistrats n'étaient point encore tombés au rôle de méprisables janissaires civils, et l'on se trouvait choqué de faits, qui aujourd'hui passeraient inaperçus. Ainsi l'on fit grand bruit du retard de quelques heures apporté, le 7 décembre, au départ des malles-postes. Ce retard, ayant pour but de faire parvenir plus tôt dans les départemens les nouvelles d'une séance de l'assemblée, dans laquelle le gouvernement avait fourni les explications les plus satisfaisantes sur une question relative à son honneur, ce retard constituait, bien certainement, un acte illégal, mais que signifie cette petite illégalité en comparaison des infamies que se permet l'administration française actuelle, et pour l'approbation desquelles infamies elle trouve des tribunaux assez serviles? . . . .

Nous croyons devoir donner ici la liste des hommes

si honorables qui composaient le ministère de Cavaignac: à la justice, M. Marie, à l'intérieur, M. Dufaure, deux des plus nobles caractères de notre époque; aux affaires étrangères, M. Jules Bastide; à l'instruction publique et aux cultes, M. Freslon; à la guerre, le général de Lamoricière; à la marine, M. Verninhac-Saint-Maur; à l'agriculture et au commerce, M. Tourret; aux travaux publics, M. Vivien; aux finances, M. Trouvé-Chauvel. Ce dernier avait remplacé, le 25 octobre, ce respectable Goudchaux, le type de l'honneur; Goudchaux, lequel, ministre des finances le lendemain de la révolution de février, a refusé de proclamer la banqueroute, ne voulant point suivre le conseil qu'avait eu l'indignité de lui donner le sieur Achille Fould, celui-là même qui ensuite aida de son argent le coup d'état du 2 décembre et se trouve aujourd'hui l'un des principaux personnages de la cour des Tuileries, parfaitement digne d'y figurer aux premiers rangs ....

Le scrutin pour l'élection du président de la république eut lieu le 10 décembre 1848. Il donna le résultat suivant:

Louis-Napoléon	5,334,226 voix.
Cavaignac	1,448,107
M. Ledru-Rollin	370,119
M. Raspail	36,226
M. de Lamartine	19,910
Le général Changarnier, lequel d'ailleurs ne s'était point présenté	4,790

Le 20 décembre, l'assemblée proclama président de la république le citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, lequel, après avoir prêté, en pleine séance, entre les mains du président de l'assemblée, Armand Marrast, le serment de rester fidèle à la république démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que lui impose la constitution, alla s'établir au palais de l'Élysée. Le jour même il composa ainsi son ministère:

à la justice, M. Odilon-Barrot; ce respectable vétéran des assemblées parlementaires, l'un des plus beaux caractères de la France, se trouvait également chargé de présider le conseil des ministres en l'absence du président de la république;

à l'intérieur, M. Léon de Maleville, neuf jours après remplacé par M. Léon Faucher; nous avons raconté, à la page 122, la noble cause de la retraite de M. de Maleville; il refusa de se prêter au rapt des documens de l'état: le prince Louis ayant fait retirer du ministère de l'interieur les dossiers de l'affaire de Boulogne, dossiers contenant des documens bien peu flatteurs pour lui;

à l'instruction publique et aux cultes, M. de Falloux;

aux affaires étrangères, M. Drouin de L'Huys;

à la guerre, le général Rulhière, ancien pair de France;

à la marine, M. de Tracy;

aux finances, M. Hippolyte Passy;

à l'agriculture et au commerce, M. Bixio, neuf jours après remplacé par M. Buffet;

aux travaux publics, M. Léon Faucher (voyez plus haut), remplacé par M. Lacrosse.

Dans ce ministère avaient accepté de siéger des hommes honorables de tous les partis, sauf du parti rouge, auxquels d'ailleurs aucune proposition n'avait été faite. Le prince Louis, à cette époque, représentait l'inconnu, et il était bien naturel de voir les bons citoyens ne point lui refuser leur concours: aussi le ministère, dans sa composition, était-il un appel vivant à toutes les opinions. M.M. Barrot, de Tracy et Faucher y représentaient l'ancienne opposition libérale, assez indifférente à la question de la monarchie ou de la république, mais sincèrement et loyalement dévouée à la cause de la liberté réelle et vraie; MM. Passy et de Maleville représentaient, dans toute leur distinction et honorabilité, les monarchistes constitutionnels, ce que l'on appelle les orléanistes; M. de Falloux y représentait cette respectable fraction du parti légitimiste qui se nourrit de l'illusion d'alliér la liberté avec le droit divin, le feu et l'eau, tendance bien noble, mais complètement illusoire; le général Rulhière, militaire distingué, n'avait point d'opinions politiques, mais sa loyauté innée se serait toujours accommodée d'un régime libre; il en donna la preuve, ainsi que de son désinteressement, lors du 2 décembre, en brisant son épée et en acceptant la pauvreté pour ne point agir à l'encontre de l'honneur. M. Bixio représentait

dignité les républicains modérés; M. Buffet représentait cette fraction de la jeunesse que février 1848 avait appelée à la vie politique et qui ne voudra servir son pays que dans les voies de la liberté et de la loyauté, sagement attachée à la liberté du pays plus qu'à la forme du gouvernement. Pour ce qui est de M. Drouin de L'Huys, aujourd'hui ministre, et de M. Lacrosse, aujourd'hui sénateur, ils représentaient la classe des girouettes, classe plus nombreuse que respectable, et en France, malheureusement, très-nombreuse......

D'après l'avis de ses ministres, le prince Louis investit le général Changarnier du commandement de la garde nationale du département de la Seine et de celui des troupes de la première division militaire, ce qui concentrait sous sa main tout ce qui portait la baionnette à Paris. Nicolas-Anne-Théodule Changarnier, né le 26 avril 1793 à Autun dans le département de Saône-et-Loire, fut, sous la restauration, d'abord garde du corps; puis officier de ligne dans la campagne d'Espagne en 1823, et enfin officier dans la garde royale, où il laissa les souvenirs les plus honorables, qui contribuèrent beaucoup, de 1848 à 1851, à lui assurer une certaine influence sur le parti légitimiste. Après la révolution de juillet, il alla en Afrique avec le grade de capitaine et il y servit, l'on sait avec quelle distinction et avec quel éclat, pendant toute la durée du régime de juillet. En février 1848 il était lieutenant-général et commandant de la division d'Alger. A la nouvelle de la révolution, le gouverneur-général,

M. le duc d'Aumale, en quittant Alger, remit le commandement entre les mains de M. Changarnier, en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur-général Cavaignac. Nommé ministre à Berlin, M. Changarnier, aux attraits et aux jouissances d'une grande existence diplomatique, à laquelle d'ailleurs le rendait également propre son esprit observateur, perspicace et fin, préféra les emplois où il y avait, avec des dangers personnels à courir, la chance de rendre des services importans à son pays. Il refusa le poste diplomatique qu'on lui offrait, et il accepta un commandement militaire, d'abord à Paris, ensuite en Algérie, jusqu'au moment où il fut appelé par les électeurs parisiens à l'assemblée constituante. Il y acquit bientôt une considération bien justifiée par son caractère et par toute sa conduite. S'il avait voulu se mettre du côté de Bonaparte, il aurait été aujourd'hui maréchal, connétable, millionnaire, mais il n'attache aucun prix aux oripeaux d'une fausse grandeur, pour répéter l'admirable expression dont il s'est lui-même servi un jour. Il possède au plus haut degré une qualité bien rare chez les militaires, surtout rare chez les militaires français: c'est qu'il aime et il comprend la liberté; il ne voudra jamais servir qu'un régime libre, et il se trouve pénetré, jusqu'à la moëlle des os, de la grande, de la vraie ambition, de l'ambition des grands coeurs, celle d'être utile à son pays et de conquérir dans l'histoire une place honorable, et non de la petite ambition des ames mesquines: celle des grades, des

croix et du pouvoir d'antichambre. Un gouvernement libre et honnête pourra toujours compter sur l'appui du général Changarnier, et on le sait généralement. Nous nous trouvions à Paris au moment où M. Changarnier y revint après huit années de proscription: à peine la nouvelle de son retour avait-elle circulé, que plus de sept cents personnes de toutes les opinions, de tous les âges, de toutes les positions sociales s'empressèrent d'aller lui rendre visite et lui exprimer toutes leurs sympathies . . . . .

La nomination du général Changarnier au commandement militaire à Paris avait eu lieu, nous l'avons dit, à la demande du ministère: le président lui aurait préferé, tout naturellement, quelque valet à grosses épaulettes, mais le prince Louis venait seulement d'arriver au pouvoir, et il n'osait point encore engager une lutte contre un officier-général illustre, respecté par tous, et soutenu par toutes les opinions, les rouges seuls exceptés. Ceux-ci, à la tribune de l'assemblée, firent, à la nomination du général, une opposition très-significative, laquelle servit à dessiner encore mieux l'attitude de M. Changarnier et à le poser définitivement comme le chef militaire de la majorité de l'assemblée, dont les chefs parlementaires étaient des hommes éminens par leur talens, ainsi que par leur expérience politique.

La constitution créait une place de vice-président de la république, et en déférait le choix à l'assemblée, sur une liste de trois candidats présentés par le pré-

sident de la république. Ces trois candidats furent: M. Boulay de La Meurthe, le général Baraguey d'Hilliers et M. Vivien. L'assemblée, par 418 voix contre 277, investit de ces fonctions M. Boulay de la Meurthe, lequel n'avait aucune notoriété politique, mais à la chambre des députés sous la royauté, il avait deux fois proposé la révocation du décret de bannissement de la famille Bonaparte. Ce choix était une gracieuseté à l'adresse du président. En décembre 1851, M. Boulay, au lieu de protester contre la violation de la constitution et les massacres dans les rues de Paris, donna son adhésion au régime nouveau et accepta une place au sénat!!! .... Ceci peint l'homme ....

CHAPITRE TREIZIÈME.

Au moment où le prince Louis arrivait à la présidence de la république, surgissait une question d'une importance immense, une question appelée à dominer tout le règne de Napoléon III, et à devenir la pierre d'achoppement de son incontestable habileté — la question romaine. Au milieu du réveil général de l'esprit de liberté en Europe, les Romains ne pouvaient rester passifs et inertes; ils le pouvaient d'autant moins, qu'à l'exception de Naples, de la Russie et de la Turquie, il n'y avait pas, dans l'Europe entière, de gouvernement plus détestable que le leur; et puis, dans les autres pays, il est parfaitement loisible aux gouvernemens de se consolider en se transformant, tandis qu'à Rome il n'y avait nulle transaction possible: le pape devait renoncer à son pouvoir temporel ou bien les Romains devaient rester plongés dans un esclavage politique dont, raisonnablement et honorablement, personne n'a le droit de les contraindre à supporter le joug. Les papes, oubliant les paroles de Jésus-Christ: mon royaume n'est point de ce monde, non-seulement règnent sur des provinces entières, mais encore ils se sont arrogés le privilège de l'infaillibilité et

ils l'ont érigé en dogme. L'infaillibilité d'un être humain! Quoi de plus absurde et de plus ridicule? Nous poserons aux catholiques la question suivante. Le pape actuel proclame la nécessité, pour la papauté, du pouvoir temporel, et il blâme les doctrines émises au congrès de Malines; il est infaillible: par conséquent, il a raison; il est dans la vérité. Mais voici qu'après lui viendrait un autre pape, lequel proclamerait l'inutilité et même le danger, pour la papauté, du pouvoir temporel, et donnerait son approbation aux doctrines du congrès de Malines; infaillible à titre de pape, il aurait donc également raison; il serait, lui aussi, dans la vérité? Parmi ces deux papes, il y en aurait certainement un qui se trompe: qu'en pensent les catholiques ultràs? L'on reproche beaucoup à Pie IX de n'avoir point résolu la question pendante à Rome, en accordant un gouvernement constitutionnel: à notre avis, l'on a bien tort de lui adresser ces reproches. La question est insoluble autrement que par la chute complète du pouvoir temporel de la papauté. Nous savons bien que Pie IX n'est point une haute intelligence, mais quand il serait un homme de génie, la difficulté n'eu resterait pas moins insoluble; il n'y a nulle transaction possible; l'on ne saurait être, à la fois et en même temps, infaillible en matière religieuse et souverain constitutionnel en matière politique. Les vertus privées et l'excellent caractère personnel de Pie IX prolongent, à Rome, la durée du détestable régime actuel: si, à la place de ce pontife respectable

et bon, il y avait là un spadassin comme Jules II ou un empoisonneur comme Alexandre VI, le pouvoir temporel serait déjà tombé devant le mépris public Mais il n'y a nul doute que Pie IX se trouve destiné à être le dernier pape-roi; le régime romain actuel, reste suranné du moyen-âge, descendra dans la tombe avec ce pontife, comme il en sera également du principe de la légitimité dynastique avec un autre prince tout aussi respectable: M. le comte de Chambord. Le successeur de Pie IX se trouvera dans l'impossibilité de conserver le pouvoir temporel.

Au moment de l'avènement de Pie IX au trône pontifical, il y avait à Rome, comme ambassadeur de France, un homme d'un vaste esprit et d'une énergie de fer, le comte Rossi, natif de Bologne et ami particulier de Louis-Philippe. Rossi, malgré toute sa haute intelligence, s'était laissé séduire par la grande et belle illusion d'une transaction à l'amiable entre la papauté et les idées modernes. Sous son influence, le pape avait adouci le système dur et odieux de Grégoire XVI: il avait promulgué, le 30 décembre 1847, un motu-proprio établissant neuf ministres sous la présidence du cardinal secrétaire d'état, et établi une consulte pour les affaires. A la suite de la révolution de février à Paris, le pape, le 10 mars, avait institué à Rome un nouveau ministère composé de dix laïques et de trois ecclésiastiques et promis une loi fondamentale. Parmi les ministres, l'on voyait des noms offrant aux amis de la liberté toutes les garanties possibles, entre autres

celui de M. Minghetti. Mais à la première question politique d'une haute gravité, apparut, claire comme le jour, l'incompatibilité absolue du pouvoir temporel des papes avec les besoins les plus vitaux de l'Italie. La guerre pour l'indépendance italienne ayant éclaté entre le Piémont et l'Autriche, le ministère romain voulut porter aide au Piémont, ainsi qu'il en était du devoir sacré de chaque Italien. Le pape refusa, sous le prétexte de ne pouvoir, comme prêtre, verser le sang humain; noble scrupule, tout à l'éloge des vertus cléricales et privées de Pie IX, mais en même temps reconnaissance, complètement involontaire, mais entièrement irréfutable et logiquement concluante, de l'incompatibilité absolue de la papauté temporelle avec les imprescriptibles droits, que possède toute nation à l'indépendance politique, ainsi qu'à la liberté civile et politique.

Le ministère romain se retira; après plusieurs oscillations, un cabinet fut organisé sous la présidence de Rossi, toujours imprégné de l'illusion dont nous avons parlé. Mais la vivacité et la violence des passions méridionales amenèrent un crime odieux: Rossi fut assassiné le 15 novembre 1848, et huit jours après, le pape s'échappait de son palais pour se réfugier à Gaëte, sous la protection du roi de Naples. Les Romains, de leur côté, réunirent une assemblée constituante, laquelle, à 239 voix contre 11, proclama la république. Il aurait été certainement plus prudent et plus habile de choisir un roi constitutionnel, pour ne point effrayer

les monarchies européennes, mais l'effervescence des esprits, au sortir du pesant régime clérical, était fort vive, et le parti avancé l'avait emporté. D'ailleurs, après tout, les Romains, en proclamant la république, avaient suivi l'exemple donné par les Français, et ceux-ci n'avaient nul droit de leur en vouloir.

En présence de la fuite du Pape à Gaëte, et de la proclamation de la république à Rome, la position du président de la république française se trouvait compliquée de difficultés et d'embarras. Pour arriver au trône impérial, objet de tous ses voeux, il lui était absolument indispensable de ménager le clergé et le parti légitimiste; ce dernier, parce qu'il renferme dans son sein beaucoup de grands propriétaires fonciers, influens dans les campagnes, et le clergé, par la raison qu'au moyen du confessionnal il exerce une grande influence sur les femmes, et par elles sur les familles: l'opinion féminine, en France, ayant plus de puissance que dans tous les autres pays de l'Europe, la Pologne seule exceptée. Les légitimistes s'imaginent, de très-bonne foi, que les Romains sont des ilotes condamnés à un esclavage politique perpétuel pour le plus grand profit de ce que l'on appelle le pouvoir temporel du pape, c'est-à-dire à l'avantage matériel d'une troupe de moines. Les légitimistes s'indignent, à juste titre, des procédés de Napoléon III en France, et en même temps, ils ne peuvent concevoir comment, à Rome, les Romains osent-ils s'indigner de procédés pareils de la part du cardinal Antonelli et consorts? Le clergé français, oublieux des

grandes traditions gallicanes, se précipite en masse sur les traces funestes des monsignori de Rome, et il ne s'aperçoit point qu'il échange le culte sublime de Dieu contre le culte d'un homme revêtu de la tiare, culte ridicule, même vis-à-vis d'un prince respectable comme l'est Pie IX. Si Bossuet, Fénélon, La Luzerne et Bausset revenaient aujourd'hui en ce monde, la très-grande majorité du parti clérical les traiterait de novateurs dangereux et de révolutionnaires. Au reste, l'histoire nous montre, qu'à la fin de l'existence des institutions qui s'affaissent, il surgit toujours, dans leur sein, un esprit de vertige achevant de les entraîner plus vîte à leur perte, et la démence qui emporte aujourd'hui les défenseurs dn pouvoir temporel est le signe infaillible de l'approche imminente de la chute de cette institution surannée....

Le parti clérical, en votant pour le prince Louis, avait mis à son concours la condition expresse du rétablissement du pouvoir papal à Rome; d'un autre côté, le président se trouvait lié, depuis long-temps, vis-à-vis des Italiens, par des engagemens tout opposés, et par les engagemens les plus solennels! Entre le parti clérical français et les Italiens, la position du prince Louis était fort difficile. Il fit engager ces derniers à prendre patience, leur faisant dire que le jour où il serait empereur, il pourrait agir à son gré, mais qu'avant tout il lui fallait arriver au trône. Les Italiens, nation douée au plus haut degré de l'esprit politique, comprirent et s'armèrent de patience.....

A peine avait-on reçu en France la nouvelle de la fuite du pape de Rome à Gaëte, le général Cavaignac, le 3 décembre 1848, s'empressait d'adresser à Pie IX une lettre, qui fait le plus grand honneur à cet homme respectable ainsi qu'à ses sages ministres. Dans cette lettre, écrite avec une incomparable dignité, il offrait au pape, dans les termes d'un respect filial, un asile en France, mais il évitait de s'engager sur la question politique et ne prononçait même point le mot de retour papal à Rome. Cavaignac ne voulait point faire de propagande, mais en même temps, chef d'une république et républicain de coeur, il se respectait trop lui-même pour marcher contre une autre république, et pour fouler aux pieds, à Rome, ce même voeu national dont il admettait la souveraineté en France. Un pareil rôle, marqué au cachet de la mauvaise foi la plus insigne, adopté et suivi par Napoléon III, ne pouvait nullement convenir à la loyauté de Cavaignac et des hommes honorables qui formaient son ministère.

Empressé à flatter les cléricaux, le président non-seulement envoya à Rome des troupes françaises, mais encore il confia le commandement de l'expédition à un officier-général légitimiste connu par ses opinions cléricales, Oudinot, duc de Reggio. A Gaëte, où résidait momentanément le pape, se trouvaient deux diplomates français: le duc d'Harcourt, ambassadeur auprès du Saint-Siège, et M. de Rayneval, ministre près le roi de Naples. Le duc d'Harcourt avait toujours appartenu à l'opinion libérale la plus sérieuse, mais sous l'influence

de ces préjugés d'enfance et d'éducation que les meilleurs esprits ne peuvent pas toujours secouer, il ne se borna point à protéger la sécurité personnelle du pape, ce qui était un noble devoir: il n'insista point assez, à Gaëte, sur les réformes à introduire. M. de Rayneval, redevable de sa carrière politique au souvenir de son père, qui fut l'un des diplomates français les plus distingués de son temps, était, lui, un rétrograde achevé; sans manquer d'esprit, il était l'un de ces hommes qui regardent sans voir et entendent sans comprendre. Le président voulut envoyer à Rome un homme raisonnable, exempt de préjugés cléricaux, et il confia les fonctions de commissaire accompagnant l'expédition militaire à M. Ferdinand de Lesseps, diplomate habile et doué en même temps d'une remarquable énergie, dont il avait donné des preuves dans le poste de consul-général à Alexandrie, lors de la peste qui désola cette ville en 1835, ainsi que dans le poste de consul-général à Barcelone, lors du bombardement de la capitale de la Catalogne par Espartero en 1842. Les instructions écrites, données à M. de Lesseps par le ministre des affaires étrangères, M. Drouin de L'Huys, étaient rédigées d'une façon cauteleuse: elles parlaient de rapports à établir avec les autorités et les populations romaines, mais en recommandant d éviter toute stipulation propre à éveiller les susceptibilités du saint-siège. Après s'être ainsi mis à l'abri de toute responsabilité, le ministre, pour se dégager complètement, ajoutait votre jugement

droit et éclairé vous inspirera suivant les circonstances. M. de Lesseps trouva l'armée française sous les murs de Rome, où les Romains et les Italiens réfugiés se défendirent avec vaillance et énergie. M. de Lesseps fit suspendre les opérations militaires, il entra en pourparlers avec le gouvernement romain; il rédigea une convention en vertu de laquelle l'armée française, accueillie comme une armée amie (article I), devait, d'accord avec le gouvernement romain, prendre des cantonnemens extérieurs et maintenir la liberté des communications (article II); enfin garantie était donnée contre l'invasion étrangère du territoire occupé par les troupes françaises (article III). Les idées rétrogrades du général Oudinot et de M. de Rayneval leur firent repousser cette convention, et le siège de Rome commença. Le triumvirat, entre les mains duquel l'assemblée avait remis le pouvoir, se trouvait composé de trois hommes illustres par leurs talens, leur patriotisme et leur inébranlable énergie: M. Mazzini, M. Saffi et M. Armellini. Sous leur influence, la population romaine déploya un courage et une abnégation dignes des plus beaux temps de son histoire*);

*) Le comte Camille de Cavour, dans une longue conversation que nous avons eue à Leri, en octobre 1859, me parlant, entr' autres, de M. Mazzini, me dit ces propres paroles, qu'à mon retour à Turin je notais dans mon mémorandum intime: »Mazzini est mon adversaire politique acharné, et je crains bien que nous ne restions adversaires toute notre vie durant, mais cela ne m'empêche point de lui rendre toute la justice qui lui est due. Chez Mazzini comme chez moi, la principale fibre du coeur --- c'est l'amour de notre pays, pour lequel chacun de nous sera toujours prêt à tout sacrifier. Mazzini veut aussi

les préparatifs militaires de la défense furent habilement organisés par Pisacane; M. Medici se signala par son intrépide défense du casino Vascello, mais la palme de la gloire dans ce siège appartient au héros, aujourd'hui l'objet de l'amour des Italiens et de l'admiration des amis de la liberté dans le monde entier: au général Garibaldi. Il fallut aux Français trente-trois jours (1 juin — 3 juillet), pour obtenir la reddition de la ville. Enfin, le général Oudinot prit possession de Rome; il proclama le rétablissement du gouvernement pourri des prêtres, et l'on vit ce spectacle étrange d'une armée républicaine venant détruire une république, et fouler aux pieds le principe du voeu national, dont elle proclamait la souveraineté dans son propre pays, spectacle qui aurait été bouffon si le ridicule pouvait avoir place là, où il s'agit de refouler une nation sous un joug détesté à juste titre. M. de Lesseps fut rappelé et désavoué; le conseil d'état de France, chargé de l'examen de sa loyale et intelligente conduite, lui infligea un blâme injuste, mais lui, il publia un Mémoire et

---

l'indépendance de l'Italie, mais seulement il suit une voie que je considère, moi, comme périlleuse pour le pays. Néanmoins, aucun Italien ne doit jamais méconnaître, et certainement l'histoire n'oubliera pas les services rendus à l'Italie par Mazzini: pendant un quart de siècle, alors que nous étions écrasés sous le joug de l'étranger, alors que dans toute l'Italie il n'y avait pas encore de tribune libre, où la voix des patriotes puisse se faire entendre, pendant un quart de siècle Mazzini n'a pas cessé un seul instant de prêcher la haine du joug étranger, de raviver et de soutenir le sentiment de l'indépendance nationale; il a tout le droit de se dire qu'il a considérablement contribué, pour sa part, à empêcher le sentiment national de s'endormir, et par-là, il aura une belle p dans l'histoire de l'Italie. Il serait injuste de méconnaître cela.»

Telles furent les propres paroles du grand Cavour.

une Réponse parfaitement bien rédigées, et dans lesquelles il prouva clairement, et la logique de sa propre conduite, et l'injustice de celle du conseil d'état.

Le prince Louis ne pouvait cependant se brouiller avec les Italiens: il fallait nourrir et entretenir les espérances de ces derniers. Il donna à son aide-de-camp le colonel Edgar Ney (le prince actuel de la Moscowa), une mission auprès du pape, et il adressa à M. Ney une lettre rendue publique, dans laquelle il lui exprimait la nécessité d'introduire à Rome un ordre des choses, basé sur les principes du code Napoléon et sur l'admission des laïques dans le gouvernement. Le pape et les cardinaux ne tinrent aucun compte de cette lettre, dont la publication resta une démarche sans portée, mais ils acceptèrent la présence à Rome d'une armée française, sans l'appui de laquelle la cour papale n'aurait pu tenir douze heures, et serait chassée par les Romains. Alors commença, et il dure depuis quinze ans, le spectacle si ridicule et si humiliant pour la France: d'une armée française soutenant un gouvernement qui meprise les avis et les conseils du gouvernement français, et se moque poliment des divers ambassadeurs qu'on lui envoie de Paris!!!

Le 27 mai 1849 expiraient les pouvoirs de l'assemblée constituante française; une assemblée législative devait se réunir, et les élections eurent lieu le 15 mai. La majorité de la nouvelle assemblée était

hostile à la république, et dès-lors commença la lutte entre les trois partis monarchiques: les constitutionnels, ou orléanistes, les légitimistes, partisans du droit divin et d'un despotisme tempéré et honnête; enfin, les budgétistes appelés bonapartistes, partisans du régime du sabre, de l'arbitraire et des ténèbres, de ces ténèbres si propices aux intérêts privés des hommes influens, de ces ténèbres si chères à certains individus ....

Au moment où la nouvelle assemblée allait se réunir, le président de la république remplaçait le général Lebreton par le général Forey dans le commandement militaire du palais de l'assemblée. Ce changement ne fut point compris à cette époque; plus tard seulement, au 2 décembre, l'on en vit toute la portée. Le maréchal Forey est l'un des types du sabreur dédaigneux de la légalité; il en a donné la preuve au Mexique, en déclarant rebelles (!!!) les Mexicains qui défendaient noblement leur pays contre l'invasion des étrangers et en les menaçant de les faire fusiller!!!

Une modification partielle du ministère eut lieu le 2 juin. Les ministres de l'intérieur, des affaires étrangères et du commerce, MM. Léon Faucher, Drouin de L'Huys et Buffet, se retirèrent et furent remplacés par MM. Dufaure, Alexis de Tocqueville et Lanjuinais. Le caractère général du ministère resta le même: M. Lanjuinais remplaçait dignement M. Buffet; pour les deux autres choix, c'était un progrès; tout capable que fut Léon Faucher, M. Dufaure était une intelli-

gence bien supérieure, et M. Drouin de L'Huys, homme fort ordinaire, se trouvait remplacé avec éclat par Tocqueville, l'une des plus belles illustrations de la France. Le ministère restait ce qu'il avait été auparavant: un faisceau d'hommes politiques considérables et considérés, dont la présence gênait vivement le prince Louis, et dont ce dernier travaillait à se débarrasser à la première occasion.

La mauvaise étoile de la France porta l'assemblée à élire pour président M. Dupin aîné, lequel fit preuve d'une incroyable lâcheté au 2 décembre, et plus tard, reniant les souvenirs et les traditions de sa vie entière, se précipita aux pieds du despote de la France, et obtint un fauteuil dans ce sénat, où il était devenu digne de siéger et digne d'être mis à l'engrais des trente mille francs. M. Dupin est la preuve vivante de l'une des maladies les plus incurables de la France: celle de beaucoup pardonner à un diseur de bons mots....

Les élections nouvelles avaient montré une fois de plus, que le parti socialiste se trouvait en minorité dans le pays. Les socialistes essayèrent de recommencer ce qu'ils avaient fait, treize mois auparavant, au moment de la réunion de l'assemblée constituante: ils essayèrent d'une émeute. Elle fut tentée le 13 juin, et échoua complètement. Plusieurs d'entre les membres de la nouvelle assemblée furent arrêtés et traduits devant la haute-cour; d'autres parvinrent à s'échapper, mais furent obligés de chercher un asile à l'étranger; le résultat définitif de la tentative fut d'affaiblir encore, dans

l'assemblée, non-seulement le parti socialiste, mais aussi, par contre-coup, le parti républicain modéré. Les idées monarchiques continuaient à gagner du terrain, et vu l'impossibilité d'un régime légitimiste, la question se posait dès-lors entre le prince Louis et les orléanistes.

Le prince Louis le voyait: il ne pouvait continuer à marcher avec un ministère où, à l'exception de M. Lacrosse, aujourd'hui sénateur, tous les autres ministres étaient des hommes politiques plus ou moins considérables, mais tous d'une valeur réelle et sérieuse, et n'auraient jamais consenti à livrer, à qui que ce fût, les libertés de leur pays. Aussi, le prince Louis, après avoir noué de nombreuses accointances dans l'assemblée où il se trouvait chaudement appuyé par Morny et Persigny, récemment élus, se décida, cinq mois après la convocation de la législature, à changer de ministère, et à remplacer les hommes politiques par des nullités ou des commis, prêts à le servir en tout ce qu'il lui plairait de leur ordonner. Le ministère du 31 octobre 1849 offrait la liste suivante, véritable liste d'antichambre de cour:

à la justice, M. Rouher;
à l'intérieur, M. Ferdinand Barrot;
aux affaires étrangères, le général de Lahitte;
à l'instruction publique, M. de Parieu;
à la guerre, le général d'Hautpoul;
à la marine, l'amiral Romain-Desfossés;
aux finances, M, Achille Fould;

au commerce, M. Dumas, le chimiste;
aux travaux publics, M. Bineau.

MM. Ferdinand Barrot, de Parieu, Romain-Desfossés, Fould, Bineau et Dumas étaient des hommes spéciaux, bons à devenir des commis supérieurs, des chefs de division dans les ministères, mais sous un gouvernement représentatif sérieux ils ne seraient jamais arrivés à devenir ministres; l'ambition mesquine, la vanité, la passion de parvenir à un rang auquel ni leur capacité, ni leur position ne pouvait les faire aspirer, les décidèrent à se faire les serviteurs du prince Louis. M. Rouher, un ambitieux de bas-étage, parleur facile et prolixe, devait jouer, dans ce ministère, le rôle de l'orateur; les généraux d'Hautpoul et de Lahitte, anciens officiers du premier empire, étaient des sabreurs ne comprenant absolument rien aux affaires politiques, et le choix si ridicule de M. de Lahitte pour le ministère des affaires étrangères avait été dicté précisément par son incapacité même: le prince Louis voulant dès lors inaugurer ce système de politique personnelle qu'il suit depuis ce temps-là, système consistant à mener les négociations sous main, par des hommes à lui, et se servant, dans ce but, du prince Napoléon vis-à-vis des démocrates, de Morny vis-à-vis des réactionnaires, du docteur Conneau vis-à-vis des Italiens, de Mocquard vis-à-vis de tous indifféremment, suivant les occasions. *)

*) Le général de Lahitte vient tout récemment encore de donner une preuve nouvelle et prodigieuse de son obscurantisme. Au sénat, M. de

Le jour même de la nomination de son premier ministère d'antichambre, le président adressait à l'assemblée un message, que l'ancien ministère n'aurait jamais consenti à autoriser. Dans ce message, après quelques mots de courtoisie à l'égard de ceux dont il se séparait, il disait qu'il lui fallait pour ministres: »des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme et d'une politique nettement formulée; qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution (!!!);

La Gueronnière disait que le colportage en France vendait jusqu'à vingt millions de volumes par an. M. de Lahitte s'écrie: c'est effrayant! M. de La Gueronnière fut obligé de tranquilliser le vieux crétin, en lui disant: ne vous inquiétez pas, mon général, ces volumes sont tous estampillés (voyez l'Indépendance Belge du 23 mars 1864).

Le sénat du premier empire français a fait preuve d'une grande lâcheté, mais au moins la majorité de ses membres étaient-ils des hommes de capacité réelle et de grande expérience politique. Plus tard, sous les Bourbons, à la chambre des pairs, échappés au régime brutal de Napoléon et placés dans une atmosphère libre, ils se montrèrent libéraux. Mais le sénat français actuel, à l'exception d'un petit nombre d'individualités honorables et intelligentes, n'est autre chose qu'une écurie de crétins réactionnaires à l'engrais de trente mille francs par bête. Il est pire que le sénat de la Rome impériale: dans celui-ci, un jour, par hasard, l'on plaça un cheval, mais au sénat français, la majorité se compose d'un troupeau d'ânes. --- L'un des amis du .... lui demandait un jour, pourquoi s'était-il fait nommer sénateur? Celui-ci répondit: je sais bien, mon cher, tout ce qu'il y a à dire sur ce régime; je sais bien ce qu'en vaut l'aune, mais voyez-vous, c'est le moyen pour moi d'arriver de plain-pied à la chambre des pairs, sous la royauté qui succèdera à ce régime-ci. -- Nous croyons qu'aucun gouvernement, arrivant au pouvoir en France, ne pourra, sans se déconsidérer complètement, conserver, sous quelque dénomination que ce fût, le sénat actuel, devenu l'objet de la risée universelle du monde civilisé. Il y a maintenant en France un dicton nouveau: bête comme un sénateur!

qui soient aussi préoccupés de la responsabilité du président que de la leur, et de l'action que de la parole.« Ceci, en traduction vraie, voulait dire qu'il lui fallait des ministres-valets, et non des hommes politiques à opinion faite et indépendante. Il ajoutait: »l'unité de vues et d'intentions a été entravée; l'esprit de conciliation pris pour de la faiblesse .... Au milieu de cette confusion, la France, inquiète parcequ'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté et le drapeau de l'élu du 10 décembre.« Et enfin, il laissait échapper le mot vrai de ses desseins: »Cette volonté ne peut-être sentie que s'il y a communauté entière d'idées entre le président et ses ministres« C'était là le fond de la question, et le président ajoutait, avec cette impudence de mensonge à lui particulière: »le nom de Napoléon, qui a triomphé au 10 décembre, est à lui seul tout un programme. Il veut dire: à l'intérieur, ordre, autorité, religion, liberté du peuple (?!!); à l'extérieur, dignité nationale .... Relevons donc l'autorité sans inquiéter la vraie liberté«. (?!!).

Ce message est une ère dans l'histoire du régime bonapartiste: il marqua le jour de la séparation définitive du président avec le parti constitutionnel monarchique. A dater de ce jour, le système du président consista à exploiter l'aversion des légitimistes et la haine des rouges contre le parti constitutionnel, et en même temps à effrayer, par la crainte des rouges, cette masse inerte, niaise et peureuse des moutons de Panurge, laquelle, dans tous les pays, se range toujours du côté

où elle espère récolter des avantages matériels, et qui considère comme le plus sacré des devoirs la soumission la plus absolue à celui, qui a la force en main. Depuis cette époque, sauf deux exceptions accidentelles en 1851, il n'y eut plus de ministres en France: il n'y eut et il n'y a que des commis et des valets du pouvoir. Les deux exceptions furent M. M. Buffet et Léon Faucher, égarés, l'on ne soit comment, le 10 avril 1851, dans un ministère où ils avaient l'honneur d'être parfaitement déplacés, et congédiés d'ailleurs, pour leur gloire, au bout de six mois.

Pour compléter son gouvernement et marcher plus facilement à la conquête du pouvoir absolu, le président révoqua le préfet de police, le loyal colonel Rébillot, appelé à cette fonction, le 20 décembre 1848, par l'ancien ministère, et il confia le poste si important de préfet de police à l'un de ses propres agens, Carlier, lequel fut chargé de la double tâche: d'organiser de prétendus complots, afin d'effrayer les chauvins par la crainte du socialisme, et les porter à réclamer l'établissement du despotisme, et en même temps de protéger et de cacher le véritable complot, celui des amis du prince Louis contre la république, contre les libertés et la dignité de la France, aujourd'hui ravalée dans la boue de l'absolutisme.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

L'année 1850 commença par un acte ridicule du président: la nomination de son oncle Jerôme Bonaparte au rang de maréchal de France. Conférer la plus haute dignité militaire à l'ancien polichinelle couronné de Westphalie -- c'était la rabaisser. Une caricature spirituelle circula dans Paris: elle représentait le président venant surprendre son oncle au lit le jour de l'an, et lui présentant le bâton de maréchal. Au bas du dessin, on lisait: »Mon neveu, nous ne sommes point encore en carnaval« -- »Pardon, mon oncle, ce sont mes étrennes de bonne année« -- »Vraiment, mon cher neveu, je ne m'attendais guère à celle-là.«

Le président avait imaginé de tendre à la majorité un piège très-habilement combiné. Beaucoup d'hommes politiques trouvaient le suffrage universel dangereux et inopportun dans un pays, où une partie du peuple ne sait point lire; ils le trouvaient dangereux surtout par la possibilité qu'il offrait à des hommes, instigués ou payés, de se transporter de commune en commune, suivant les exigences de leur parti, et d'y voter après quelques jours, ou même après quelques heures de

résidence. Le président imagina de pousser la majorité à modifier la loi électorale, en exigeant trois années de résidence, se réservant ensuite, le jour où il violerait la constitution, de placer ce vote de l'assemblée au nombre de ses griefs, et de se poser en vengeur des droits populaires. Pour y arriver plus aisément, il remplaça, le 16 mars, au ministère de l'intérieur, M. Ferdinand Barrot par M. Baroche. Ce dernier, ancien membre de l'opposition à la chambre des députés, avait proposé, le 23 février 1848, la mise en accusation du ministère Guizot et il s'était ensuite vanté d'avoir -- comme il le disait lui-même -- devancé la justice du peuple. Elu vice-président de l'assemblée législative en 1849, il s'était livré à Bonaparte, dont il est resté depuis lors le serviteur très-humble et très-obéissant. Depuis quatorze années qu'il est plongé dans le bonapartisme, le Baroche a commis, contre les libertés de son pays et de ses concitoyens, bien des actes autrement graves que ceux, pour lesquels il voulait mettre en accusation le ministère Guizot: nous espérons bien que le jour de la justice viendra également pour le Baroche, ainsi que pour tous ses acolytes, à quelque position sociale qu'ils appartiennent!

La modification à la loi électorale dont nous avons parlé fut votée par l'assemblée le 31 mai 1850.

Le 10 août, l'assemblée, après quinze mois de session, se prorogea pour trois mois. Au moment de se séparer, elle nomma une commission de permanence, composée du président, M. Dupin aîné, des

quatre vice-présidens, général Bedeau, comtes Daru et Benoist d'Azy, et M. Léon Faucher; des six secrétaires: M. M. Arnaud de l'Ariège, Lacaze, Peupin, Chapot, Bérard et baron d'Anthès de Heeckeren; des trois questeurs: général Leflô, MM. Baze et de Panat, et de vingt-cinq membres élus au scrutin: M. Odilon-Barrot, comte Jules de Lasteyrie, M. Monet, généraux de Saint-Priest et Changarnier, MM. d'Olivier, Berryer, Nettement, comte Molé, généraux marquis de Lauriston et de Lamoricière, comtes Beugnot et Charles de Mornay,duc de Montebello, MM. de Lespinasse et Creton, général Rulhière, M. Vesin, comte Léon de Laborde, M. Casimir Périer, baron de Crouseilhes, MM. Druet-Desvaux, Combarel de Leyval, Garnon et Chambolle.

La liste de cette commission de permanence offrait un échantillon complet des tendances de l'assemblée. La moitié des membres de cette commission appartenait à ce parti constitutionnel, qui a l'éminente sagesse et le patriotisme de faire passer la question de la liberté vraie et réelle avant la question de dynastie et avant les utopies politiques, parti contenant dans son sein l'avenir de la France et les garanties de la prospérité de son pays. C'étaient MM. Bedeau, Daru, Benoist, Faucher, Leflô, Baze, Odilon-Barrot, de Lasteyrie, Changarnier, Molé, de Lamoricière, Beugnot, de Mornay, Rulhière, Périer, Chambolle. A cette même opinion appartenaient, à cette époque, MM. Dupin et de Montebello, aujourd'hui devenus

les serviteurs de Bonaparte. L'opinion légitimiste se trouvait représentée par MM. Berryer, Nettement et le général de Saint-Priest, l'un des plus beaux caractères de notre temps, et avec M. Berryer, le plus raisonnable et le plus modéré de tous les légitimistes. Ce sont les deux seuls hommes d'état que ce parti possède encore, et tous les deux sont aujourd'hui âgés de soixante-quinze ans!

La prorogation trimestrielle offrit à chaque parti l'occasion de manifester ses sentimens politiques. Le président entreprit de parcourir la France pour étudier ses besoins, disait-il, mais en réalité pour être à même, dans les grandes villes et les principales localités, de faire entendre, par lui-même et par son entourage, qu'il était disposé à beaucoup faire pour la ville ou la localité, mais que son pouvoir et son budget étaient trop restreints tous les deux; qu'il fallait augmenter l'un et l'autre, et qu'alors l'on aurait à se louer de lui. Les représentans de la montagne à l'assemblée, comme on appelait le parti rouge, allèrent dans leurs localités pour tâcher de chauffer les esprits dans le sens de leurs opinions. Plusieurs d'entre les membres les plus éminens du parti constitutionnel se rendirent à Claremont, pour voir une dernière fois le vieux roi Louis-Philippe, qui mourut le 26 août 1850. Enfin, le parti légitimiste se donna rendez-vous à Wiesbaden, où M. le comte de Chambord était venu faire un séjour de quelques semaines. Le parti légitimiste avait déjà à cette époque, en France, une organisation qu'il a conservée depı

lors, laquelle aurait eu une grande importance, une vaste influence, si les principes surannés de ce parti ne le condamnaient point à une mort politique irrévocable; dans tous les départemens de France sans exception il existe un comité légitimiste, composé de personnages haut placés et de riches propriétaires; ce comité est chargé de tout ce qui concerne le soin des intérets et le développement des principes légitimistes dans le département, et il se trouve en relation directe avec le principal comité central, établi à Paris. Ce comité central fut composé par M. le comte de Chambord, en août 1850, de cinq personnages, appelés les mandataires de M. le comte de Chambord. C'étaient: le duc de Lévis, le général de Saint-Priest, M. Berryer, le marquis Amédée de Pastoret et le duc Des Cars. Nous venons de dire que MM. Berryer et de Saint-Priest sont les deux seuls hommes d'état de ce parti; les ducs Des Cars et de Lévis étaient des grands seigneurs entourés d'une juste considération personnelle; pour ce qui en est de M. de Pastoret, son importance dans le parti légitimiste tenait au souvenir de son père, chancelier de France sous Charles X et l'un des principaux chefs du parti légitimiste sous le régime de juillet. M. Amédée de Pastoret, qui avait trouvé incompatible avec ses sentimens d'accepter aucune fonction sous le gouvernement libéral et honnête de juillet, s'empressa, après l'indigne coup d'état du 2 décembre, de se précipiter dans les antichambres de Bonaparte; il accepta un siège au sénat et il passa

les dernières années de sa ridicule existence à se prélasser dans cette écurie du despotisme.

L'organisation départementale légitimiste dont nous venons de parler, est parfaitement connue dn gouvernement actuel: il ne la redoute nullement, sachant bien que les légitimistes n'ont aucun avenir devant eux, tandis qu'il tremble devant les plus minces faits et gestes des orléanistes! Napoléon III disait un jour au comte Kissélew: »je n'en veux point aux légitimistes; chez eux, la »politique, c'est une religion; leurs principes sont des »articles de foi. Je ne viens point, par exemple, à vous »qui êtes de la religion d'orient, vous proposer de »changer de culte. Mais j'en veux aux orléanistes: »pour eux, d'après leurs principes, la question de dy»nastie n'existe point. Pourquoi donc ne veulent-ils »point m'aider à gouverner la France?« Le comte Kissélew ne répondit rien, et il eut raison de se taire. La réponse était bien facile à faire, mais pour un ambassadeur elle était absolument impossible à énoncer. Les orléanistes, ou plutôt le parti constitutionnel, car c'est là leur véritable nom, savent parfaitement qu'avec les Bonaparte il n'y a point de liberté possible; un Bonaparte veut dire trois choses: despotisme, mépris de l'humanité et insigne fourberie politique, et la Providence paraît avoir choisir les Bonaparte, lesquels ont le suprême ridicule de se prendre eux-mêmes pour une dynastie (!!!), comme des commissaires de police investis du pouvoir absolu, dans le but de faire apprécier aux Français tout le prix de ces libertés que

les Français n'ont point su conserver; dont ils apprennent, grâce aux Bonaparte, à regretter l'absence et à déplorer la privation, et en possession desquelles ils ne manqueront point de rentrer infailliblement le jour où ils auront mis les Bonaparte à la porte. L'on raconte que madame la duchesse de Berry disait un jour: je suis fort reconnaissante à Napoléon III de ce qu'il veut bien se donner la peine de balayer la France pour mon fils. Nous croyons que son altesse royale est dans l'erreur en supposant, que le balayage en question s'opère au profit de son auguste fils: une fois le balayage achevé et le balayeur mis à la porte, la France, probablement, ou sera gouvernée par le roi Louis-Philippe II, ou bien elle aura un régime républicain modéré, mais nous doutons fort que M. le comte de Chambord remonte sur le trône de ses aïeux, et nous ne le désirons nullement, ni pour ce prince vraiment respectable, ni pour la France. Nous ne le désirons point pour lui-même, vu les embarras inextricables où le plongerait le principe suranné dont il se trouve être le représentant par la fatalité de la naissance; nous ne le désirons point pour la France, pour laquelle le rétablissement du régime légitimiste constituerait un prompt acheminement à de vives convulsions et à une révolution nouvelle ......

Le congrès légitimiste de Wiesbaden en 1850 donna une preuve de l'incompatibilité absolue du principe légitimiste avec les idées modernes. Dans la circulaire adressée par le prince à ses partisans et portant

nomination dans la prévision d'éventualités soudaines, y était-il dit, des cinq mandataires dont nous venons de parler, circulaire datée du 30 août 1850 et signée par M. le marquis de Barthélémy, on lit ces phrases d'une insigne maladresse: »M. le comte »de Chambord a formellement et absolument condamné »le système de l'appel au peuple, comme impliquant »la négation du système national (??!!) de l'hérédité »monarchique; *) ...... il s'est prononcé pour aban»donner sincèrement, absolument tout sy»stème qui pourrait porter la moindre atteinte »aux droits dont il est le dépositaire (?!!) il s'est »prononcé pour revenir à ces honorables tradi»tions de discipline qui seulent peuvent relever, »après tant de révolutions, le sentiment de l'autorité; »rester inébranlable sur les principes.......« Cette circulaire, où la maladresse politique le disputait à une franchise louable, mais par trop candide, était due, en grande partie, à des personnes de l'entourage intime de l'auguste prétendant, à des hommes d'une complète médiocrité d'intelligence, tels que M. de La Ferté-Meun et MM. de Blacas. Cette circulaire produisit un effet si déplorable, et en France et dans toute l'Europe, que M. le comte de Chambord et quelques

---

*) Et pourtant le prétendu droit divin des Bourbons à régner sur la France prend sa source dans la mesure de violence, employée par Hugues Capet vis-à-vis du dernier roi de la dynastie carlovingienne, qu'il fit jeter en prison pour le reste de ses jours et s'empara de sa couronne.

conseillers plus raisonnables s'en aperçurent: ils s'empressèrent de saisir la première occasion qui vint se présenter, pour essayer de revenir sur leurs pas. Le 16 janvier 1851, M. Berryer, dans une circonstance dont nous parlerons plus loin, prononça à l'assemblée législative un discours admirable de fond et de formes. M. le comte de Chambord lui adressa, de Venise, le 23 janvier, une lettre de félicitation, où il proclamait, comme bases de sa conduite future: »l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès, pour tous les mérites, à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux,« et annonçait l'intention de: »donner à ces principes toutes les garanties qui leur sont nécessaires, par des institutions conformes aux voeux de la nation, et fonder, d'accord avec elle, un gouvernement régulier et stable, en le plaçant sur la base de l'hérédité monarchique et sous la garde des libertés publiques, à la fois fortement réglées et loyalement respectées.« Ensuite, pour caresser les ambitions personnelles, le prince ajoutait: »la France trouvera en moi un Français dévoué, empressé de rallier autour de lui toutes les capacités, tous les talens, toutes les gloires, tous les hommes qui, par leurs services, ont mérité la reconnaissance du pays.« Cette lettre du 23 janvier 1851 se trouvait exactement copiée sur les proclamations de Louis XVIII pendant l'émigration, comme la circulaire du 30 août 1850 rappelait les documens jadis émanés, à la même époque, du comte d'Artois et des princes de Condé. Mais entre la lettre

et la circulaire, il y avait cette différence insigne, que la lettre était une manoeuvre politique, et la circulaire avait exprimé les intentions réelles de la presque totalité du parti légitimiste. Le coup était porté: il fut irrémédiable; le parti légitimiste, par la circulaire de Wiesbaden, avait proclamé lui-même son incompatibilité avec la société moderne .....

De son côté, le président de la république, en faisant sa tournée à travers les départemens, se donnait, ainsi que son entourage, toutes les peines possibles pour faire bien comprendre aux populations, que le jour où il se trouverait investi du pouvoir suprême, la France atteindrait l'apogée de la liberté et de la prospérité .... A Saint-Quentin, en remettant des livrets de la Caisse d'épargne aux ouvriers, il leur dit: »Voyez-vous, mes amis les plus sincères et les plus dévoués ne sont pas dans les palais: ils sont sous le chaume; ils ne sont pas sous les lambris dorés; ils sont dans les ateliers, sur les places publiques, dans les campagnes. Je sais, comme disait l'empereur, que ma fibre répond à la vôtre, et que nous avons les mêmes intêrets, les mêmes instincts.«

A Lyon, où une partie de la population l'avait accueilli avec des cris hostiles, il tint, à un banquet offert par la ville, ce discours que sa conduite postérieure a prouvé avoir été un chef d'oeuvre de blague, de mensonge et de fourberie.

»Je ne suis pas le représentant d'un parti, mais le représentant des deux grandes manifestations natio-

nales qui, en 1804 comme en 1848, ont voulu sauver par l'ordre les grands principes de la révolution française. Fier de mon origine et de mon drapeau, je leur resterais fidèle; je serais tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de moi, abnégation ou persevérance. Des bruits de coup d'état sont peut-être venus jusqu'à vous, mais vous n'y avez pas ajouté foi: je vous en remercie. Les surprises et les usurpations peuvent être le rêve des partis sans appui dans la nation, mais l'élu de six millions de suffrages exécute les volontés du peuple: il ne les trahit pas. Le patriotisme, je le répète, peut consister dans l'abnégation comme dans la persévérance.«

A Strasbourg, après un accueil très-froid de la part du maire et des conseillers municipaux, il dit à un banquet donné par les commerçants et les industriels: »J'ai respecté, je respecterais la souveraineté du peuple, même dans ce que son expression peut avoir de faux ou d'hostile. Si j'en ai agi ainsi, c'est que le titre que j'ambitionne le plus est celui d'honnête homme: je ne connais rien au dessus des devoirs.«

Le coup d'état du 2 décembre et le régime sous lequel la France, pour sa honte, se trouve courbée aujourd'hui, servent de réponses significatives à ces paroles ....

A Cherbourg, après avoir passé en revue l'escadre, à un banquet où il y avait beaucoup de militaires de

terre et de mer, il laissa voir plus clairement sa pensée; il dit que la France attendait beaucoup de résultats de son arrivée au pouvoir, mais, ajouta-t-il: »ces résultats tant désirés, ils ne s'obtiendront que si vous me donnez le moyen de les accomplir, et ce moyen, il est tout entier dans votre concours à fortifier le pouvoir et à écarter les dangers de l'avenir« et levant tout voile, il rappela que son oncle »vint à une époque où la nation, fatiguée des révolutions, lui donna le pouvoir nécessaire pour abattre l'anarchie, combattre les factions et faire triompher à l'extérieur par la gloire, à l'intérieur par une impulsion vigoureuse, les intérêts généraux du pays.«

De retour à Paris, le président voulut profiter du temps qui lui restait jusqu'à la réunion de l'assemblée, pour exciter l'esprit des troupes et provoquer des manifestations impérialistes. Des revues militaires eurent lieu: les soldats, excités par les officiers, et ceux-ci par plusieurs généraux, poussèrent des cris de »vive l'empereur« et »à bas la république.« Ces cris si inconstitutionnels furent non-seulement tolérés, mais encore accueillis de la manière la plus gracieuse, tandis qu'un pauvre invalide qui avait déjeûné d'une manière un peu trop copieuse, ayant poussé le cri de »vive la république sociale« fut condamné à deux années de prison. Ce malheureux vétéran, mutilé au service de son pays, alla expier dans un cachot l'imprudence d'avoir bu quelques verres de vin de trop, tandis qu'il n'y avait point assez de récompenses pour des misérables,

qui s'empressaient de se déclarer prêts à vendre les libertés de leur pays en échange de grades et de places lucratives! Mais ce fut surtout à une revue de cavalerie passée dans la plaine de Satory, près de Versailles., que se manifesta, à son degré culminant, le servilisme bas et dégoûtant de ces bonapartistes, de ces dévoués budgétistes. Après de nombreux cris de »vive l'empereur« poussés pendant le défilé des troupes, le servilisme atteignit son ignoble apogée pendant le festin qui suivit la revue, festin où généraux, officiers et sous-officiers siégèrent à la même table. Au milieu des flots de vin de champagne, des cris frénétiques de vive l'empereur se firent entendre; la république fut conspuée d'injures, et cette frénésie d'égoïsme et de bas calculs, commencée à Satory, devait aboutir, quatorze mois plus tard, aux massacres dans les rues de Paris, aux proscriptions, aux déportations; l'ivresse du vin devait aboutir à l'ivresse du sang et à l'esclavage de la France, dont les libertés furent vendues par une partie de ses propres enfans en échange d'avantages personnels. Les Français s'indignent beaucoup, et à juste titre, contre les étrangers, quand ceux-ci essaient d'envahir leur pays, mais que dira donc l'histoire de France en parlant de ces misérables, qui ont vendu leur pays à un despote et qui foulent aux pieds leurs propres concitoyens pour se remplir les poches? Que dira l'histoire de France de cet homme, qui acheta des consciences et appuyé sur une bande de fripons, réduisit son pays à un esclavage politique, lequel a rendu

cette France, jusqu'à lui libre et glorieuse, l'objet de la pitié et de la risée de l'Europe?

La commission de permanence, instituée par l'assemblée législative pour siéger pendant toute la durée de la prorogation, fut naturellement choquée, froissée et alarmée par les manifestations écloses aux revues militaires, à celle de Satory surtout, suivie d'un fait des plus significatifs. Le loyal général Neumayer, qui avait blâmé l'attitude des troupes, attitude si contraire et aux devoirs du soldat et à ceux du citoyen, fut éloigné de Paris par une nomination à un commandement en province. La commission permanente fit inviter le ministre de la guerre à venir lui donner des explications. M. d'Hautpoul se rendit le 7 octobre à la sommation de la commission; ses explications vagues, banales, n'expliquèrent rien; il s'embarrassa et fut obligé de convenir de la vérité des faits incriminés, seulement il essaya de leur ôter toute signification politique. La commission, composée en majorité d'amis sincères des libertés de leur pays, aurait dû agir avec énergie: elle aurait bien fait de convoquer immédiatement l'assemblée et mettre en accusation le président de la république. Au lieu de cela, elle se montra faible et indécise; il est vrai qu'il existe deux circonstances fort atténuantes à sa décharge. D'abord, la mollesse d'attitude que commençait déjà à témoigner son président Dupin, mollesse qui, plus tard, au 2 décembre, prit de telles proportions, qu'elle ne saurait être expliquée que par la trahison la plus perfide ou par la

lâcheté la plus couarde; M. Dupin, à cette époque, passait pour un libéral: l'on a vu depuis ce qui en est, lorsqu'il accepta de siéger dans le sénat et reprit l'exercice de ses fonctions de procureur-général à la cour de cassation, qu'il avait d'abord si honorablement quittées. Ensuite, les membres de la commission, qui avaient vécus sous quatre régimes bien différens, mais tous les quatre également honnêtes: celui de la restauration, celui de Louis-Philippe, celui du gouvernement provisoire de février et celui de Cavaignac, ne pouvaient comprendre ni admettre seulement la pensée, qu'un gouvernement puisse être assez vil pour protester hautement de sa fidélité à une constitution, qu'il travaillait sous main à renverser; pour protester de son dévouement à une république qu'il allait, quatorze mois plus tard, noyer dans le sang et dans les proscriptions. Les membres de la commission, de même que l'assemblée elle-même pendant les treize derniers mois de son existence, furent bien imprudens et bien crédules, mais qui oserait leur jeter la pierre? ..... Il y a de ces degrés d'infamie, que les honnêtes gens sont parfaitement excusables de ne point même savoir comprendre ....

L'embarras du général d'Hautpoul devant la commission déplut au président de la république; il lui donna le poste de gouverneur-général de l'Algérie, et le remplaça, le 22 octobre, au ministère de la guerre par le général Schramm, vieux sabreur qui se dispensa de tous égards envers les représentans de la nation, et

appelé dans le sein de la commission, commit la suprême inconvenance de ne point s'y rendre. Le règne du sabre approchait en France.

Dans la séance du 30 octobre, la commission reçut un rapport de M. Yon, commissaire de police spécialement attaché au palais de l'assemblée, révélant les faits les plus graves au sujet d'une réunion appelée La Société du Dix Décembre, formée en apparence dans un but de bienfaisance, mais en réalité pour faire de la propagande napoléonienne contre la république. M. Yon disait, dans son rapport, que la veille, 29 octobre, le comité de la société, siègeant rue Geoffroy-Marie, 9, avait fait prévenir les chefs des diverses sections de la société d'avoir à se tenir sur leurs gardes, en leur faisant dire que d'un moment à l'autre des évènemens graves pouvaient survenir. M. Yon ajoutait qu'il était question de proclamer la dissolution de l'assemblée et d'assassiner le président de l'assemblée, ainsi que le général Changarnier. M. Yon disait également qu'une nouvelle société s'était formée sous la présidence du peintre en lettres Picot, rue Faubourg-Montmartre, 9; qu'elle comptait déjà environ mille adhérens, ayant tous prêté le serment de procurer, par tous les moyens, au prince Louis la présidence à vie de la république, et que dans la salle où se tenaient les séances de cette société l'on voyait une espèce d'autel, où se trouvaient ensemble une image du Père Eternel, les portraits de Napoléon I et du prince Louis, des aigles, des épées, etc.

Cette communication d'une si haute gravité fut faite à la commission de permanence le 30 octobre. Ce jour-là, la séance se trouvait présidée, non par le Dupin, mais par un homme de coeur, Léon Faucher, et la commission décida que les ministres de la guerre et de l'intérieur seraient invités à se rendre le lendemain dans son sein pour donner des explications. Le 31 octobre, M. Schramm, manquant à toutes les convenances, ne vint ni n'envoya de lettre d'excuses; M. Baroche se présenta seul. Interpellé sur le travail qui se faisait visiblement, dans l'armée et parmi la bourgeosie, au profit des tendances impérialistes, interpellé au sujet de la société du Dix Décembre, le Baroche affirme sur l'honneur (!!!), en son propre nom, au nom de tous ses collègues, ou plutôt au nom du gouvernement tout entier, et c'est à dessein, ajoute-t-il, qu'il se sert de cette dernière expression pour donner à sa déclaration toute la portée qu'elle doit avoir, qu'il n'a existé et qu'il n'existe aucune intention hostile à l'assemblée nationale, aucune vue contraire à l'accord et à la bonne intelligence dont le maintien est un devoir. (Voyez les procès-verbaux de la commission de permanence, imprimés dans l'Annuaire historique universel pour 1850, à l'appendice, pages 29 à 45.) Cet homme, qui affirmait tout cela sur son honneur, prit une large part au coup d'état du 2 décembre; il profita de ses résultats; il occupe

aujourd'hui l'une des positions les plus élevées dans le régime bonapartiste, et certes, il est digne d'y figurer aux premiers rangs, dans ce régime: en donnant sa parole d'honneur, le Baroche avait menti.

CHAPITRE QUINZIÈME.

L'assemblée se réunit le 12 novembre; le ministre Baroche vint lire à la tribune un message du président de la république. Nous plaçons ici le résumé final de ce message; ce résumé est curieux par les avances directes qu'y faisait le président pour porter l'assemblée à la révision de la constitution, tout en protestant, dans les termes les plus solennels, d'une bonne foi qu'il n'avait point, ainsi que de son respect pour la légalité qu'il s'apprêtait à violer d'une manière si indigne!

Voici le résumé final de ce Message.

»Malgré la difficulté des circonstances, la loi, l'autorité ont recouvré à tel point leur empire, que personne ne croit désormais au succès de la violence. Mais aussi plus les craintes sur le présent disparaissent, plus les esprits se livrent avec entraînement aux préoccupations de l'avenir. Cependant la France veut avant tout le repos. Encore émue des dangers qu'elle a courus, elle reste étrangère aux querelles de partis ou d'hommes, si mesquines en présence des grands intêrets qui sont en jeu.

»J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte

d'exprimer publiquement ma pensée, que je considère comme de grands conpables ceux qui, par ambition personnelle, compromettraient le peu de stabilité que nous garantit la constitution. C'est ma conviction profonde: elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position.

»Comme premier magistrat de la république, j'étais obligé de me mettre en relation avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent, et surtout si mon nom comme mes efforts ont concouru à raffermir (?!) l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul, d'après les termes de la constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car toujours j'ai fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle.

»La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

»Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la constitution renferme des vices ou des dangers, vous êtes tous libres

de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées.

»Les conseils-généraux ont en grand nombre émis le voeu de la révision de la Constitution. Ce voeu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quand à moi, élu du peuple, ne relevant que de lui, je me conformerais toujours à ses volontés légalement exprimées.

»L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais bien, des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances et ne nous occupons que de ses intêrets. Si, dans cette session, vous votez la révision de la constitution, une Constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas; le peuple, en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation; inspirons au peuple l'amour du repos, en mettant du calme dans nos délibérations; inspirons-lui la religion du droit, en ne nous en écartant jamais nous-mêmes, et alors, croyez-le, le progrès des moeurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiance et d'incertitude.

»Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en per-

suadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose de manière, à ce que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble.

»Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédiens on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois.« (Message présidentiel du 12 novembre 1850.)

Dans ce message, les phrases à tournure officielle mises de côté, le président faisait clairement entendre à l'assemblée: qu'elle eut à procéder immédiatement à la révision de la constitution; sinon lui s'en occuperait de son chef. Mais la majorité de l'assemblée ne l'entendait point ainsi. L'assemblée s'était divisée, à cet égard, en deux camps: d'un côté les orléanistes et les républicains modérés, ne voulant point d'une révision immédiate; désireux de laisser le prince Louis achever le terme de sa présidence; ayant l'intention, une fois le terme expiré, une fois le mois de mai 1852 arrivé, d'élire légalement un autre président et de procéder, déjà sous l'influence du président nouveau, à la révision légale de la constitution. Ici s'arrêtait l'accord entre les orléanistes et les républicains modérés: chacun de

ces deux partis avait, *in petto*, et son candidat à la présidence pour 1852, et son plan pour l'avenir, basé d'ailleurs sur les convictions politiques de chacune de ces deux opinions, toutes les deux honorablement résolues à n'agir que par la voie légale, et n'ayant seulement la moindre arrière-pensée de commettre un seul de ces actes de violence, une seule de ces infamies qui vinrent signaler l'établissement du régime bonapartiste. Le parti orléaniste désirait, une fois le terme légal de la présidence expiré en mai 1852, remplacer, légalement, le prince Louis par le général Changarnier; faire ensuite réviser la constitution, légalement et pacifiquement, dans le sens d'une royauté constitutionnelle et placer sur le trône le roi Louis-Philippe II. Le parti républicain modéré voulait, agissant tout aussi pacifiquement et sans sortir de la légalité, remplacer le président, une fois le terme de son pouvoir expiré, par le général Cavaignac; et introduire certaines modifications dans la constitution, dont la forme républicaine se trouverait non-seulement conservée, mais encore consolidée dans son existence et dans son avenir par les soins du général Cavaignac, républicain sincère et convaincu. La lutte n'était nullement égale; en agissant légalement, en étant décidés à ne point s'écarter de la loi, les deux partis se trouvaient aux prises avec les bonapartistes, décidés, eux, à avoir recours à tous les moyens sans exception; entre la loyauté et la fourberie la lutte ne saurait jamais être

égale; les chances du succès sont toujours du côté de la fourberie.

Dans l'autre camp, l'on voyait, sur la question de la révision immédiate, une singulière fusion de légitimistes et de cléricaux avec les rouges. Cette fusion, d'ailleurs, ne portait également que sur le principe même de l'accomplissement immédiat de la révision, et nullement sur la forme à lui donner. Les rouges voulaient un changement quelconque; tout changement convient à leurs tendances politiques, parcequ'il offre toujours une chance de bouleversement; le propre du parti rouge est de renverser; en ceci il est passé maître; mais pour ce qui en est de réedifier, d'organiser, il n'y entend rien: il est complètement incapable de remplir cette tâche bien autrement difficile que le bouleversement, puisqu'elle exige et de l'intelligence politique et du bon sens.

Les légitimistes et les cléricaux, et ces derniers encore plus que les autres, poussaient à une révision immédiate dans un sens aussi réactionnaire que possible; ils voulaient faire revenir Henri V en l'investissant d'une autorité sans contrôle, et ils désiraient faire opérer, par le prince Louis, tous les changemens nécessaires pour arriver à cette forme de gouvernement, objet de leurs rêves. Ils voulaient, comme disait madame la duchesse de Berri, faire balayer la France par Bonaparte avant le retour de leur roi à eux. Ils poussaient Bonaparte à s'emparer de la dictature, espérant lui faire accomplir tous les actes d'arbitraire et de

violence que M. le comte de Chambord, nous en sommes convaincus, est trop humain et trop loyal pour jamais se permettre. Parmi la masse des légitimistes et des cléricaux, l'on avait une crainte considérable des socialistes, dont on s'exagérait la puissance sous l'influence de la peur, mais les hommes plus éclairés de ces deux partis craignaient bien davantage les républicains modérés et les orléanistes, ces derniers surtout: ils savaient que là était l'avenir......

Les mois de novembre et de décembre 1850 se passèrent en négociations entre les amis du prince Louis et les chefs des divers partis. Les amis du prince firent des avances directes aux orléanistes; le prince promettait, si on le portait sur le trône, à remplir les devoirs d'un souverain constitutionnel; il demandait seulement une liste civile largement dotée et un chiffre assez rond de millions à lui payer immédiatement, pour s'acquitter sans délai envers ses créanciers, ainsi que pour s'assurer des garanties d'existence large en présence des éventualités de l'avenir. Ces propositions furent débattues par les chefs du parti constitutionnel, et l'opinion se partagea parmi eux; quelques-uns voulaient accepter; d'autres firent voir que ces propositions n'étaient qu'un leurre: les accepter serait vouloir se forger des chaînes de ses propres mains, la liberté étant incompatible avec le règne des Bonaparte; tout Bonaparte naît despote, et les millions qu'on lui accorderaient lui serviraient seulement à payer ses partisans et la soldatesque, pour renverser la constitu-

tion et se proclamer souverain absolu. Les ouvertures faites par les amis du prince Louis furent donc rejetées par le parti constitutionnel, et l'on ne saurait l'en blâmer. Au 2 décembre, ce parti succomba sous la fourberie et sous des violences odieuses, mais ni son honneur, ni sa réputation de bon sens n'ont reçu la moindre atteinte; il ne voulut point recourir aux moyens illégaux, et il devint victime sans avoir été dupe. Il recueillera dans l'avenir, et peut-être dans un avenir aujourd'hui peu éloigné, les fruits de sa loyale politique.

Mais les principaux efforts du prince Louis et de ses amis se trouvaient dirigés vers une entente avec l'officier-général, que le hasard des évènemens avait placé à la tête de toutes les forces militaires à Paris et dans les départemens voisins, et auquel son caractère élevé et ses qualités personnelles avaient acquis, dans l'assemblée ainsi que dans le public, un vaste et légitime ascendant: le général Changarnier. L'on n'osa point, comme de raison, l'aborder avec des propositions directes, mais l'on mit en oeuvre ces insinuations, ces demi-mots, ces fausses confidences, ces allusions cauteleuses, ces plates flagorneries que les corrupteurs ont l'habitude d'employer vis-à-vis des hommes incorruptibles.*) Une fois arrivé à la conviction évidente que

*) Plus tard encore, sept mois avant le coup d'état, on lut dans plusieurs journaux le récit d'une entrevue que M. Fialin, dit de Persigny, avait demandé au général Changarnier et de la conversation ayant eue lieu entre eux. Le journal **La Patrie** publia la note suivante.

Regnault, fils de l'un des serviteurs les plus complaisants et les plus avides de Napoléon Ier. Le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, [illegible] fort riche, nourrit l'illusion [illegible] grand seigneur, et en même temps [illegible] plusieurs fois ministre, s'imagine être un homme [illegible] hommes politiques [illegible] portefeuille sous le règne de Napoléon [illegible] main [illegible] ministres [illegible] commis aux affaires étrangères [illegible] le ferons [illegible]

La notification [illegible]
et le lendemain [illegible] son ministre [illegible] général [illegible] de l'armée [illegible] et dans [illegible] la Seine [illegible] deux [illegible]

[illegible] donna [illegible] et les [illegible] M. [illegible] dans [illegible] s'exprimerait [illegible] talent, ne [illegible]

respectives, et M. Thiers prononça alors ce mot prophétique et fameux: l'empire est fait!

Le 24 janvier, le prince Louis essaya, à titre intérimaire, d'un ministère nouveau, pris cette fois tout entier hors de l'assemblée. Ce furent: à la justice, M. de Royer, parleur prolixe se croyant un orateur; aux affaires étrangères, M. Brenier, diplomate de troisième ordre; à la guerre, le général Randon; à la marine, le général Vaillant, deux militaires fort instruits, et le dernier étant même un savant, mais courtisans empressés tous les deux; à l'intérieur, M Vaïsse; aux travaux publics, M. Magne; à l'instruction publique et aux cultes, M. Giraud; au commerce, un riche industriel, M. Schneider; tous les quatre des commis et nullement des hommes politiques; enfin, aux finances, le comte de Germiny, ancien membre de la chambre des pairs, égaré l'on ne sait comment dans ce ministère, et devenu depuis le gouverneur de la banque de France.

La lutte entre le président de la république, voulant confisquer les libertés de la France au profit de son despotisme et des intérêts privés de ses serviteurs, et la majorité de l'assemblée, voulant défendre ces libertés conquises au prix de tant d'orages et de tant de sang, cette lutte s'engageait définitivement, et la fourberie était appelée à triompher de la légalité. Dans la seconde livraison de notre ouvrage, nous parlerons des préparatifs du coup d'état et du coup d'état lui-même, accompli à travers le parjure, la perfidie, les massacres

de citoyens innocens, de vieillards, de femmes, d'enfans; la déportation de milliers d'hommes; la proscription de plusieurs des plus illustres d'entre les citoyens français et aboutissant à rabaisser le niveau moral de la France, à la placer au-dessous de tous les pays qui l'entourent. Nous entendons dire souvent: Napoléon III a beaucoup de finesse et beaucoup d'habileté; nous sommes bien loin de le contester, mais nous nous bornons à faire observer que Vidocq, lui aussi, possédait ces deux qualités.

TABLE

DES

MATIÈRES.

ERREURS.

Page 15, ligne 8. Au lieu de: le parti républicain portait M. Ledru-Rollin, lisez: le parti républicain modéré portait le général Cavaignac, et les républicains avancés portaient M. Ledru-Rollin.

Idem, ligne 10. Au lieu de: la popularité de M. Ledru-Rollin ne leur convenait nullement, lisez: ni la popularité de Cavaignac, ni celle de M. Ledru-Rollin ne leur convenaient nullement.

Idem, ligne 25. Au lieu de: M. Ledru-Rollin, lisez: MM. Cavaignac et Ledru-Rollin.

Page 37, ligne 5. Au lieu de: soffrage, lisez: suffrage.

Page 48, ligne 2. Au lieu de: M. Ledru-Rollin, lisez: le général Cavaignac ou M. Ledru-Rollin.

Page 57, ligne 5. Au lieu de: vingt, lisez: vingt ans.

Page 62, ligne 22. Au lieu de: toute, lisez: toutes.

Page 72, ligne 13. Au lieu de: des songer, lisez: de songer.

Page 75, ligne 27. Au lieu de: es, lisez: les.

Idem, ligne 28. Au lieu de: annonce, lisez: l'annonce.

Page 95, note au bas de la page. Au lieu de: chapitre neuvième, lisez: chapitre onzième.

Page 136, ligne 2. Au lieu de: s'assassinat, lisez: d'assassinat.

Page 145, ligne 4. Au lieu de: voisins, lisez: voisine.

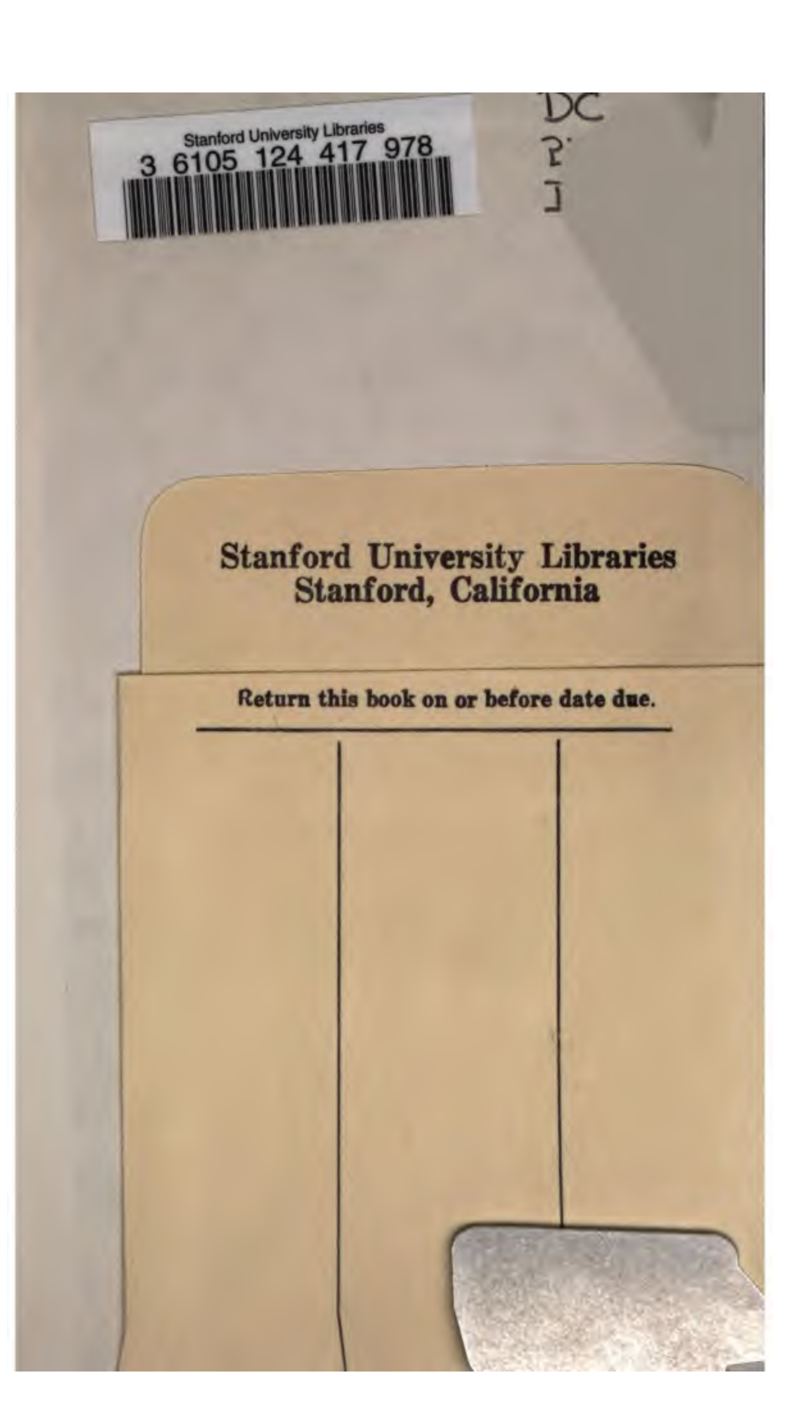
Idem, ligne 18. Au lieu de: pou, lisez: pour.

Page 147, ligne 19. Au lieu de: imites, lisez: limites.

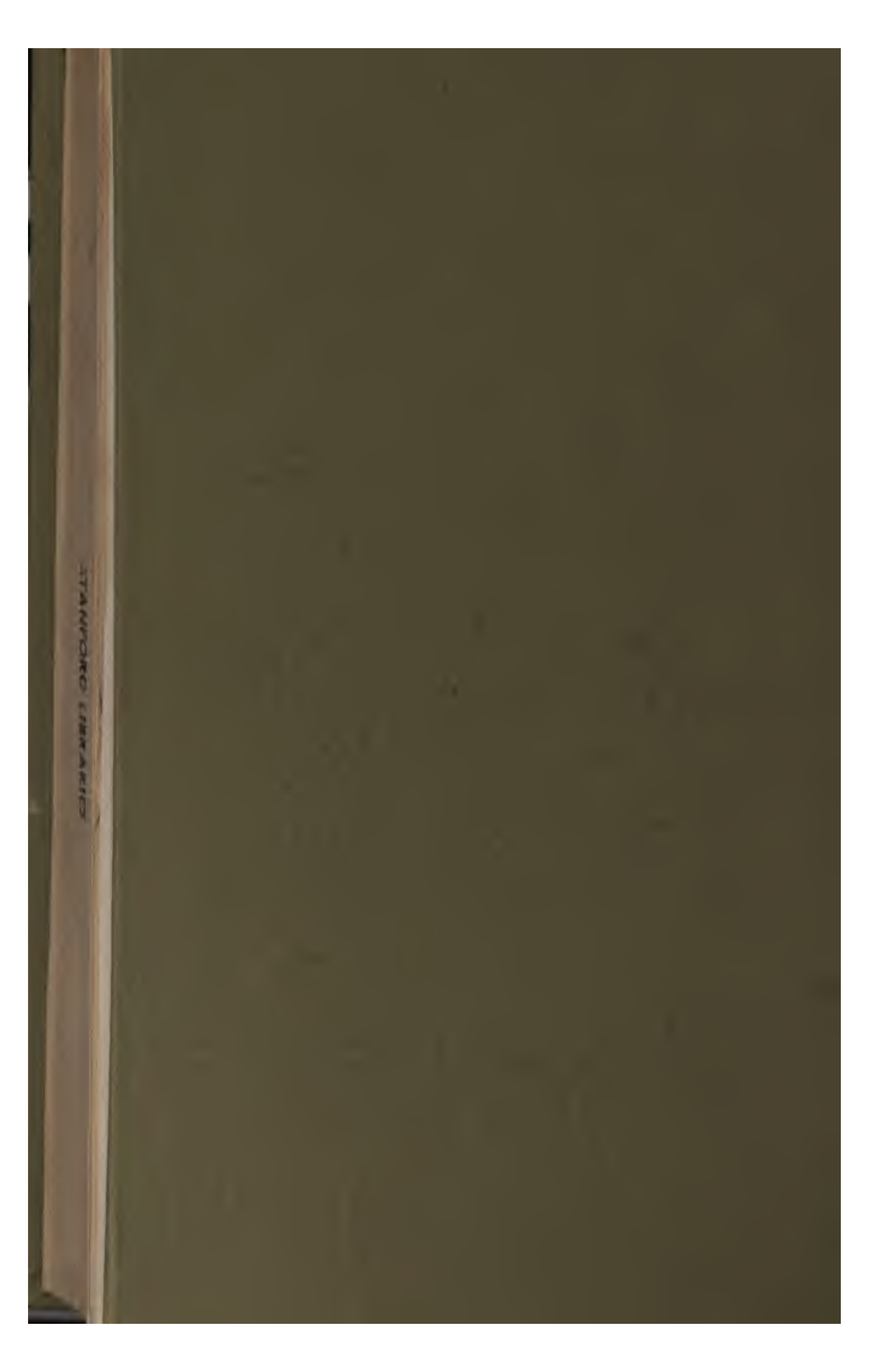
Page 157, ligne 14. Au lieu de: sivil, lisez: civil.

Page 162, ligne 5. Au lieu de: il, lisez: ils.

Page 164, ligne 22. Au lieu de: d'alleurs, lisez: d'ailleurs.



Stanford University Libraries
3 6105 124 417 978


STANFORD LIBRARIES